

**Le « problème » de la cyberintimidation dans la presse écrite québécoise de  
1998 à 2014 : une analyse de la rhétorique médiatique**

Jessica Laurin

Thèse soumise à la  
Faculté des études supérieures et postdoctorales  
dans le cadre des exigences  
du programme de maîtrise ès art en criminologie

Département de criminologie  
Faculté des sciences sociales  
Université d'Ottawa

# Tables des matières

<b>Remerciements</b> .....	<b>iv</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>v</b>
<b>Légende</b> .....	<b>vi</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>Le rôle de la presse écrite</b> .....	<b>3</b>
<b>Qu'est-ce que la cyberintimidation</b> .....	<b>4</b>
<b>Chapitre 1 : La couverture médiatique de la cyberintimidation</b> .....	<b>7</b>
<b>1.1 La responsabilité parentale et la notion de risques technologiques</b> .....	<b>8</b>
1.1.1 La responsabilité parentale.....	9
1.1.2 L'intérêt pour la notion de risques technologiques .....	10
<b>1.2 Les sources d'information utilisées par les médias pour traiter du phénomène</b> .....	<b>16</b>
<b>1.3 Le portrait des acteurs dans la couverture médiatique de la cyberintimidation.</b> .....	<b>19</b>
<b>1.4 La pertinence de la présente recherche</b> .....	<b>22</b>
<b>Chapitre 2 : L'analyse rhétorique comme cadre conceptuel</b> .....	<b>24</b>
<b>2.1 L'analyse rhétorique comme grille analytique : entre idiomes et <i>motifs</i></b> .....	<b>28</b>
2.1.1 Les idiomes rhétoriques .....	29
2.1.2 Les motifs .....	33
2.1.3 L'opérationnalisation des rhétoriques médiatiques .....	38
<b>Chapitre 3 : La méthodologie</b> .....	<b>45</b>
<b>3.1 Le corpus empirique</b> .....	<b>46</b>
<b>3.2 La cueillette des données</b> .....	<b>48</b>
<b>3.3 Notre stratégie analytique</b> .....	<b>50</b>
<b>3.4 La codification du corpus empirique</b> .....	<b>51</b>
<b>Chapitre 4 : La construction médiatique de la cyberintimidation</b> .....	<b>55</b>
<b>4.1 La rhétorique du danger</b> .....	<b>59</b>
4.1.1 La cyberintimidation, une nouvelle source de peur .....	60
4.1.2 La crainte et les risques causés par les nouvelles technologies .....	63
<b>4.2 La rhétorique de l'épidémie</b> .....	<b>66</b>
4.2.1 La dégénérescence de la cyberintimidation.....	66
4.2.2 La cyberintimidation : un phénomène aux visages multiples .....	68
4.2.3 Qui dit phénomène grandissant, dit plus de victimes. ....	70
<b>4.3 La rhétorique de la calamité</b> .....	<b>73</b>
4.3.1 La cyberintimidation, une situation catastrophique .....	74
4.3.2 La mobilisation du cas extrême du suicide.....	75
<b>4.4 La rhétorique de la perte</b> .....	<b>78</b>
4.4.1 La nécessité de protéger les âmes vulnérables.....	79
4.4.2 Les moyens d'intervenir en matière de cyberintimidation .....	80
<b>4.5 La rhétorique de la guerre</b> .....	<b>83</b>

4.5.1 Une intervention collective pour lutter contre la cyberintimidation.....	86
<b>4.6 Les jeunes et la sexualité : deux thèmes transversaux du corpus empirique.....</b>	<b>91</b>
4.6.1 L'omniprésence de la cyberintimidation chez les jeunes.....	91
4.6.2 La popularité de la sexualité dans le discours médiatique.....	98
<b>Conclusion.....</b>	<b>102</b>
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>107</b>

# Remerciements

Tout d'abord, j'aimerais souligner que ce projet de recherche a été rendu possible grâce à l'appui financier de la FSS dans le cadre du projet « Les défis que posent les technologies d'information et de communication dans l'espace scolaire québécois. Vers une redéfinition de la "violence scolaire" et de ses modes de résolution de conflits? »

De manière plus personnelle, merci à vous deux, Patrice Corriveau et Jean-François Cauchie pour votre aide, votre écoute, votre patience et vos judicieux conseils tout au long de cette aventure. Vous avez su me guider tout en accordant la liberté que je souhaitais prendre dans ce projet. Vous m'avez permis de grandir et de dépasser mes limites. Merci d'avoir cru en moi.

Merci à Bastien Quirion et Line Beauchesne qui ont pris le temps de lire, de commenter et d'évaluer mon projet de recherche. Vos précieux commentaires et critiques constructives m'ont permis de peaufiner ce travail si cher à mes yeux.

Merci énormément à vous deux, maman et papa, pour votre soutien et votre appui. Merci d'avoir fait semblant de comprendre le projet de recherche alors que bien des fois, tout ce processus était plutôt abstrait. Merci de m'avoir appuyée et encouragée à persévérer alors que je me demandais souvent pourquoi j'avais décidé d'entreprendre ce défi. Si je me suis rendue jusqu'ici c'est que vous m'avez appris qu'il est important de foncer dans la vie et c'est de cette façon que l'on atteint nos buts. Merci énormément pour tout ce que vous avez fait, je vous en suis grandement reconnaissante.

Merci à mes amis exceptionnels pour votre compréhension, votre disponibilité et vos encouragements toujours tellement appréciés. Merci de m'avoir accompagnée dans mes longues soirées d'étude et d'avoir su y mettre un peu de folie. Merci pour les nombreuses conversations Skype à toute heure du jour, pour les textos d'encouragement et les découvertes musicales qui m'ont aidées à passer à travers la rédaction de nouvelles sections. À ceux d'entre vous qui ont lu des passages et qui en ont corrigé d'autres, vous ne pouvez réaliser comment cette aide était si précieuse et si appréciée. Je suis chanceuse d'être si bien entourée. Je vous adore!!

Merci à toi mon Amour pour tes encouragements, ta patience et ta compréhension au cours de cette longue aventure. Merci de m'avoir accompagnée dans ce projet et, si aujourd'hui j'arrive à dire que j'ai réussi, c'est en partie grâce à toi. Merci d'avoir toujours trouvé les mots justes pour me faire sourire dans les moments de panique, de m'avoir, à de nombreuses reprises, fait comprendre qu'il valait mieux prendre une chose à la fois et d'avoir écouté mes nombreuses réflexions sans toujours comprendre exactement le sujet de discussion. Merci de croire en moi et en mes mille et un projets. Cette expérience n'aurait certainement pas été la même sans ton appui, ton aide et ton écoute. Je t'aime xoxox

# Résumé

Notre thèse propose une analyse du discours de la presse écrite du Québec sur la question de la cyberintimidation à travers trois journaux : *Le Journal de Montréal*, *La Presse* et *Le Devoir* au cours de la période de 1998 à 2014. Il est rapidement apparu que ce phénomène a été compris, ou en tout cas présenté, comme un (nouveau) problème social justifiant une intervention d'une certaine ampleur. Plus précisément, cinq grandes rhétoriques médiatiques (celles du danger, de l'épidémie, de la calamité, de la perte et de la guerre) ont pu être relevées. Toutes s'appuyaient principalement sur deux stratégies : des définitions et des illustrations. On notera enfin que très vite les questions posées se sont attardées sur deux thèmes récurrents : les jeunes et la sexualité.

# Légende

CEFRIO : Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations à l'aide des technologies de l'information et de la communication

JDM : *Le Journal de Montréal*

LD : *Le Devoir*

LP : *La Presse*

TIC : Technologie de l'information et de la communication

# **Introduction**

La présente recherche porte sur l'étude du processus qui conduit certains acteurs sociaux à percevoir, définir et traiter le phénomène de la cyberintimidation comme un problème social. Pour ce faire, nous nous attardons plus précisément aux propos tenus dans les médias écrits et à la manière dont ces médias ont contribué à alimenter le discours selon lequel la cyberintimidation constitue un « problème social ». En ayant recours au concept de problème social, nous nous référons à la définition de Spector et Kitsuse (2001)<sup>1</sup> qui stipulent qu'un problème social est le résultat des démarches d'individus ou de groupes formulant des revendications à propos de certaines conditions sociales jugées inadéquates, alarmantes, préoccupantes et nécessitant d'être modifiées.

Dans le cadre de cette recherche, nous allons étudier par quels moyens rhétoriques les journaux de la presse écrite québécoise, en tant que revendicateurs<sup>2</sup>, ont présenté le phénomène de la cyberintimidation comme étant un problème social nécessitant une intervention.

Le choix d'étudier le contenu journalistique fait suite à la lecture du rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne sur la question de la cyberintimidation au Canada.

Au cours des dernières années [le sujet a suscité] un intérêt marqué à l'échelle nationale. [La cyberintimidation a] régulièrement, fait les manchettes des journaux, ce qui a peut-être contribué à accroître la perception que [ce problème a] atteint des niveaux alarmants ou même de "crise" chez les jeunes. (Comité sénatorial permanent des droits de la personne, 2012, p. 7).

En raison de la place que les journaux ont accordée à la cyberintimidation, nous trouvons

---

<sup>1</sup> Nous désirons souligner que le concept de problème social a initialement été mobilisé et défini par Spector et Kitsuse lors de la première publication de leur ouvrage en 1977. Par contre, dans le cadre de cette étude, nous avons consulté l'édition publiée en 2001.

<sup>2</sup> Le terme « revendicateur » est une traduction du terme claims-maker, traduction utilisée par les chercheurs francophones. (Dorvil, 2013 ; Dorvil et Mayer, 2001 ; Mayer et Laforest, 1990)

pertinent d'analyser les stratégies discursives mobilisées par ce groupe de revendicateurs pour parler de la situation comme étant un problème social. De cette façon, nous pourrions saisir la mise en mots de la cyberintimidation effectuée par les trois journaux québécois de notre échantillon de recherche. Cette analyse nous permettra par le fait même de répondre aux sous-questions de recherche suivantes : À quels acteurs ces journaux accordent-ils la parole? Quels comportements identifient-ils en tant qu'actes de cyberintimidation ? De plus, ce projet de recherche pourra montrer comment un problème social est construit par la presse écrite, c'est-à-dire de quelle façon elle contribue à définir la situation et quels types de comportements sont inclus sous le terme cyberintimidation. L'étude de ces composantes nous permettra de mieux comprendre comment certaines situations plutôt que d'autres en viennent à être définies comme étant un problème social.

Mais avant d'aller plus loin, il importe d'entrée de jeu de clarifier deux éléments centraux à notre recherche, soit le rôle de la presse écrite et le concept de cyberintimidation. Ces clarifications sont nécessaires afin d'établir des bases communes pour la suite de la recherche.

### **Le rôle de la presse écrite**

Cette recherche portera sur l'étude d'une source médiatique particulière soit, la presse écrite. La pertinence d'étudier les médias écrits a été soulevée par plusieurs auteurs, dont Durham, Elrod et Kinkade (1995). Il est important, avant tout, d'éclaircir le rôle joué par ces médias. Ils demeurent une source d'information importante pour la population, et ce d'autant plus lorsqu'il s'agit d'aborder des situations touchant les sujets de la violence et de la déviance (Surette, 1992). Les rôles octroyés aux médias sont multiples. Potvin (2008) présente les perspectives de deux écoles de pensée à ce sujet.

D'une part, elle soulève la position de l'école de Francfort, qui voit les médias comme un quatrième pouvoir complice de l'État (Potvin, 2008, p. 21). De l'autre, elle évoque l'école Libérale qui, elle, attend des médias une position très critique sur les faits abordés (Potvin, 2008, p. 21).

Bien que ces deux conceptions du rôle médiatique soient intéressantes, dans notre recherche, nous emprunterons une autre voie pour expliquer le rôle occupé par la presse écrite. Selon Otto et Surette (2002), les médias sont un groupe d'acteurs qui ont pour mission d'informer et de divertir leur public. Pour ce faire, ils ont souvent recours à une dramatisation ou une amplification des phénomènes qu'ils choisissent d'aborder afin d'attirer l'attention du lecteur en particulier lorsqu'il s'agit de traiter du crime, de la déviance ou de la violence (Killingbeck, 2001). Suivant cette conception du rôle des médias, nous les considérons comme des revendicateurs (*claims-maker*) au sens proposé par Spector et Kitsuse (2001, p. 78). Ces derniers définissent les revendicateurs comme étant des membres d'une société qui tentent de porter une attention particulière à certaines situations qu'ils trouvent répugnantes. Par le fait même, ces acteurs tentent d'amener les institutions sociales à se mobiliser afin de modifier ces situations (Spector et Kitsuse, 2001, p.78). En tant que revendicateurs, les médias écrits offrent à leur auditoire une version de la réalité en portant à l'attention du public certaines situations plutôt que d'autres (Best, 1995), ces situations étant présentées comme des problèmes sociaux.

### **Qu'est-ce que la cyberintimidation**

Puisque cette recherche portera sur l'étude du discours médiatique au sujet de la cyberintimidation, il est nécessaire de clarifier comment le terme cyberintimidation sera employé dans la suite de notre réflexion. Tout d'abord, il importe de mentionner qu'il

n'existe aucun consensus en ce qui a trait à la définition du phénomène de la cyberintimidation, et ce tant du point de vue de la recherche scientifique, des intervenants que des politiques. Les débats sont multiples quant aux définitions pouvant être attribuées à ce terme. Alors que certains vont désigner le phénomène comme étant une extension de l'intimidation dite traditionnelle, mais exercée par l'entremise d'un médium électronique (Mishna, Saini et Solomon, 2009 ; Mishna et coll., 2012; Patchin et Hinduja, 2006), d'autres soulèveront l'idée que la cyberintimidation est, en soi, un nouveau phénomène (Law et coll., 2012 ; Tokunaga, 2010).

À ce sujet, la récente recherche de Bailey (2014, p. 55), portant sur l'analyse des discours académiques et parlementaires au sujet de la cyberintimidation, conclut que le terme cyberintimidation est utilisé pour désigner une multitude de situations. Elle qualifie ce terme d'« *umbrella term* », qui désigne « a wide variety of behaviors and social issues ». Elle ajoute qu'un « broad range of issues currently [are] packed inside the cyberbullying juggernaut: sexual, homophobic, and racial harassment, extortion, and sexual exploitation, to name a few. » (Bailey, 2014, p.4). L'emploi du terme « cyberintimidation » est, selon Bailey (2014), un terme qui a une très grande élasticité conceptuelle.

Considérant que d'un point de vue scientifique et politique, il y a une absence de consensus définitionnel au sujet de la cyberintimidation, nous anticipons que la presse écrite identifiera elle aussi une panoplie de comportements comme étant des gestes de cyberintimidation. Prenant cela en considération, l'essence de cette recherche consiste à présenter le portrait dressé par la presse écrite québécoise lorsqu'ils traitent de la cyberintimidation sans chercher à valider l'une ou l'autre des définitions avancées par les

acteurs sociaux. Pour nous, la cyberintimidation sera ce que les journaux sélectionnés en disent, peu importe si cela correspond aux définitions avancées par les acteurs scientifiques, policiers ou autres. Il est donc important de spécifier que cette recherche se concentre uniquement sur la construction médiatique de la cyberintimidation. Nous sommes conscients que cette représentation du phénomène n'est pas l'unique conception sociale de ce qu'est la cyberintimidation, mais plutôt celle d'un groupe spécifique de revendicateurs.

Cette recherche est divisée en quatre chapitres. Le premier chapitre explore les recherches antérieures ayant été effectuées sur le thème de la couverture médiatique de la cyberintimidation. Dans le deuxième chapitre, nous définissons notre approche théorique et les concepts qui ont été mobilisés pour effectuer l'analyse de nos données empiriques. Dans le troisième chapitre, nous présentons à la fois notre corpus empirique et la méthodologie employée pour réaliser notre analyse. Finalement, le quatrième chapitre est dédié à la présentation des résultats d'analyse et à la discussion de nos résultats de recherche.

# **Chapitre 1 : La couverture médiatique de la cyberintimidation**

Peu de recherches ont été effectuées au sujet de la couverture médiatique de la cyberintimidation et aucune d'entre elles n'étudie la presse écrite canadienne. Les recherches répertoriées se concentrent sur les médias écrits américains (Lynn, 2010), européens (Haddon et Stald, 2009; Mascheroni et coll., 2010, Vandebosch et coll., 2013), australiens (Vandebosch et coll., 2013) et néo-zélandais (Thom et coll., 2011). Nous notons aussi que la majorité des recherches n'aborde pas directement la question de la cyberintimidation, mais traite plutôt d'un sujet plus large, soit celui des risques et des opportunités rencontrés par les jeunes lors de leurs usages des nouvelles technologies.

Dans le présent chapitre, nous traiterons de thèmes récurrents abordés dans ces recherches, soit la responsabilité parentale et l'intérêt des médias pour la notion du risque. Suite à la présentation de ces deux thèmes, nous étayerons davantage la littérature portant sur la nouvelle « criminelle » puisque les chercheurs sont nombreux à comparer la construction médiatique de la cyberintimidation à celle des nouvelles qui traitent du crime et de la déviance (Chemark, 1994; Musa, 2006; Sacco, 1995; Surette, 1992). Enfin, nous soulignerons la manière dont les sources journalistiques sont mobilisées par les médias et dresserons le portrait des acteurs impliqués dans des situations de cyberintimidation.

### **1.1 La responsabilité parentale et la notion de risques technologiques**

En effectuant cette revue de littérature, nous avons constaté deux grands thèmes récurrents dans les recherches portant sur la couverture médiatique de la

cyberintimidation, soit la question de la responsabilité parentale et celle de la notion du risque causé par les technologies.

### *1.1.1 La responsabilité parentale.*

Un thème revient constamment dans les recherches, soit celui de la prise en charge de la cyberintimidation. Quels sont les acteurs qui se doivent d'intervenir? Comment intervenir adéquatement face à ce type de situation? Ces questions ont émergé dans la recherche de Mascheroni et coll. (2010) qui portait sur l'analyse du contenu des journaux provenant de trois pays du sud de l'Europe, l'Italie, le Portugal et l'Espagne. Ces auteurs cherchaient à étudier comment les risques rencontrés par les jeunes lors de leurs usages des Technologies de l'information et de la communication (TIC) étaient représentés dans les journaux. Le corpus de données de cette recherche, composé de 275 articles, a été tiré du *EU Kids Online Project*<sup>3</sup> et récolté au cours d'une période de 2 mois, soit en octobre et novembre 2007. Dans leur recherche, Mascheroni et coll. (2010, p. 35) constatent que les médias écrits présentent la cyberintimidation comme un phénomène pour lequel les parents doivent se mobiliser. Ces derniers doivent surveiller leurs enfants quant à leur usage du cyberspace.

De son côté, Lynn (2010) a étudié 93 articles publiés dans les principaux journaux américains entre les mois de novembre 2008 et avril 2009, abordant la question du *sexting* chez les jeunes, un comportement défini par l'auteur comme une forme de cyberintimidation. Les conclusions de cette recherche soulèvent que les parents sont généralement identifiés par les médias comme étant ignorants, qu'ils manquent

---

<sup>3</sup> Le corpus empirique analysé par Mascheroni et coll. (2010) a été récolté dans le cadre du projet *EU Kids Online Project* chapeauté par l'équipe de Hasebrink et coll. (2008) qui visait à identifier les variations nationales des risques rencontrés par les jeunes lors de leur usage du web, dans quatorze pays européens, soit l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Estonie, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, le Portugal, la Slovénie, l'Espagne et le Royaume-Uni.

d'aptitudes technologiques et qu'ils sont inefficaces dans leurs actions pour contrôler leurs enfants (Lynn, 2010, p. 10). Il fait remarquer que les parents sont présentés comme un groupe responsable de leurs enfants, même s'ils ne semblent pas avoir les connaissances technologiques nécessaires pour y parvenir. C'est ainsi que plusieurs articles journalistiques visent à conseiller les parents quant aux interventions à privilégier lorsque leurs enfants sont impliqués dans des situations de cyberintimidation. Pour ce faire, les médias utilisent l'avis d'experts, comme des agents de la paix ou encore des experts du domaine informatique (Lynn, 2010; Thom et coll., 2011). Parmi les conseils les plus souvent présentés, les médias évoquent l'importance de discuter de la situation avec son enfant (Lynn, 2010, Thom et coll., 2011) et suggèrent de n'utiliser des mesures restrictives qu'en dernier recours (Lynn, 2010). Selon Lynn (2010), la présentation de ces diverses pistes d'intervention aux parents montre que les médias souhaitent jouer un rôle dans la construction de l'image du « parent exemplaire » face à l'utilisation des nouvelles technologies par les jeunes.

### *1.1.2 L'intérêt pour la notion de risques technologiques*

Un autre thème abordé par la presse écrite au sujet de la cyberintimidation est celui des risques encourus par l'usage des technologies (Mascheroni et coll., 2010, p.33). Mascheroni et coll. (2010) constatent à cet effet que les articles qui abordent à la fois les risques et les opportunités des TIC sont plutôt rares et que, de manière générale, la couverture médiatique nationale des pays étudiés<sup>4</sup> aborde davantage l'aspect des risques. Lorsque ces journaux soulèvent la notion de risques du cyberspace, ils identifient quatre types de risques pouvant être rencontrés par les enfants, soit les risques commerciaux, les

---

<sup>4</sup> Rappelons que la recherche de Mascheroni et coll. (2010) a étudié la couverture médiatique de l'Italie, du Portugal et de l'Espagne.

risques d'agression, les risques à caractère sexuel et ceux liés aux valeurs et aux idéologies (Mascheroni et coll., 2010, p. 30). Les chercheurs ont constaté que les risques d'agression et ceux à caractère sexuel étaient les deux types les plus présentés dans les discours médiatiques étudiés (Mascheroni et coll., 2010, p. 35). Lorsque les risques à caractère sexuel sont abordés, les enfants et les jeunes occupent majoritairement le rôle de la victime. Dans ces cas, les enfants sont présentés comme des « innocent victims receiving something [or] someone unwanted. » (Mascheroni et coll., 2010, p. 33). Pour leur part, les risques de nature agressive étaient présentés comme perpétrés par des garçons et, dans la majorité de ces cas, une intervention des autorités policières et judiciaires avait lieu (Mascheroni et coll., 2010, p. 37). En somme, l'étude de Mascheroni et coll. (2010) montre à quel point les risques que présentent les nouvelles technologies constituent une composante dominante de la couverture médiatique.

Cet aspect des risques causés par les TIC est d'ailleurs abordé dans plusieurs autres recherches, par exemple celles de l'équipe de recherche de Vandebosch et coll. (2013) qui a effectué une analyse de contenu de 43 journaux provenant de huit pays de l'Europe et de l'Océanie<sup>5</sup> publiés entre janvier 2004 et décembre 2011. Les articles journalistiques analysés dans le cadre de leur recherche présentent eux aussi les risques et les conséquences potentiels de l'usage des TIC. Lorsqu'il est question des enfants et de leur utilisation ou relation avec le Web, la nouvelle est majoritairement abordée négativement et un ton alarmant teint le discours médiatique de leur corpus. À ce sujet, la majorité des articles analysés dans leur recherche, soit plus de 65 %, abordait les impacts négatifs de la cyberintimidation sur les victimes (Vandebosch et coll., 2013, p.110). De plus, dans le

---

<sup>5</sup> Les journaux analysés dans la recherche de Vandebosch et coll. (2013) provenait de l'Australie, la Belgique, la Grèce, l'Italie, la Lituanie, la Pologne, la Slovénie et le Royaume-Uni. Le corpus de données de cette recherche était composé de 1599 articles.

tiers des articles où la cyberintimidation était le sujet principal de l'article, le phénomène était associé au suicide et aux tentatives de suicide (Vandebosch et coll. 2013, p.110). Trois cas dont les circonstances ont été grandement étayées par les médias étaient davantage abordés dans cette recherche. Vandebosch et coll. (2013, p. 110) ont constaté que les suicides de Megan Meier, Tyler Clementi et Phoebe Prince ont tous été classés par les médias comme étant des victimes de la cyberintimidation.

À propos de cette présentation du risque des TIC, nous trouvons pertinent de soulever les conclusions de l'étude de Thom et coll. (2011). Leur collecte de données s'insérait dans une étude de plus grande envergure sur la représentation des cas de *web-site related suicide* dans les médias néo-zélandais. L'équipe de Thom et coll. (2011) a analysé plus spécifiquement 56 items journalistiques provenant de diverses sources, soit les journaux, la radio et les sites web. Dans cette recherche, l'adoption d'un *framing analysis* a permis aux chercheurs de fournir un cadre descriptif du reportage journalistique en s'attardant davantage aux facteurs qui orientent la sélection et la présentation des nouvelles (notre traduction — Thom et coll., 2011, p. 1359).

Leurs résultats montrent que la dimension technologique du phénomène de la cyberintimidation capte davantage l'attention de ces médias que les caractéristiques des acteurs impliqués dans la situation de violence. Par exemple, l'état mental des individus dans l'explication des passages à l'acte était rarement soulevé par les médias. En fait, même si les caractéristiques individuelles de chacun des cas étudiés étaient soulignées, par la suite, peu de liens étaient établis entre ceux-ci et la détresse vécue par ces individus (Thom et coll., 2010, p. 1366). Plutôt que de se prononcer sur le lien entre l'état psychologique des individus et leur passage à l'acte, les médias misaient davantage sur le

rôle négatif qu’avaient pu jouer les nouvelles technologies dans cette équation. Ainsi, leur recherche leur a permis de conclure qu’un lien étroit pouvait être fait entre la couverture négative de la cyberintimidation et sa présentation sous forme de nouvelle criminelle.

À cet égard, Haddon et Stald (2009) soulèvent des conclusions semblables. Ces chercheurs ont effectué une analyse de contenu médiatique quantitative afin d’analyser 1035 articles journalistiques qui abordaient à la fois les jeunes et leurs relations à Internet. Les articles de ce corpus provenaient de 14 pays européens et avaient été recensés au cours des mois d’octobre et novembre 2007 dans le cadre du *EU Kids Online Project*, une étude dirigée par Hasebrink et coll. (2009). Ces chercheurs constatent également que la couverture médiatique du phénomène de cyberintimidation est présentée comme potentiellement de « nature criminelle », ce qui explique la prédominance de la notion du risque et le portrait plutôt négatif de ce phénomène tel que traduit dans les articles journalistiques (Haddon et Stald, 2009).

Un parallèle peut en effet être tracé ici avec le traitement de la nouvelle criminelle dans les médias écrits. Comme le soulignent Chemark (1994) et plusieurs autres chercheurs (Cohen, 1972 ; Sacco, 1995 ; Schissel, 1996 ; Surette, 1992 ; Surette et Otto, 2002), les médias abordent le crime et la criminalité en privilégiant l’exceptionnel, les événements les plus frappants pour le lecteur. Killingbeck (2001, p. 5) résume la situation en soulignant que l’atypique devient désormais le « typique médiatique » (notre traduction). En effet, pour les médias écrits, les crimes sont des événements propices à la dramatisation et au sensationnalisme (Cohen, 1972; Surette et Otto, 2002). Comme le mentionne Friedman (2002), « news stories are framed like popular fictional narrative of crime and fictional representations of crime are created ‘realistically’ with plot lines of

dramatic programs like *Law and Order* often ‘ripped from the headlines’. » (cité dans Kohm, 2009, p. 193). Ainsi, les évènements liés à la criminalité sont souvent présentés de manière dramatique afin de provoquer des émotions chez le récepteur (O’Connor, 2009, p. 3). Surette et Otto (2002) notent en ce sens que les évènements les plus abordés dans l’univers journalistique sont ceux touchant aux faits violents et scandaleux (Chermark, 1994; Sacco, 1995; Surette et Otto, 2002, p. 445).

La présentation d’une situation de manière dramatique est effectuée par le recours à des exemples extrêmes qui ont souvent peu de probabilités de survenir (Sacco, 1995). Comme le mentionne Schissel (2006), le recours à ces exemples a pour effet de laisser croire que les situations exceptionnelles sont la règle. Les évènements criminels sont abordés en exagérant des faits et par la présentation d’images horribles et violentes (Schissel, 2006). Ainsi, ce sont les crimes rares et inusités qui seront davantage abordés dans le discours médiatique.

De plus, pour aborder les évènements de nature criminelle, les médias auront tendance à expliquer la situation en misant sur les cas individuels et sur les caractéristiques personnelles des acteurs impliqués plutôt que d’expliquer la situation en tenant compte de son contexte (Chermark, 1994; Surette, 1992). En ce sens, nous pourrions dire que certains cas individualisés deviennent des figures de référence pour illustrer des situations sociales. À cet égard, Best (1999, p.130) mentionne que la couverture des évènements qui mise sur le vécu individuel des acteurs « tend to be dramatic and featuring terrible suffering by attractive innocent vulnerable victims ».

Cette présentation de la nouvelle criminelle capte ainsi l’attention du lecteur par le fait qu’elle suscite des émotions spécifiques chez ce dernier. Comme le mentionne Musa

(2006, p. 144), « [t]he human and emotional side of events is highlighted in a [news] story in order to help the audience connect with the event and people in the news ». De par leurs présentations des événements criminels, Sacco (1995) estime que les médias parviennent à créer une anxiété publique envers certaines situations sociales, ce qui, par le fait même, accentue l'état de peur envers les situations présentées. Qui plus est, constate Schissel (1996), lorsque la nouvelle criminelle est abordée, les médias cherchent à présenter les cas inusités et atypiques, puisque ce sont ceux qui captent l'attention du public.

Ainsi, ce sont ces traits de la présentation de la nouvelle criminelle dans les médias écrits, que les chercheurs ont observé dans la couverture médiatique des jeunes et de la cyberintimidation. Certains auteurs, dont Lynn (2010), Haddon et Stald (2009) ainsi que Vandebosch et coll. (2013), y voient d'ailleurs des tentatives médiatiques de créer une forme de panique morale à l'égard du phénomène. À ce sujet, l'auteur stipule que « [r]ecent research indicates the widespread adoption of digital technologies has been accompanied by several moral panics involving youths in which, media sources have played a considerable part. » (Lynn, 2010, p.5). C'est ce que constatent également les recherches de Haddon et Stald (2009) et Vandebosch et coll. (2013) qui soulignent que le ton généralement négatif des articles alimente grandement la panique qui se crée autour du phénomène de cyberintimidation.

Bien que le concept de panique morale soit mobilisé par plusieurs auteurs des recherches antérieures afin de qualifier la représentation médiatique des risques que représente l'usage des TIC chez les jeunes, nous avons préféré le laisser de côté pour nous concentrer sur les différentes rhétoriques mobilisées par les médias lorsqu'ils

présentent le phénomène de la cyberintimidation. La complexité du concept, mais surtout les nombreux débats entre chercheurs sur les façons légitimes de l'opérationnaliser, nous ont convaincu de la pertinence de notre choix. (Cohen, 1972; Goode et Ben-Yehuda, 1994; Jenkins, 1992; Thompson, 1998; Waddington, 1986).

## **1.2 Les sources d'information utilisées par les médias pour traiter du phénomène**

La nature des sources journalistiques utilisées ainsi que la disponibilité de ces dernières influencent l'angle de la couverture médiatique du phénomène présenté (Vandebosch et coll. 2013, p.115). Cela pourrait expliquer la mobilisation répétée de certaines sources afin de présenter un angle particulier du phénomène de la cyberintimidation (Vandebosch et coll., 2013). De manière plus spécifique, Vandebosch et coll. (2013) mentionnent que dans leurs études des médias européens et australiens, les sources journalistiques les plus utilisées dans la couverture de la cyberintimidation sont les acteurs gouvernementaux, les experts scientifiques et les organisations luttant contre la cyberintimidation (Vandebosch et coll., 2013, p.112). Pour leur part, Mascheroni et coll. (2010) ont constaté que ce sont les corps policiers et/ou les acteurs du domaine de la justice qui sont davantage mobilisés. Ces résultats de recherche concordent avec ceux de Thom et coll. (2011) lors de l'analyse de médias néo-zélandais. Les chercheurs remarquent que la parole des agents de la paix et des représentants légaux est souvent privilégiée par les journalistes pour soutenir le recours à l'intervention légale (Haddon et Stald, 2009 ; Thom et coll., 2011). Ce recours aux sources policières et judiciaires pourrait, selon Haddon et Stald (2009), expliquer la domination des événements criminels rapportés dans les médias. La recherche de Thom et coll. (2011, p. 1365) montre

également que cet usage de sources externes dans les articles abordant les risques des TIC facilite une perspective sensationnaliste dans l'analyse du phénomène. C'est peut-être ce qui explique pourquoi certains acteurs, tels les organisations non gouvernementales (ONG), les enseignants et le personnel médical, sont peu mobilisés par les journalistes (Mascheroni et coll. 2010, p.38).

Un autre groupe d'acteurs souvent négligé dans le discours médiatique est celui des jeunes. Paradoxalement, bien que la couverture médiatique présente la situation comme étant majoritairement vécue par des jeunes, les recherches montrent que les médias consultent peu ce groupe et qu'ils semblent donc peu intéressés à obtenir leur opinion sur le sujet (Lynn, 2010; Mascheroni et coll., 2010; Vandebosch et coll., 2013). Toutefois, lorsqu'une voix leur est accordée, le discours tenu par les jeunes ne coïncide pas toujours avec la trame générale dévoilée par les médias (Lynn, 2010; Vandebosch et coll., 2013).

En effet, lorsque les médias offrent une voix aux jeunes, le discours adopté par ceux-ci tend à banaliser les comportements de cyberintimidation. Un exemple de cette banalisation chez les jeunes est observé dans la recherche de Lynn (2010), alors qu'il étudiait la représentation du *sexting*, un comportement qu'il identifie de cyberintimidation. Il mentionne que lorsque les jeunes étaient appelés à se positionner face à ce phénomène, ils définissaient la situation comme n'ayant pas de conséquences graves et rapportaient ne pas être au courant des conséquences que leurs gestes pourraient engendrer (Lynn, 2010, p. 10). Un constat similaire est effectué dans la recherche de Mascheroni et coll. (2010) dans son analyse des journaux européens. Ces auteurs soulignent que pour les jeunes, le contenu violent auquel ils sont exposés dans le

cyberespace n'est pas perçu comme étant plus grave que les images diffusées à la télévision (Mascheroni et coll., 2010). Ainsi, les idées de danger et d'inquiétude que diffusent les médias à l'égard des technologies et de la cyberintimidation ne semblent pas être partagées par les jeunes.

Pour faire suite à cette idée, la recherche de Mascheroni et coll. (2010, p. 30) présente les plus grandes sources de danger selon les jeunes. À leurs yeux, le plus grand risque lié à l'usage des TIC est celui de la propagation des virus informatiques et non celui d'une victimisation potentielle. Cette même étude montre également que les jeunes disent éviter de consulter les sites de pornographie puisque ces derniers sont souvent associés aux virus informatiques. Ce serait pour éviter les problèmes technologiques que les jeunes ne fréquentent pas certains sites, et non pas par peur d'être la risée ou la cible d'insultes (Mascheroni et coll., 2010).

Bien que l'ensemble du discours médiatique présente les risques que posent Internet comme étant préoccupant et nécessitant une intervention, lorsque les jeunes sont interrogés, cette situation est présentée comme peu problématique. Nous soupçonnons que cette divergence de perception pourrait expliquer pourquoi les médias accordent peu la parole aux jeunes quand vient le temps de parler de cyberintimidation. Nous tâcherons dans le cadre de notre recherche de voir si le discours tenu par les médias québécois, au sujet de la place accordée aux jeunes, est le même que celui observé dans les recherches présentées précédemment.

### **1.3 Le portrait des acteurs dans la couverture médiatique de la cyberintimidation.**

Il est intéressant de constater que les médias écrits présentent essentiellement la cyberintimidation comme étant une situation vécue par des enfants et des adolescents, et non comme pouvant être vécue par des adultes (Haddon et Stald, 2009, Mascheroni et coll., 2010; Vandebosch et coll., 2013, p.110). À titre d'illustration, la recherche de Vandebosch et coll. (2013) montre que parmi tous les articles étudiés abordant des cas individuels de cyberintimidation, les jeunes occupaient au moins un des deux rôles (victime ou agresseur) dans plus de 85 % des articles.

Un constat similaire a aussi été dévoilé dans le cadre de la recherche de Haddon et Stald (2009) et de Mascheroni et coll. (2010). Par contre, ce constat, effectué par ces deux recherches, est peu étonnant puisqu'elles s'inscrivaient dans un projet d'envergure internationale s'intitulant *Kids Online Project* dont l'objet est spécifiquement la population des jeunes et leurs multiples usages des technologies (Hasebrink, Livingstone et Haddon, 2008). D'un point de vue méthodologique, nous notons que les articles de journaux analysés dans cette étude portaient sur les enfants et Internet (Haddon et Stald, 2009, p. 381). Ainsi, par l'utilisation de ces mots-clés pour recenser le corpus de données, nous supposons que la majorité des articles abordant les adultes et leurs interactions dans le cyberspace ont été ignorés (Haddon et Stald, 2009; Mascheroni et coll., 2010). Dans le cadre de notre recherche, les mots-clés utilisés pour recueillir notre corpus d'article ne se limiteront pas à une population spécifique. De cette façon, nous tenterons de voir si les journaux québécois analysés présentent eux aussi la cyberintimidation comme étant un problème affectant principalement les enfants et les adolescents ou si la situation touche aussi une population adulte.

Un autre aspect qui mérite d'être soulevé est la description que fait la presse écrite des jeunes impliqués dans des événements de cyberintimidation. Les recherches montrent que les médias parlent des jeunes de manière plutôt négative et stipulent que « [the] news on cyber-bullying frequently goes beyond a factual-descriptive tone focusing more on the perpetrator and the victim. » (Mascheroni, 2010, p.37). Les médias se concentraient donc sur la représentation de deux acteurs particuliers, soit l'agresseur et la victime, sans tenir compte de l'environnement de ces jeunes et de la situation en générale. Ainsi, le portrait des jeunes présenté dans la presse écrite est brossé en fonction du rôle que ces jeunes occupent dans des situations spécifiques de cyberintimidation. La description des jeunes qui occupent le rôle de victimes ou d'agresseurs est, quant à elle, sensiblement homogène selon le rôle joué (Mascheroni et coll. 2010). Lorsque les jeunes occupent le rôle de l'agresseur, ils sont présentés comme étant tous des « *evil perpetrator* » (Mascheroni et coll. 2010), un rôle par ailleurs souvent associé aux garçons. Dans ce type de situation, le discours médiatique caractérise les jeunes comme étant des êtres impulsifs (Lynn, 2010), qui n'ont aucun contrôle sur leurs actions (Mascheroni et coll. 2010). Inversement, lorsque les jeunes occupent le rôle de la victime, les médias les représentent comme étant des êtres innocents et passifs (Mascheroni et coll. 2010; Vandebosch et coll., 2013). Ainsi, le discours médiatique présente à la fois les jeunes comme ne pouvant utiliser adéquatement les nouvelles technologies et comme un groupe qui doit être protégé. L'idée de protection de ce groupe est alors présentée comme une source d'inquiétude parentale (Lynn, 2010).

À cet égard, il est pertinent d'établir un parallèle avec la représentation de la victime et de l'agresseur dans les nouvelles criminelles, car là aussi les groupes d'acteurs

agresseurs/victimes sont souvent présentés dans des contrastes stéréotypés pour accroître les émotions du lecteur (Soubrian-Paillet, 1987, p. 62). Nous notons également que la couverture médiatique de l'agresseur est plus abondante que celle de la victime (Gabor et Weimann, 1987), l'agresseur étant généralement représenté comme un individu violent (Surette, 1992). Pour réussir ce portrait-type de l'agresseur violent et dangereux, les médias fournissent entre autres peu d'informations sur son contexte de vie afin de le distancier au maximum du citoyen « ordinaire » (Loyré, 2009; Surette, 1992). Notons que les nouvelles abordant les phénomènes criminels sont davantage présentées en mettant de l'avant les cas spécifiques de certains individus et aborderont très peu la situation d'un point de vue social. (Surette, 1992). En contraste, lorsque les médias abordent le rôle de la victime, ils mentionneront une panoplie de détails à son sujet afin d'accroître l'identification du lecteur (Surette, 1992), sans toutefois étayer davantage les caractéristiques sociales et contextuelles de la situation (Soubrian-Paillet, 1987, p. 68). Alors qu'une image diffuse de l'agresseur est présentée, celle de la victime est clairement détaillée de manière à vouloir recréer un sentiment de familiarité avec celle-ci.

Cette division agresseurs — victimes est frappante dans les études médiatiques recensées et nous entendons y porter une attention particulière lors de l'analyse de nos données. Dans le discours de la presse écrite québécoise, nous chercherons à repérer si cette opposition est présente ou si les médias laissent place aux nuances en abordant une présentation moins stéréotypée de chacun de ces groupes d'acteurs.

#### **1.4 La pertinence de la présente recherche**

Comme nous l'avons souligné, peu de recherches portent sur la couverture médiatique de la cyberintimidation. Qui plus est, la majorité des recherches entreprises sont souvent de type exploratoire (Lynn, 2010) ou encore comportent des failles méthodologiques importantes rendant difficile la diffusion et la généralisation des résultats de recherche. Pensons ici aux recherches de Mascheroni et coll. (2010) ainsi qu'à celle de Haddon et Stald (2009) pour qui les échantillons de données étaient tirés d'un corpus préétabli sur les jeunes dans le cadre d'un projet de recherche à envergure plus large. Les auteurs ont constaté également que leurs matériels empiriques étaient parfois limités et que certaines données n'étaient pas disponibles dans le corpus d'analyse utilisé. Comme le mentionnent Mascheroni et coll. (2010), la recherche a pu seulement être de type quantitatif compte tenu de la nature des résultats empiriques amassés, ce qui n'a pas permis l'étude des « *patterns* » observables dans la couverture médiatique (Mascheroni et coll., 2010). À ce titre, les auteurs notent que de plus amples recherches de nature qualitative devraient se consacrer à l'étude de la couverture médiatique (Mascheroni et coll., 2010, p. 39).

De nature qualitative, notre recherche s'inscrit surtout dans les ouvertures proposées par l'équipe de Vandebosch et coll. (2013). Ceux-ci mentionnent que dans le cadre de recherches futures, il serait pertinent d'effectuer une analyse de contenu qui permettrait de fournir un portrait plus détaillé de la couverture médiatique de la cyberintimidation (Vandebosch et coll., 2013). Les auteurs suggèrent que les recherches dans ce champ de connaissance s'attardent surtout aux spécificités de la cyberintimidation. Ils encouragent à cet égard l'étude des types d'images ou de mots qui sont utilisés par les médias lorsqu'ils abordent les divers aspects du phénomène de la

cyberintimidation. Un aspect préoccupant aux yeux de ces auteurs concerne l'analyse des recommandations données aux parents et aux enseignants (Vandebosch et coll., 2013, p. 114). Finalement, une autre piste exploratoire suggérée par Vandebosch et coll. (2013, p.115) a trait à la mobilisation politique autour de cas spécifiques de cyberintimidation. Quels types de mesures sont suggérés par les acteurs politiques pour y faire face? Quelle place les médias accordent-ils au discours et aux opinions politiques sont autant de questions qui restent à explorer selon ces auteurs.

Dans notre recherche nous explorerons plutôt les mots et les expressions utilisés par les médias pour parler de la cyberintimidation. Cela sera effectué par l'entremise d'une analyse rhétorique. Nous étudierons donc la mise en mots du discours journalistique pour voir quelles stratégies discursives sont avancées par ces revendicateurs. Cela nous permettra de montrer comment les journaux québécois présentent la cyberintimidation comme un problème social.

Dans les prochains chapitres, nous étayerons davantage le contexte théorique et la méthode d'analyse employés dans cette recherche.

## **Chapitre 2 : L'analyse rhétorique comme cadre conceptuel**

Dans la présente recherche nous avons choisi de mobiliser l'approche des problèmes sociaux préconisée d'abord par Spector et Kitsuse (2001, ©1977), puis par Ibarra et Kitsuse (1993). Empruntant comme point de départ la définition présentée par Blumer (1971), soit que les problèmes sociaux se doivent d'être étudiés comme étant des processus de définitions collectives de situations, Spector et Kitsuse (2001) définissent la construction des problèmes sociaux comme étant « the activities of individuals or groups making assertions of grievances and claims with respect to some putative conditions » (Spector et Kitsuse, 2001, p. 75). Lorsque Spector et Kitsuse (2001) emploient le terme *putative condition*, ces auteurs spécifient qu'il s'agit d'étudier les affirmations émises par les membres d'un groupe sans tenir compte de leur réelle validité (Spector et Kitsuse, 2001, p.76). Pour ces auteurs, l'étude des problèmes sociaux ne vise pas à vérifier la réelle existence d'une affirmation émise, mais plutôt à se concentrer sur le processus de *claims-making* effectué par ce groupe de revendicateurs (Spector et Kitsuse, 2001, p. 76)

Pour faire suite à cette définition, Ibarra et Kitsuse (1993) jugent que l'usage du terme *condition* peut porter à confusion et ont cherché à proposer une alternative à ce terme. Pour eux, l'étude des problèmes sociaux n'a jamais voulu étudier « how those definitions emerged, but rather how those definitions express the members' conceptions of "the problem", how they are pressed as claims, to whom, mobilizing what resources, and so forth. » (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 28). Ainsi, pour tenter de corriger les ambiguïtés que présente l'usage du terme *condition* proposé par Spector et Kitsuse (2001), Ibarra et Kitsuse (1993) suggèrent plutôt d'employer le terme de *conditions-categories*. Pour ces auteurs, les *conditions-categories* « are typifications of socially circumscribed activities and processes – the "society's" classifications of its own contents

used in practical contexts to generate meaningful descriptions and evaluation of social reality. » (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 30). Ces auteurs tentent donc de comprendre comment une situation en est venue à être appelée un problème social par un groupe de revendicateurs (Ibarra et Kitsuse, 1993).

Suivant cette approche, l'étude des problèmes sociaux se doit de déceler comment le langage est articulé par les acteurs pour lui donner un sens moral. Dans l'étude de la mise en mots d'un discours, Ibarra et Kitsuse (1993) mentionnent que l'identification des *conditions-categories* permet « to highlight the symbol- and language- bound character of claims-making, as well as how members' facility with certain discursive strategies [...] initiate and constitutes the social problem process. » (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 31). Ces auteurs conçoivent les problèmes sociaux comme un ensemble de productions idiomatiques utilisées par les membres d'un groupe pour faire valoir leurs positions. Pour analyser ces créations linguistiques, les auteurs mentionnent la nécessité d'étudier les *vernaculars resources*, soit les formes de langage employées par les revendicateurs. Parmi ces constructions linguistiques se retrouvent les « rhetorical idioms, interpretive practices and features of setting that distinguish claims-making as a class of phenomena while also differentiating instances of claim-making from one another. » (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 33). C'est en s'attardant aux stratégies discursives mobilisées par les revendicateurs qu'il devient alors possible d'étudier comment un groupe a présenté une situation comme un problème social (Ibarra et Kitsuse, 1993).

Ibarra et Kitsuse (1993) soulèvent néanmoins certaines mises en garde qui doivent être prises en compte par les chercheurs dans l'étude des problèmes sociaux. En effet, le chercheur ne doit pas imposer sa position, mais plutôt étudier comment les membres d'un

groupe construisent leur propre réalité (Ibarra et Kitsuse, 1993). Le chercheur se doit aussi de porter une attention particulière au langage utilisé par les acteurs pour parler de la situation sociale qu'ils jugent problématique. Comme le mentionne Ibarra et Kitsuse (1993, p. 29), l'étude des problèmes sociaux c'est avant tout l'étude d'un jeu de langage. Par le fait même, il est fondamental de distinguer la position du chercheur de celle soutenue par les revendicateurs.

Le but de la présente recherche sera donc d'étudier comment les éléments du langage ont été articulés dans le discours médiatique de notre échantillon pour traduire la « cyberintimidation » en problème social. À partir de la définition de la sociologie des problèmes sociaux établie par Spector et Kitsuse (2001) et Ibarra et Kitsuse (1993), deux concepts retiendront notre attention : *claims-making* et allégations (*claims*), tous deux indissociables de l'étude des problèmes sociaux, selon ces auteurs.

Afin de transmettre à leur auditoire qu'une situation doit être interprétée comme étant un problème social, les revendicateurs entreprennent une série d'activités appelées le *claims-making*. Ces activités s'effectuent lorsque les revendicateurs émettent des allégations au sujet d'une situation particulière. Plus spécifiquement, ces allégations sont définies comme étant des arguments comportant quatre éléments : « that some condition exists », « that it is problematic », « that it has particular characteristics, » « that some sort of action should be taken to deal with it. » (Best, 2001, p. 8). De plus, la façon dont les allégations sont mises en mots influence l'effet de persuasion potentiel qu'un discours peut avoir sur son auditoire (Best, 1987). Rappelons que pour un revendicateur, tout discours est prononcé avec une intention qui guide sa mise en mots. Ainsi, Best (1987) mentionne que pour le revendicateur, « [r]hetorical work involves choosing to emphasize

some elements in order to make the most persuasive case. » (Best, 1987, p. 117). C'est par la mise en mots de leur discours qu'ils peuvent accentuer les aspects préoccupants de la situation étudiée et ainsi mettre en valeur la nécessité d'intervenir afin de la corriger. Nous devons en revanche souligner que notre recherche ne tentera pas de mesurer l'effet de persuasion du discours des revendicateurs. Nous nous concentrerons uniquement sur la façon dont le discours médiatique a été mis en mots, c'est-à-dire par l'entremise d'une analyse rhétorique du discours médiatique.

## **2.1 L'analyse rhétorique comme grille analytique : entre idiomes et *motifs***

Selon Best (1987), la majorité des recherches portant sur l'étude des problèmes sociaux accordent plus d'attention au processus de *claims-making* et aux acteurs qui émettent ces allégations plutôt qu'à la mise en mots de celles-ci. Toutefois, l'auteur précise que pour comprendre le sens des allégations, il est aussi nécessaire de se concentrer sur la mise en mots de l'ensemble du discours, une démarche qu'il présente comme étant le point central de l'analyse rhétorique (Best, 1987, p.114).

L'analyse rhétorique se concentre sur l'étude de la construction des allégations. De manière plus précise, Faigley et Selzer (2015, p. 58) ajoutent que « [the] rhetorical analysis involves studying carefully any kind of persuasive action in order to understand it better and to appreciate the tactics that it uses. » Quant à la pertinence d'étudier la rhétorique d'un discours, Ibarra et Kitsuse (1993, p. 34) stipulent que :« [it] is useful to provides a framework for discerning patterns in phenomena that appear from the outside to be incoherent and in a constant state of flux, even as participants assert their claims to be intelligible concerns about conditions. »

Étudier la rhétorique d'un discours permet de dégager les caractéristiques et les pratiques discursives employées par des revendicateurs (Ibarra et Kitsuse, 1993). Il faut bien comprendre que l'analyse rhétorique ne se limite pas à l'étude des techniques de persuasion d'un revendicateur, mais qu'elle doit aussi prendre en compte les éléments du langage, du texte et du style adoptés par les revendicateurs pour former leur discours. Nous étayerons maintenant les deux stratégies discursives qui seront concrètement appliquées lors de l'analyse rhétorique de notre corpus, soit les idiomes rhétoriques et les *motifs*<sup>6</sup>. Ces deux éléments du discours, bien qu'ils diffèrent d'un point de vue analytique, se chevauchent à l'occasion (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 34).

### 2.1.1 Les idiomes rhétoriques

Ibarra et Kitsuse (1993, p. 35) définissent les idiomes rhétoriques comme étant « the distinctive ways in which problematic status [of a certain condition] is elaborated ». Les idiomes rhétoriques permettent d'orienter la mise en mot d'un discours en lui donnant une signification particulière. Par le recours à cette stratégie rhétorique, les revendicateurs ne cherchent pas à vérifier si une situation existe réellement, mais cherchent plutôt à se concentrer sur la connotation de chacun des idiomes, qu'il soit positif ou négatif (Ibarra et Kitsuse, 1993). L'usage des idiomes rhétoriques encourage le revendicateur à structurer son propos selon une certaine ligne de pensée plutôt qu'une autre (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 34). Les auteurs mentionnent que « each rhetorical idioms calls forth or draws upon a cluster of images » (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 35) afin de fournir à l'auditoire des symboles et des pôles interprétatifs qui mettent en valeur des

---

<sup>6</sup> Notons que tout au long de cette recherche, nous conserverons l'appellation et la prononciation anglophone du terme *motif* puisque celle-ci conserve la signification que les auteurs ont donnée au terme.

aspects particuliers du sujet abordé (Ibarra et Kitsuse, 1993). Parmi les idiomes rhétoriques présentés, les auteurs mentionnent la rhétorique de la perte, du danger et de la calamité. Toutefois, ils soutiennent que ces idiomes sont seulement des exemples de ce type d'éléments du langage. Ils notent que d'autres idiomes rhétoriques pourraient être élaborés suite à de plus amples réflexions et observations. Voyons maintenant comment les auteurs distinguent chacun de ces idiomes rhétoriques.

#### 2.1.1.1 La rhétorique du danger

Ibarra et Kitsuse (1993, p. 39) définissent la rhétorique du danger comme étant « applied to a condition-categories that can be expressed as threats to the health and safety of the human body ». Les auteurs soutiennent que « the individuals have the right to be safe from harm, to have a good health, and to be shielded from preventable or reducible types of bodily risks » (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 39). Ainsi, tous ces aspects qui pourraient menacer cet état de bien-être, du corps ou de l'individu, sont considérés comme une forme de « danger ».

La mise en mots de cette rhétorique permet au revendicateur de promouvoir le sentiment de crainte qu'évoque la situation nommée comme dangereuse. En ce sens, l'idiome du danger sera connoté négativement pour désigner la peur et le risque que quelque chose peut générer chez un individu. Souvent centrée sur l'individualisation, cette rhétorique sera articulée pour parler de témoins, ou de victimes innocentes. Un exemple qui illustre cet idiome est celui présenté par Best (1990) au sujet des cas d'enfants disparus. Pour aborder le phénomène, les médias ont rapidement fait un lien entre des cas d'enfants disparus et d'autres situations jugées sérieuses, telles l'exploitation sexuelle des mineurs ou encore la pornographie infantile (Best, 1990,

p. 73). Dans de tels cas, le stéréotype du *stranger-abductor* était largement mobilisé, alors que dans la majorité des cas, les enfants connaissaient leurs agresseurs (Best, 1990). En présentant les cas de disparitions d'enfant de manière extrême, les médias mettent l'emphase sur la présence d'un danger réel, inquiétant (et le sentiment de peur qui peut en découler), incitant ainsi les autorités à se mobiliser et à intervenir.

#### 2.1.1.2 La rhétorique de la calamité

La rhétorique de la calamité se compose de métaphores qui évoquent « the unimaginability of utter disaster » (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 41). L'usage de cet idiome par le revendicateur implique l'utilisation d'un ensemble d'images qui met en valeur la déchéance et le caractère désastreux du phénomène abordé. Il s'agit ici de souligner les diverses caractéristiques de la situation qui permettent d'alimenter cet état dévastateur qu'entraîne la situation étudiée. Avoir recours à cet idiome implique que la situation « may lend itself to garnering high degrees of serious and prolonged attention in the public press » (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 41). Par exemple les auteurs soulignent que le qualificatif de « crise » permet de mettre de l'avant qu'une situation doit être prise au sérieux et qu'il est nécessaire d'agir afin de limiter son expansion ainsi que l'émergence de nouveaux problèmes sociaux à un rythme exponentiel (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 40).

Pour illustrer cet idiome, Ibarra et Kitsuse (1993) soulèvent l'exemple de la pauvreté, une situation à laquelle de nombreuses conséquences sont rapidement associées. La pauvreté est énoncée par les auteurs comme la justification de plusieurs autres événements sociaux tels le crime urbain et l'abus de drogue illicites. Selon cette perspective de la calamité, un ensemble de problématiques sociales seraient donc générées par la pauvreté, alors que dans les faits, l'étude d'une multitude de facteurs

serait nécessaire pour comprendre l'émergence de ces événements sociaux (Mercier, 1995).

### 2.1.1.3 La rhétorique de la perte

La rhétorique de la perte est mobilisée quant à elle pour traiter d'un objet ou d'un groupe étiqueté sacré et précieux (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 37). Ici se loge l'idée de la perte de prestige et de valeur d'objets ou de certains groupes sacrés. La notion de protection est donc le point central de la rhétorique de la perte. Puisque sous cette rhétorique, le groupe vulnérable est identifié comme ne pouvant s'occuper de lui-même, certains individus sont alors désignés comme les héros ou les sauveurs qui doivent en assurer la protection (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 37). Lorsque l'idiome est abordé positivement, les termes qui lui sont associés sont généralement ceux de l'innocence, de la beauté et de la pureté, tandis que, lorsqu'il est employé de manière négative, le revendicateur parlera d'une situation chaotique, décadente, immorale ou de corruption. À titre illustratif, les auteurs soulèvent l'exemple des richesses naturelles présentement menacées en raison des coupes à blanc qui s'effectuent dans le domaine forestier (Ibarra et Kitsuse, 1993). Pour remédier à la situation, les activistes et les écologistes travaillent alors ensemble pour sauver et protéger cet environnement qui est sur le point de disparaître. Dans ce discours négatif, le groupe sacré devient une source de vulnérabilité, d'où la nécessité de le protéger. Par ailleurs, nous notons que cet idiome est souvent abordé pour parler des enfants, un groupe souvent appelé une richesse sociale. Il est ainsi fort probable que cette forme de rhétorique se retrouve dans notre corpus puisque notre revue de littérature a bien montré que le phénomène de la cyberintimidation est surtout associé à une problématique jeunesse.

### 2.1.2 Les motifs

Si les idiomes rhétoriques comme des stratégies discursives orientent la mise en mot d'un discours en lui donnant une signification particulière, examinons maintenant en quoi ils se distinguent des *motifs*, deuxième stratégie discursive évoquée par Ibarra et Kitsuse (1993). Selon eux, ces deux éléments rhétoriques peuvent être étudiés de façon distinctive, même si plusieurs similitudes peuvent leur être attribuées (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 35).

Pour Ibarra et Kitsuse (1993, p. 47), les *motifs* sont des « recurrent thematic elements and figures of speech that encapsulate or highlight some aspect of a social problem. » Ils ne sont ainsi pas empreints de la même portée morale que les idiomes rhétoriques et sont davantage des termes appartenant à un vocabulaire plus usuel et familier. Ces derniers prennent la forme de figures linguistiques (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 35). Pour nommer quelques exemples, les auteurs énumèrent l'épidémie, la menace, le *ticking time bomb* et la guerre comme étant des *motifs* d'un discours (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 47). Étudier les *motifs*, c'est tenter de déceler la récurrence de certains symboles ou thèmes dans un discours et non de s'attarder à la valeur morale qu'un concept peut dégager.

L'étude des *motifs* d'un discours permet aux chercheurs de concentrer leur attention sur la façon dont les revendicateurs ont eu recours à certaines phrases ou métaphores pour rendre intelligibles leurs propos et leur donner une valeur émotive (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 47). L'usage de métaphores dans le discours est en soi très provocateur. En effet, « [o]n the surface they simply draw a comparison between one thing and another, but in a more subtle way they usually imply a whole narrative story and a prescription for action » (Stone, 1988, p.118, dans Best, 1999, p. 145). Pour cette raison, il est important

de réfléchir aux implications que peut engendrer l'utilisation de ces termes et de se pencher sur la connotation qu'ils peuvent potentiellement prendre. Étudier les *motifs* ne consiste pas à s'attarder spécifiquement à la grammaire et aux constructions langagières, mais plutôt à la connotation d'un terme ou d'une expression, soit plus spécifiquement la subjectivité soulevée par ce terme. Voici quelques exemples de *motifs* soulevés dans la littérature scientifique sur le sujet.

Tout d'abord, les auteurs présentent l'expression « [a] *Ticking time bomb* », un *motif* qui a longuement teinté les discours au sujet du sida. Présentant ce dernier comme une situation sans fin, certains auteurs ont même poussé la note et qualifié les conséquences causées par cette maladie de situation apocalyptique (Lévy, 2013). En raison de la rapide propagation et des conséquences qu'engendrait le sida, les discours des acteurs sociaux sur le sujet traduisent l'état d'urgence. Il était nécessaire de rapidement trouver une solution pour cesser la propagation de cette maladie (Lewis, 2006; Sontag, 1989).

Un autre *motif* présenté par Ibarra et Kituse (1993) est celui de la menace. Ce dernier est très bien illustré dans la recherche de Greco et Corriveau (2014, p. 44-45) qui abordent la représentation médiatique des leurres d'enfants à l'aide des nouvelles technologies. Afin d'alimenter cette idée que les leurres d'enfant représentaient une « menace sérieuse pour la sécurité », les discours étudiés étaient teintés d'une grande valeur émotionnelle. Pour ce faire, les articles journalistiques personnalisent la situation en employant des pronoms possessifs pour expliquer les faits de manière à susciter l'attention des parents. La présentation de la situation des leurres sous l'angle d'une menace sociale permet de présenter la situation comme l'un « des plus importants fléaux

auxquels la société doit faire face » (Greco et Corriveau, 2014, p.45).

Outre ces deux *motifs* largement présents dans la littérature, deux autres nous ont davantage interpellés suite à la lecture de notre matériau empirique : le *motif* de l'épidémie et celui de la guerre.

#### 2.1.2.1 Le *motif* de l'épidémie

Le *motif* de l'épidémie renvoie à une métaphore qui permet de mettre en valeur la magnitude potentielle d'une situation (Ibarra et Kitsuse, 1993). Sa mobilisation permet aux revendicateurs de présenter la situation de manière quantitative. Ainsi, pour caractériser une situation d'épidémie, les revendicateurs miseront sur l'augmentation et sur la croissance de la situation étudiée. Cette illustration du phénomène est souvent effectuée par le recours aux estimations (Best, 1987). Évoquer une situation qui se présente de plus en plus souvent soulève, par le fait même, l'idée d'une perte de contrôle de celle-ci (Ibarra et Kitsuse, 1993). Ce qui se dégage alors du discours des revendicateurs est que le nombre d'incidences est tel que les acteurs sociaux ne savent plus comment y faire face et mettre fin à la situation problématique. Rapporter ainsi la croissance fulgurante d'une situation permet de lui apposer l'étiquette de fléau social, une image qui cadre la situation de manière alarmiste (Cohen et Brooks, 2014).

L'exemple de l'augmentation des diagnostics du trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) chez les enfants permet d'illustrer le *motif* de l'épidémie. Pour nommer le phénomène, certains auteurs parleront d'inflation des diagnostics (Évrard et Le Maléfan, 2010) alors que d'autres qualifieront le phénomène d'incroyable épidémie (Douville, 2015). Ce diagnostic, fréquemment formulé à propos des enfants, devient une solution à tous les maux des parents afin d'expliquer les comportements

agités et/ou distraits de leurs enfants (Douville, 2015; Levet, 2012). De plus, notons que les auteurs observent une augmentation de la pathologisation de l'enfant (Évrard et Le Maléfan, 2010; Levet, 2012). En ce sens, poser un diagnostic n'est plus perçu comme une responsabilité du psychologue, mais comme un rôle que se donnent les enseignants, les parents et les travailleurs sociaux qui côtoient ces enfants (Levet, 2012).

#### 2.1.2.2 Le motif de la guerre

En ce qui concerne le *motif* de la guerre, celui-ci permet de mettre en mots le combat mené envers un phénomène social jugé dangereux ou, à tout le moins, problématique (Ibarra et Kitsuse, 1993). Best (1999) souligne en effet qu'un vocabulaire guerrier est souvent utilisé par les revendicateurs pour décrire la situation problématique. Des termes tels que stratégie, arme, tactique ou encore bataille ne sont que quelques exemples de ceux pouvant être mobilisés par le revendicateur afin d'articuler son discours comme étant une lutte à mener (Best, 1999, p. 144). Best (1999) mentionne également qu'une déclaration de guerre contre une situation sociale engendre l'identification d'un ennemi spécifique à affronter et à éliminer. Les exemples de la drogue ou encore des gangs de rue sont tous deux des sujets qui ont, au cours de l'histoire, été étiquetés d'ennemis à combattre (Best, 1999 ; Ibarra et Kitsuse, 1993). Best (1999, p. 147) ajoute que « the enemy is a common cause of the entire society [...] [and that] society members should rally to the cause; and they should be willing to make sacrifice for the war effort ». La lutte envers une situation problématique est alors perçue comme un devoir collectif où les acteurs sociaux doivent vaincre ensemble la situation problématique.

L'exemple de combat contre la radicalisation qui a émergé au sein des

communautés occidentales au cours des dernières années permet d'illustrer ce *motif*. Les acteurs sociaux sont nombreux à se mobiliser pour tenter de vaincre l'adhésion d'individu aux mouvements extrémistes (Lidino et Brandon, 2012 ; Ryan, 2007). Afin de contrer cette radicalisation, le message divulgué par les divers revendicateurs est que nous devons tous nous impliquer dans ce combat contre l'ennemi (Ryan 2007). Politiciens, agents de la paix et citoyens se doivent de s'unir et contribuer à cette lutte préventive et/ou réactive contre la radicalisation (Lidino et Brandon, 2012).

En somme, gardons en tête que l'étude des *motifs* cherche à dégager la symbolique qu'un terme ou qu'une expression peut impliquer. Les *motifs* mobilisés par les revendicateurs sont donc des termes génériques qui détiennent une connotation particulière en fonction du contexte dans lequel ils sont employés.

Toutefois, force est de constater que les nuances entre les idiomes rhétoriques et les *motifs*, tels que présentés par Ibarra et Kitsuse (1993), sont très ténues. Bien qu'identifiés dans les écrits comme des stratégies discursives distinctes, les idiomes et les rhétoriques renvoient à des définitions respectives qui n'aident pas à si bien les distinguer. De nombreuses similitudes les relient entre eux, ce qui rend leur opérationnalisation très complexe. À ce sujet, Ibarra et Kitsuse (1993, p. 35) eux-mêmes soulignent que « [motifs] are probably independent of rhetorical idioms, though certain motifs may have affinities with particular idioms. ». Ils reconnaissent ainsi les difficultés de conceptualisation de chacune de ces stratégies discursives comme des éléments distincts.

Afin de pallier cette complexité conceptuelle, dans notre recherche, nous utiliserons le terme « rhétorique médiatique » pour désigner à la fois les idiomes rhétoriques et les *motifs* utilisés dans le discours de la presse écrite pour construire le

phénomène de la cyberintimidation. L'emploi d'un terme commun pour nommer les deux types de stratégies discursives nous permettra de limiter les ambiguïtés observées dans la description de ces éléments linguistiques présentés par Ibarra et Kitsuse (1993). Une première lecture de notre corpus empirique nous a convaincus de nous attarder aux rhétoriques médiatiques suivantes : la rhétorique du danger, la rhétorique de l'épidémie, la rhétorique de la calamité, la rhétorique de la perte et la rhétorique de la guerre

### *2.1.3 L'opérationnalisation des rhétoriques médiatiques*

Afin d'opérationnaliser les rhétoriques médiatiques qui émergent des journaux québécois au sujet de la cyberintimidation, nous aurons recours à trois types d'illustrations présentés par Best (1987), soit la définition, l'exemple et l'estimation. Best (1987, p. 104) définit ces outils comme des images servant de fondation à la discussion en cours, tout en permettant d'illustrer et de contextualiser les propos des revendicateurs.

#### 2.1.3.1 Les définitions

Les définitions ont pour but de nommer le problème et servent de guide d'interprétation d'une situation donnée (Best, 1987). Le *domain statement* est un premier type de définition qui vise à circonscrire une situation. En émettant ce type de définition les revendicateurs « make some issues relevant, while relating others out of bounds » (Best, 1987, p. 104). Le *domain statement* est particulièrement important lorsqu'un groupe de revendicateurs souhaite attirer l'attention sur une situation déjà reconnue comme étant un problème social. Ce type de définition amalgame une multitude de situations souvent très diversifiées les unes des autres, mais ramenées sous un même terme. Pour illustrer ce qu'est un *domain statement*, Best (1990) présente l'exemple du terme « child abuse » qui, dans les années 1970 et 1980, a été défini très largement pour y

inclure de nombreux comportements ayant des implications différentes. Il mentionne que le terme a été initialement utilisé « to describe parent's physical brutality against small children, [...] [then] came to encompass neglect, sexual contact and [...] a miscellany other acts that might harm young people. » (Best, 1990, p 77-78). Dans ce cas, le fait d'employer une large définition a entraîné un élargissement du portrait de l'agresseur potentiel en plus d'être utilisé pour désigner des situations qui n'impliquaient plus seulement des jeunes enfants, mais aussi des adolescents (Best, 1987, Best, 1990). En émettant une définition plutôt large d'un terme, les revendicateurs se permettent ainsi d'inclure des situations multiples sous une même bannière.

Un autre type de définition est l'*orientation statement*. Ce type de définition est souvent utilisé pour articuler l'aspect de « nouveauté » qu'une situation peut représenter (Best, 1987). La redéfinition du viol, comme un crime violent plutôt qu'un crime sexuel par les féministes dans les années 70 (Rose, 1977) est un exemple qui illustre bien ce type de définition. Cette nouvelle perspective mise davantage sur les dimensions de la violence et de l'agression physique du comportement plutôt que de se concentrer sur les inégalités sexuelles vécues par les victimes (Rose, 1997).

#### 2.1.3.2 Les exemples

Le recours aux exemples permet de capter l'émotion du lecteur. Ainsi, « by focusing on events in the lives of specific individuals, these stories make it easier to identify with the people affected by the problem » (Best, 1987, p. 106). Best (1987) mentionne qu'un type d'exemples grandement utilisé par les revendicateurs est celui des *atrocities tales*. Ce sont des exemples qui permettent d'illustrer une situation en présentant les cas les plus extrêmes, une présentation qui est plus souvent illustrée sous la rhétorique de la calamité.

Des situations horribles sont alors mobilisées pour permettre d'amplifier le sentiment de peur qu'une situation projette, en plus de présenter cette dernière comme étant *dangereuse*, tel qu'illustré sous la rhétorique du danger. Le recours à de tels exemples permet de faire en sorte que quelques cas d'exception deviennent la référence pour représenter une situation-problème. Comme le mentionne Best (1990, p.79), « [I]f and death issues, tales of heroism or villainy, and stories that compel emotional reactions are more likely to gain attention, sympathy and actions. » Pour transmettre leur message, les revendicateurs ne peuvent se permettre d'être ambigus, ils utilisent alors des exemples frappants pour illustrer leurs propos puisque cela permet de personnaliser le problème et de montrer pourquoi ce dernier doit retenir l'attention (Best, 1990). Le recours à l'exemple permet d'imager les situations et le tout est souvent articulé afin d'aller chercher les émotions chez l'auditoire. Ces images permettent à l'auditoire de s'identifier à la situation et d'élargir les balises définitionnelles de cette même situation (Best, 1990, p. 85).

Nous pouvons établir ici un lien avec les exemples employés dans les nouvelles médiatiques lorsqu'elles traitent du crime et de la criminalité en général. Les recherches sur le sujet montrent en effet la prédominance des cas extrêmes mobilisés par les médias dans ce type de nouvelles (Cohen, 1972; Killingbeck, 2001; Surette, 1992). À titre d'exemple, nous pouvons penser à l'image du terroriste. Alors que seulement une minorité d'individus de religion islamique ont commis ces actes et s'engagent dans ces activités extrémistes, suite aux attentats de 11 septembre 2001, l'ensemble de la communauté musulmane était étiquetée de terroristes. Les actions d'une minorité étaient alors mobilisées pour stigmatiser la majorité. Le recours à des cas d'exception rapporte

les faits de manière sensationnelle et permet de rendre la description des événements attrayante (Cohen, 1972; Surette, 1992; Websdale; 1999).

### 2.1.3.3 Les estimations

L'estimation est le dernier outil d'opérationnalisation présenté par Best (1987). Dans la présente recherche, nous soulignerons l'usage de cette illustration lors de la présentation du *motif* de l'épidémie. En tentant d'estimer une situation, le revendicateur cherche à établir la magnitude du problème et à concentrer l'attention sur l'ampleur que prend ce dernier pour ainsi justifier l'augmentation des ressources pour le contrer (Best, 1990). Best (1990) rappelle néanmoins que parfois une augmentation de la magnitude de la situation peut s'expliquer par le plus grand nombre de ressources mobilisées, ce qui permet l'identification d'un plus grand nombre de cas. Nous étayerons maintenant les différentes formes d'estimation présentées par Best (1987).

Le revendicateur peut vouloir tenter d'établir le nombre de cas ou d'incidences causé par le phénomène (Best, 1987, p. 106). Toutefois, lorsque nous traitons d'un problème social, il est difficile de mesurer une situation puisque dans bien des cas, il n'y a aucun critère standardisé pour la définir. La cyberintimidation est un exemple qui illustre très bien cela. Best (1987) mentionne que lorsque ce type d'estimation est effectué, les données présentées sont inexactes et non représentatives de la situation discutée. L'utilisation de ce type d'estimation, nommé le *growth estimates*, permet plutôt aux revendicateurs d'illustrer qu'une situation ne cesse de s'aggraver. Le but est de présenter la situation en pleine effervescence en misant sur la récurrence et l'abondance de cette situation. Ce type d'estimation est illustré dans le cadre de la recherche de Greco et Corriveau (2014) qui portait sur la représentation médiatique des leurres d'enfants. Les

chercheurs ont constaté qu'afin de présenter les leures d'enfants comme une situation qui survenait plus fréquemment, le discours journalistique mettait l'emphase sur l'« accroissement des agresseurs potentiels [...] [l'] augmentation du nombre de victimes [...] et [l'] élargissement du spectre de victimisation » (Greco et Corriveau, 2014, p.48). Ces trois éléments permettaient aux médias de traduire un sentiment de préoccupation à l'égard de ces situations.

Finalement, un dernier type d'estimation se nomme le *range claims*. Ici, la situation problématique est présentée comme affectant l'ensemble des structures sociales (Best, 1987). Une telle représentation englobe tout le monde dans la situation problématique. Recourir à ce type d'estimation transmet le sentiment que tous sont affectés, de près ou de loin, par la situation. Cela a pour effet d'inciter ou d'entraîner la mobilisation d'un plus grand nombre de personnes dans la recherche de solutions puisque celles-ci se sentent concernées par le problème. Best (1990, p. 60) dira ainsi que, « [t]he compilation of big numbers, broad definitions and horrible examples [make claims] compelling ». Ces trois types d'illustrations sont utilisés par les revendicateurs pour imager leur discours et ainsi transmettre l'idée de la préoccupation et de l'importance devant être accordée à une situation donnée.

Dans le cadre de notre recherche, le recours aux définitions, aux exemples et aux estimations servira d'indicateurs dans l'analyse transversale des rhétoriques médiatiques de notre corpus, c'est-à-dire celles du danger, de l'épidémie, de la calamité, de la perte et de la guerre. Dès lors, elles ne seront pas présentées systématiquement pour illustrer chacune de nos rhétoriques médiatiques, mais elles traverseront l'ensemble de notre analyse discursive.

Un autre élément à prendre en considération dans l'analyse de nos données est la mise en contexte du discours étudié. Comme le signalent Ibarra et Kitsuse (1993, p. 53), le *setting* est une étape importante pour mieux comprendre l'articulation que prend le processus de *claims-making*. Ils spécifient que toutes les allégations sont prononcées dans un contexte spécifique (Ibarra et Kitsuse, 1993, p. 54). Ainsi, pour effectuer l'étude des diverses allégations émises par les revendicateurs, celles-ci doivent être restituées dans leur contexte, puisque ce dernier influencera la présentation de la situation jugée problématique.

Plusieurs auteurs qui ont étudié divers problèmes sociaux soulignent d'ailleurs l'importance de cette mise en contexte (Bellot, Sylvestre et St-Jacques, 2013; Mayer et Laforest, 1990). Par exemple, dans le cadre de la recherche de Haddon et Stald (2009) portant sur les opportunités de risques des enfants via le cyberspace, les auteurs soulignent l'importance de l'étude du contexte national de chaque pays pour comprendre davantage les différences observées dans leurs couvertures médiatiques respectives (Haddon et Stald, 2009). L'étude de ce contexte est pour eux une façon d'expliquer pourquoi la cyberintimidation a été abordée d'un angle plutôt négatif en Autriche, en Irlande, en Norvège et au Royaume-Uni, alors qu'en Italie et en Espagne, le sujet est plutôt présenté favorablement. Les auteurs constatent alors que cet angle négatif est attribué à une couverture abordant principalement les changements légaux, les crimes, les dossiers judiciaires et les actions policières, toutes des situations que les auteurs nomment des *crimes stories* (Haddon et Stald, 2009, p. 384). Ils ajoutent que lorsque le sujet principal des articles est analysé, les situations d'origine criminelle sont les plus abordées dans tous les pays.

En ce qui concerne le contexte social d'un discours, Otero et Roy (2013, p. 14) soulèvent qu'il est nécessaire dans l'étude des problèmes sociaux de prendre en compte « la nature des dynamiques sociales, historiques et institutionnelles de construction de ce qui pose problème dans nos sociétés ». Autrement dit, il importe de s'attarder à la façon dont une situation devient un problème social. Lorsqu'une situation est appelée ainsi, c'est sa définition qui est modifiée et non la situation en soi. Dès lors, il devient pertinent de se demander pourquoi certaines situations sont présentées comme étant un problème et pas d'autres, car, à l'instar de Mayer et Laforest (1990), nous estimons que c'est d'abord le regard que porte un groupe social sur ladite situation qui change. En ayant en tête le contexte social de la mise en mot du discours médiatique à l'égard de la cyberintimidation, nous pourrions sans doute mieux comprendre son évolution comme problème social. Dans le cadre de notre recherche, nous soulignerons les événements marquants qui ont pu avoir une influence sur la mise en mots du discours médiatique québécois. Pensons simplement au plan d'action pour contrer la violence dans les écoles mis sur pied par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Gouvernement du Québec en 2008, à l'adoption de la loi 56 par l'Assemblée nationale en 2012, qui modifie les lois sur l'instruction publique et privée afin d'y incorporer des moyens d'intervention à l'égard de l'intimidation (Assemblée nationale, Gouvernement du Québec, 2012; Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, 2009), ou encore au suicide de Marjorie Raymond, qualifié par plusieurs médias et revendicateurs comme étant lié, voire causé par de la cyberintimidation<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Nous souhaitons souligner qu'une nouvelle thèse pourrait porter uniquement sur la contextualisation des événements discutés. Pour cette raison, nous rappelons que la présente recherche sera avant tout une analyse textuelle du discours à laquelle nous grefferons, lorsque l'occasion se présentera, quelques éléments de contexte.

## **Chapitre 3 : La méthodologie**

Rappelons notre question de recherche: comment trois journaux québécois, en tant que revendicateurs, ont-ils présenté le phénomène de la cyberintimidation comme étant un problème social? Plus spécifiquement, nous désirons étudier comment la cyberintimidation a été mise en mots par trois journaux québécois. Cette recherche analyse et explore le processus de *claims-making* tenu par ces trois quotidiens entre 1998 et 2014. Par ce processus, nous désignons l'étude de la mise en mot du discours par les revendicateurs et l'étude des stratégies rhétoriques qu'ils ont mobilisées pour faire entendre leur position au sujet de la cyberintimidation. Nous verrons également comment cette conceptualisation de la cyberintimidation a évolué au cours des années. Les thèmes émergents du discours des ces journaux au sujet de la cyberintimidation seront également soulevés. Nous ne cherchons pas ici à valider leurs allégations, mais plutôt à refléter les rhétoriques médiatiques qu'ils ont mobilisées. Comme mentionné précédemment, une attention particulière sera portée au langage et au contexte social dans lequel ce discours a pris forme.

### **3.1 Le corpus empirique**

La couverture médiatique de la cyberintimidation entre 1998 et 2014 constitue donc notre assise empirique. Nous avons fixé le point de départ de la cueillette des données à 1998 puisque selon *L'enquête sur l'utilisation d'Internet par les ménages* effectuée par Statistique Canada (Statistique Canada, 1998), cette année marque le début de la présence d'Internet dans la plupart des ménages canadiens. L'étude a révélé que « les Canadiens utilisent de plus en plus Internet comme outil de communication à la

maison, au travail, à l'école ou à la bibliothèque » (Statistique Canada, 1998). À ce sujet, l'étude de Dickinson et Ellison (2001, p. 3.12), qui porte elle aussi sur l'utilisation d'Internet par les familles canadiennes, note que « l'augmentation rapide du taux d'utilisation d'Internet par les ménages canadiens observée en 1998 s'est poursuivie en 1999, principalement en raison de la proportion croissante de ménages dont les membres se branchent régulièrement sur Internet à domicile ». Les auteurs ajoutent qu'en plus de fréquenter Internet plus souvent, les utilisateurs s'en servent pour accomplir des tâches professionnelles, académiques et récréatives (Dickinson et Ellison, 2001, p. 3.4).

Étudier le discours de la presse écrite au sujet de la cyberintimidation sur une période de 16 ans, nous permet d'observer l'évolution du phénomène et d'identifier les particularités et les récurrences utilisées par les médias au cours des années. Nous pouvons ainsi déceler si certains aspects du phénomène sont plus couramment abordés par ces médias. Pour ce faire, nous avons décidé d'analyser tous les types d'articles recueillis lors de notre cueillette de données. Notre corpus empirique est donc composé de nouvelles journalistiques, d'articles publiés dans les cahiers de chacun des quotidiens, mais aussi d'articles d'opinion, tels que les éditoriaux, les chroniques ou encore les lettres des lecteurs. Ce choix se justifie par le fait que nous estimons que l'ensemble du contenu présenté dans ces journaux a un rôle à jouer dans la construction médiatique du phénomène étudié, d'autant que ce qui paraît dans la presse écrite découle inévitablement d'un choix éditorial. À titre de rappel, cette recherche étudie l'ensemble du langage et des expressions utilisés par la presse écrite québécoise pour présenter le phénomène de la cyberintimidation.

Ce corpus empirique est composé de documents publics non archivés (Cellard, 1997), un type de document qui est facilement accessible (Berg et Lune, 2012). Étudier un document comporte de nombreux avantages. Par exemple, l'utilisation de documents élimine grandement les influences externes lors de la collecte de données. De plus, comme le mentionne Barbour (2008), l'utilisation de documents permet de mettre en lumière les propos d'individus émis à un moment particulier. Ainsi, il est possible d'étudier l'évolution d'un phénomène à travers le temps (Cellard, 1997). Bien que le matériel soit facile d'accès, de nombreuses contraintes doivent être prises en considération par le chercheur avant d'entreprendre l'analyse de ses documents (Cellard, 1997). D'une part, Yin (2003, p. 87-88) stipule que lorsqu'un chercheur effectue de l'analyse documentaire, il est nécessaire de se rappeler que « every document was written for some specific purpose and some specific audience other than those of the case study being done ». C'est pourquoi Cellard (1997) recommande de décortiquer les documents analysés avec précaution pour ne pas en perdre le sens lors de leur déconstruction.

### **3.2 La cueillette des données**

Pour ce faire, nous avons récolté l'ensemble des articles publiés dans trois journaux québécois, au cours de cet intervalle, soit ceux de *La Presse* (LP), du *Journal de Montréal* (JDM) et du *Devoir* (LD), des quotidiens qui représentent 66 % des lectorats de journaux imprimés du Québec selon *La banque de données sur l'audience des quotidiens* (La base de données sur l'audience des quotidiens, 2015).

La cueillette de données s'est effectuée par l'entremise de la base de données *Eureka.cc* pour recueillir les articles provenant des journaux *La Presse* et *Le Devoir* et de

la base *Archives Sun Media* pour recueillir ceux publiés dans *Le Journal de Montréal*<sup>8</sup>. Mentionnons que pour les articles en provenance du journal *La Presse* et du *Devoir*, une copie de la mise en page complète de l'article était disponible alors que pour ceux du *Journal de Montréal* seul le texte de l'article était disponible et a pu être récupéré<sup>9</sup>.

Les mots-clés utilisés pour recenser les articles dans chacun des quotidiens ont été *cyberintimidation* et *cyber-intimidation*. Bien que notre choix de mots-clés se soit limité à ces deux termes, nous avons précédemment testé d'autres combinaisons. En effectuant des recherches avec les combinaisons « Internet + intimidation » ou encore « école+ Internet+ violence », nous avons constaté que les résultats obtenus étaient dans bien des cas des articles déjà recensés lors des recherches à partir des mots-clés *cyberintimidation* et *cyber-intimidation* ou encore des articles peu significatifs pour la présente recherche, puisque ces articles ne traitaient pas de l'intimidation sur Internet. 227 articles publiés dans nos trois journaux québécois ont été recensés.

Suite à la lecture du corpus, nous avons dû éliminer certains articles puisque ceux-ci ne traitaient pas du sujet à l'étude. Nous avons donc retranché les articles qui figuraient en double dans notre empirie, puisqu'ils avaient été répertoriés par les deux mots-clés de recherche<sup>10</sup>. Notons que d'autres articles recensés à l'aide du mot clé « cyber-intimidation » ont quant à eux été soustraits du corpus puisque les termes « cyber » et « intimidation » y figuraient, mais ne présentaient pas de lien réel entre eux, ce qui

---

<sup>8</sup> La collecte des articles publiés entre 1998 et 2013 a été effectuée le 16 septembre 2014 pour la base de données Eureka.cc et le 7 octobre 2014 pour la base de données *Archives Sun Media*, pour ce qui est des articles publiés en 2014, leur collecte s'est effectuée le 2 janvier 2015.

<sup>9</sup> De plus, nous devons mentionner que dans le cadre du *Journal de Montréal* nous avons dû débiter notre cueillette de données en 2003, puisqu'avant cette date, le contenu journalistique n'était pas numérisé. Nous n'avons pas jugé nécessaire d'effectuer un dépouillement manuel des articles du *Journal de Montréal*, publié entre 1998 et 2002, en raison de l'absence de résultats dans les deux autres quotidiens avant 2003.

<sup>10</sup> Il s'agit des mots-clés *cyberintimidation* et *cyber-intimidation*

apportait peu de pertinence à la présente étude. À titre d'exemple, nous avons éliminé de notre corpus un article publié dans *Le Devoir*, en date du 27 mars 2008. Ce dernier portait sur un conflit politique africain et l'auteur abordait une situation d'intimidation entre deux groupes politiques en plus de parler d'évènements qui avaient fait la manchette dans le cyberjournal local (LD, 27 mars 2008, p. A1). Notre corpus d'articles analysé est donc constitué de 214 articles, 13 articles ayant été retirés de notre corpus original.

### **3.3 Notre stratégie analytique**

Dans le cadre de cette analyse, nous avons effectué principalement une analyse textuelle. Nous nous sommes concentrés sur les composantes propres au discours, soit à sa mise en mots, son style et son arrangement (Selzer, 2004). Ceci dit, nous avons greffé à celle-ci certains éléments de contexte pour étayer davantage les éléments présentés. La pertinence de saisir le contexte duquel émergent les articles s'illustre bien dans l'exemple suivant. Nous remarquons que l'année 2008 marque la première année où le nombre d'articles publiés est supérieur à l'ensemble de ceux publiés durant les années précédentes, soit 31 articles contre dix dans les 5 années précédentes. Une compréhension globale du contexte permet non seulement de faire l'inventaire du contenu thématique de chacun des articles, mais aussi d'expliquer quels évènements sociaux peuvent expliquer cette hausse de publication journalistique au sujet de la cyberintimidation et par le fait même de répondre aux questions suivantes : Quels liens pouvons-nous établir entre les articles? Est-ce qu'ils traitent de thèmes communs? Est-ce que des évènements politiques, économiques, culturels ou sociaux au sujet de l'étude pourraient expliquer cette croissance du nombre d'articles publiés? Dans notre cas, puisque nous étudions le

phénomène sur une période de plus de quinze ans, il sera nécessaire de comprendre les changements sociaux, culturels et politiques de la période étudiée (Cellard, 1997). Cette présentation d'évènements de contexte nous permettra d'avancer des pistes d'interprétations qui expliqueraient pourquoi le sujet de la cyberintimidation a été davantage abordé par notre corpus à certaines périodes plutôt qu'à d'autres.

### **3.4 La codification du corpus empirique**

La méthode d'analyse utilisée dans cette recherche est celle de l'analyse rhétorique. Pour ce faire, nous avons annoté notre corpus de données afin d'en dégager les principaux thèmes abordés. D'une part, nous avons effectué une première lecture de la totalité du corpus afin de prendre connaissance du contenu des articles et d'y noter les principaux thèmes et idées qu'ils renferment. Chaque article a été codé afin d'identifier les comportements nommés par les médias écrits comme étant des phénomènes de cyberintimidation. Parlaient-ils d'une situation spécifique ou présentaient-ils la cyberintimidation en amalgamant un ensemble de comportements disparates? Nous trouvons aussi nécessaire de discuter des divers thèmes traités lorsque les médias abordent le sujet de la cyberintimidation. Ainsi, nous avons recensé les passages évoquant la question de la prise en charge de la situation, et ce, en fonction des acteurs sociaux impliqués. Un autre thème qui a été codé fut celui des impacts positifs et négatifs que représentent les technologies. En nous fiant à des études antérieures qui analysaient la couverture médiatique de la cyberintimidation (Vandebosch et coll., 2013), nous nous attendions à ce que le ton adopté dans les articles soit majoritairement négatif. À cet ensemble de thèmes, nous avons ajouté l'identification des acteurs sur lesquels les

journalistes se sont appuyés pour décrire les situations présentées (enseignants, agents de la paix, scientifiques, etc.) ainsi que le ton général des articles recensés (positif, négatif ou neutre). Considérant les résultats obtenus dans le cadre des recherches antérieures, nous anticipions que la majorité des articles aborderaient négativement le phénomène de la cyberintimidation (Haddon et Stald, 2010; Vandebosch et coll., 2013).

Par la suite, nous avons procédé à une mise en relation de ces articles afin de dégager les principales allégations émises. Notre but était de repérer et d'identifier les stratégies discursives que ces derniers ont mobilisées pour nourrir leurs allégations. Cette étape a permis de dégager les rhétoriques médiatiques contenues dans le discours des médias. De plus, le recours aux définitions, aux exemples et aux estimations nous ont permis d'illustrer comment les stratégies discursives étaient présentées dans le discours. Il s'agissait de voir comment le langage est utilisé par ces journaux québécois pour articuler leur discours et ainsi présenter la cyberintimidation comme étant un problème social. Cette étape de la codification a par la suite été répertoriée et classée dans notre grille d'analyse illustrée dans le Tableau 1 qui suit.

**Table 1 présentation d'un extrait de la grille d'analyse utilisée dans le cadre de l'analyse rhétorique**

Stratégies discursives	Indicateurs qui nous permettent d'identifier la stratégie rhétorique dans le corpus	Exemples du corpus
<b>1. Rhétorique du danger</b>	Identifier les caractéristiques d'une situation qui menace l'état de bien-être d'individus	« [Les jeunes] se servent de la technologie pour rendre la situation encore pire [...] Internet, c'est un moyen instantané, rapide et anonyme de diffuser de l'information » (LP, 18 avril 2007, p. A13)
	Identifier les risques que génère cette situation	« Le problème c'est que les risques sont aujourd'hui infiniment plus grands [...] Les photos peuvent être vues par un nombre incalculable de personnes. » (LP, 24 février 2011, p. A2)
	Mettre en valeur la peur et l'inquiétude que peut générer une situation	Il n'est « pas étonnant que les parents s'inquiètent de ce que leurs enfants peuvent découvrir sur Internet » (JDM, 1 <sup>er</sup> septembre 2009, p. 27)
<b>2. Rhétorique de l'épidémie</b>	Évaluer la croissance d'une situation. Il s'agit de noter quantitativement un phénomène.	« La cyberintimidation croît au même rythme que se raffinent les outils technologiques qui la permettent » (LP, 22 novembre 2008, p. plus5) « La cyberintimidation est nettement plus présente sur les réseaux sociaux » (JDM, 21 décembre 2014, p. 14)
	En raison de la croissance d'une situation, celle-ci est désignée comme fléau.	« Intimidation sur le Web: un fléau [...] il s'agit d'un véritable problème de société » (JDM, 21 décembre 2012, p. A6)
	Une perte de contrôle de la situation, puisque les cas ne cessent de croître.	« La croissance exponentielle de l'utilisation des médias sociaux ainsi que leur très grande accessibilité font en sorte que les corps policiers ne sont pas capables d'en assurer la surveillance » (LD, 21 novembre 2012, p. A6)
<b>3. Rhétorique de la calamité</b>	Les conséquences du phénomène sont souvent mises de l'avant, pour évoquer la valeur désastreuse de la situation.	« Les ravages [de la cyberintimidation] sont particulièrement dévastateurs » (LP, 2 mars 2011, p. A2)
	La situation est présentée comme étant sérieuse et prenant souvent la forme d'une crise.	« La cyberintimidation doit être prise au sérieux » (JDM, 19 mai 2011, p. 7)
	La mobilisation de cas exceptionnels est généralisée pour désigner l'ensemble des cas. Il s'agira de situations qui captent l'attention.	« Quand on sait que la cyberintimidation fait des ravages et a mené des adolescents au suicide » (LP, 16 août 2014, p. A20)
<b>4. Rhétorique de la perte</b>	Utilisé pour parler d'un objet ou d'un groupe social jugé sacré, innocent vulnérable, pur, naïf.	« Les jeunes et les ados sont plus vulnérables, plus démunis » (LP, 5 février 2010, p. vivre2) « Quand la cyberintimidation touche les jeunes, elle tombe sur des âmes encore vulnérables »

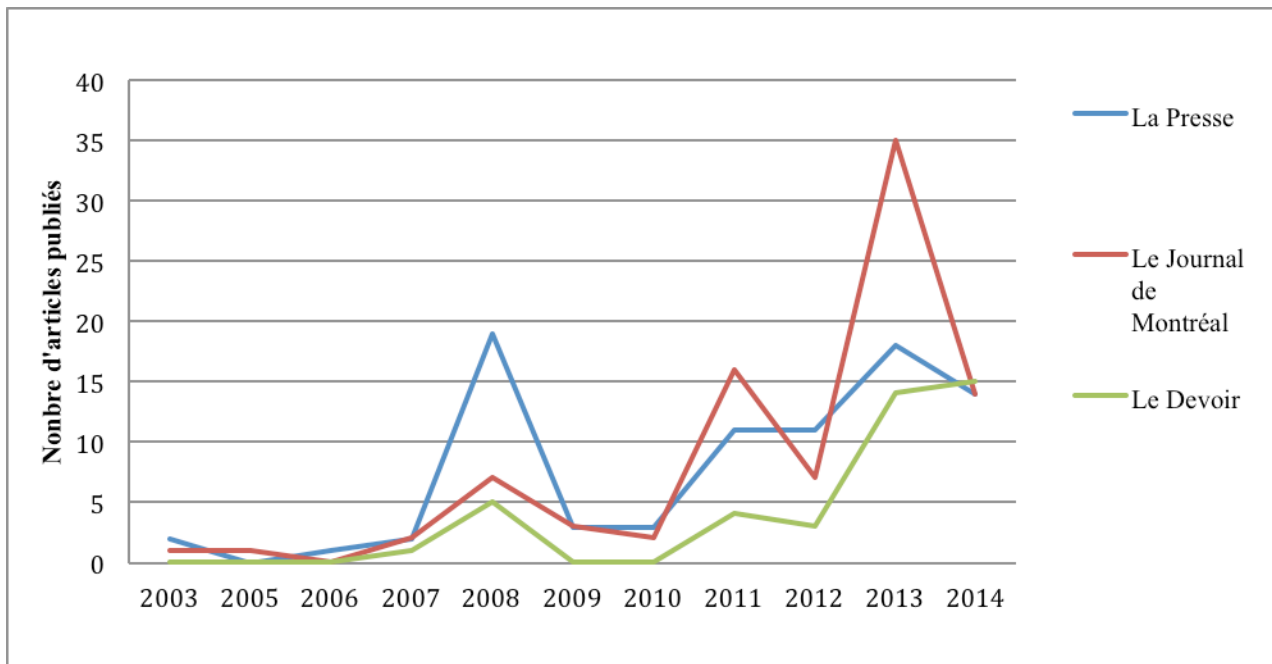
Stratégies discursives	Indicateurs qui nous permettent d'identifier la stratégie rhétorique dans le corpus	Exemples du corpus
	Puisque le groupe menacé ne peut s'occuper de lui-même, un groupe social est alors désigné pour en assurer la protection (groupe nommé héros ou sauveur).	(LP, 9 août 2013, p. A3) « Il incombe au gouvernement de protéger les citoyens les plus précieux et les plus vulnérables en l'occurrence les enfants » (JDM, 18 décembre, p. 31) « Il faut que les jeunes sachent que chaque adulte les surveille » (LP, 15 octobre 2013, p. A3)
	Plusieurs actions de prévention sont mises en place pour protéger les jeunes	« Mieux informer et éduquer les jeunes à l'utilisation du web et des réseaux sociaux » (LP, 15 avril 2013, p. arts5)
<b>5. Rhétorique de guerre</b>	La domination d'un vocabulaire référant à la guerre (combattre, lutter, éliminer, ennemi, etc.).	« La lutte contre la cyberintimidation » (LP, 4 novembre 2008, p. A11) « Facebook, My Space et MSN sont devenus de véritables armes que les jeunes utilisent pour intimider leurs camarades » (JDM, 11 avril 2008, p. 7).
	L'identification d'un ennemi que les revendicateurs tentent d'éliminer	« Il serait illusoire de croire que l'on puisse éliminer la cyberintimidation » (LP, 14 avril 2008, p. A16)
	La nécessité d'un esprit de combat collectif afin d'agir pour éliminer la situation problème	« Le devoir de chacun à l'égard de la dénonciation des actes d'intimidation et de cyberintimidation » (LD, 16 avril 2012, p. A5) « C'est la responsabilité de tout le monde d'intervenir au meilleur de ses capacités » (LP, 24 septembre 2013, p.A3)

Cette classification nous a permis de mieux détailler les idées émergentes et récurrentes du discours médiatique. Pour ce faire, il était nécessaire de reconnaître que les stratégies rhétoriques présentées étaient étroitement liées entre elles. Il a parfois été difficile de limiter certains propos à une seule d'entre elles. Compte tenu de cette proximité, il se peut que certains énoncés ou exemples fournis soient utilisés pour appuyer plus d'une stratégie rhétorique.

## **Chapitre 4 : La construction médiatique de la cyberintimidation**

Avant d’entamer la présentation des résultats de l’analyse, nous souhaitons souligner quelques éléments de contexte que nous jugeons pertinents pour situer davantage le corpus empirique. Comme présenté dans la Figure 1, nous dénotons une croissance de la publication des articles abordant le sujet de la cyberintimidation au cours de la période étudiée.

**Figure 1 : Répartition des articles comportant les mots-clés cyberintimidation ou cyber-intimidation publiés dans les quotidiens *La Presse*, *Le Journal de Montréal* et *Le Devoir* entre 2003 et 2014**



Ce constat de recherche va dans la même direction que les grandes conclusions de l’étude de Vandebosch et coll. (2013). Ayant étudié la couverture médiatique de la cyberintimidation entre 2004 et 2011, les auteurs de cette recherche ont eux aussi observé

une augmentation du nombre d'articles au cours de la période étudiée<sup>11</sup>. En plus d'observer cette croissance, ils ont constaté que ces années correspondaient à la couverture médiatique du suicide de trois adolescents présentés comme des cas de cyberintimidation par les médias (Vandebosch et coll., 2013). Dans la période étudiée, les années 2008, 2011 et 2013 coïncident avec la grande médiatisation des suicides liés à la cyberintimidation chez les jeunes comme ceux d'Amanda Todd, de Rehtaeh Parsons et de Marjorie Raymond. Puisqu'un lien entre la cyberintimidation et le suicide est soulevé dans de nombreux articles du corpus et que plusieurs journalistes mobilisent les événements vécus par ces jeunes femmes à titre de référence, nous pouvons penser que ceux-ci expliquent en partie la croissance du nombre d'articles publiés lors de ces moments-clés.

Nous devons cependant reconnaître que les suicides de ces jeunes filles ne peuvent expliquer à eux seuls l'intérêt marqué pour le sujet de la cyberintimidation dans le discours médiatique. Par exemple, nous notons également qu'au plan politique, certaines initiatives gouvernementales ont grandement fait réagir la presse écrite. Sur la scène provinciale, la présentation par le gouvernement du Québec du *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école* (Ministère de l'éducation, du loisir et du sport du Québec, 2009) explique aussi la publication croissante d'articles. Ce plan avait pour but de mettre en place des mesures d'intervention complètes en plus de rendre plus cohérentes les approches de prévention et de traitement de la violence. Lors de sa sortie, ce dernier a été la source de nombreuses critiques et d'insatisfactions qui ont largement été discutées dans les médias. Pour ne nommer que quelques exemples, nous notons le

---

<sup>11</sup>Les articles de journaux étudiés dans le cadre de cette recherche provenaient de huit pays, soit de l'Australie, la Belgique, la Grèce, l'Italie, la Lituanie, la Pologne, la Slovénie et le Royaume-Uni

peu de financement, l'absence d'explication quant à la distribution des fonds monétaires alloués au projet (LP, 16 février 2012, p. A10; JDM, 17 octobre 2011, p. 3) et le manque de ressources accordées aux écoles afin d'adéquatement mettre en place le plan d'intervention annoncé par les autorités gouvernementales (JDM, 22 avril 2008, p.7).

Sur la scène fédérale, le projet de loi C-13 déposé à la Chambre des communes le 20 novembre 2013 (Chambre des communes du Canada, 2013) est un autre élément qui a occupé une place importante dans le discours médiatique. En effet, la majorité des articles publiés au cours des années 2013 et 2014 y faisait référence. Ce projet de loi, annoncé comme une réponse à la cyberintimidation, a plutôt été perçu comme une atteinte à la vie privée en raison des changements qu'il apportait à l'élargissement des pouvoirs policiers en matière de fouille et de saisie de données sur Internet. Notons que pendant plus d'un an, l'ensemble du discours médiatique a été orienté autour de cet enjeu. Ces discussions abondantes par les médias au sujet de ce projet de loi expliquent donc en partie l'augmentation du nombre d'articles traitant de la cyberintimidation à cette période.

Sur le plan social, la montée de l'utilisation des réseaux sociaux tels que Facebook par les Canadiens (CEFRIIO, 2009) ne peut être négligée pour expliquer la croissance des articles qui portent sur la cyberintimidation. Une étude effectuée par le CEFRIIO rapporte que les individus âgés de 12-24 ans sont nombreux à utiliser Internet et qu'un grand nombre d'entre eux fréquentent de plus en plus les réseaux sociaux (Roy, 2009). Dans le même ordre d'idées, une étude canadienne effectuée en 2009 mentionne que la présence des jeunes de 12 à 17 ans sur les réseaux sociaux augmente rapidement depuis 2007 (IPOS Reid, 2009). L'usage plus fréquent des technologies par un nombre grandissant de

jeunes soulève par le fait même un accroissement potentiel des risques rencontrés via les TIC, ce qui pourrait laisser place à plus de situations de cyberintimidation. Cette croissance de l'usage des médias sociaux chez les adolescents est donc un facteur qui explique l'attrait grandissant des médias à aborder la cyberintimidation au cours des années étudiées.

Examinons maintenant les rhétoriques médiatiques mobilisées dans la presse écrite québécoise pour mettre en mots leur discours sur la cyberintimidation.

#### **4.1 La rhétorique du danger**

Une première stratégie discursive observée dans le discours médiatique est celle de la rhétorique du danger. L'identification d'une situation qui menace l'état de bien-être d'un individu est le point central de cette rhétorique, un élément qui, dans le cadre de notre recherche, est incarné par les nouvelles technologies. La dimension des risques engendrés par la situation problème ainsi que les sentiments de peur et d'inquiétude qui en découlent sont d'autres éléments importants que mobilisent les médias pour présenter la cyberintimidation comme étant une situation dangereuse ou potentiellement dangereuse.

Pour articuler cette rhétorique, les médias misent sur l'aspect technologique dans lequel s'inscrit la cyberintimidation. Les technologies sont présentées comme des médiums dangereux qui entraînent de nombreuses conséquences néfastes. Par exemple, dans leur discours, les médias traitent des nombreux dangers que comportent les technologies (JDM, 18 novembre 2010, p.31) et abordent les sujets de « la cyberintimidation et [des] autre[s] danger[s] sur Internet » (LP, 16 novembre 2013,

p. A14). De par l'étiquette de la « nouveauté » apposée à la cyberintimidation ainsi que l'accentuation des risques engendrés par les TIC et du sentiment de peur qu'ils provoquent, les revendicateurs ont su contribuer à conceptualiser le phénomène de la cyberintimidation en situation « dangereuse ».

#### *4.1.1 La cyberintimidation, une nouvelle source de peur*

La mention du terme cyberintimidation dans le corpus empirique étudié survient pour la première fois en juillet 2003. Le phénomène de violence via le cyberspace est alors qualifié comme « un tout nouveau monde » (LP, 13 juillet 2003, p. A4). Cette désignation de la cyberintimidation comme étant un phénomène moderne demeure un élément important dans l'ensemble du discours des médias. Notons que l'idée de nouveauté est mobilisée tout au long du discours médiatique. Par exemple, les expressions « nouveau genre de criminalité » (JDM, 2 février 2005, p.55) et « phénomène nouveau » (LP, 7 avril 2006, p. A10) sont utilisées pour nommer la cyberintimidation. Ainsi, encore en 2013, un article du *Journal de Montréal* mentionne que « la cyberintimidation est une nouvelle forme de violence » (JDM, 21 novembre 2013, p.32, notre souligné) alors que dans *Le Devoir*, ce même phénomène est nommé de « nouvelle cyber-réalité » (LD, 25 janvier 2013, p. B2). Cette idée de nouveauté, présente en 2003 dans les premiers articles de notre empirie, perdure et est toujours mobilisée par les médias en 2014 pour justifier la pertinence de s'intéresser à la cyberintimidation. En effet, en avril 2014, nous pouvons lire dans un article de *La Presse* que la cyberintimidation est nommée de « nouvelle tendance problématique » (28 avril 2014, p. A15).

Pour mettre de l'avant la nouveauté de la situation, les médias font appel aux caractéristiques qui distingueraient la cyberintimidation des autres formes de violence. Parmi les caractéristiques mentionnées, nous retrouvons l'anonymat que procure Internet, la rapidité du traitement de l'information et l'omniprésence des technologies. Par exemple, les journaux vont exploiter la caractéristique de la rapidité des TIC et stipuler qu'Internet « est un moyen instantané rapide et anonyme de diffuser de l'information » (LP, 19 avril 2007, p. A13). Ils ajoutent par la suite « qu'intimider quelqu'un devient donc plus facile et [...] vient rejoindre le jeune dans sa chambre, devant son ordinateur, dans son intimité » (LP, 19 avril 2007, p. A13). Dans un autre article, c'est l'anonymat que procure le web qui est mis en valeur, alors qu'un journaliste publie que « [l]e problème réside surtout dans le caractère anonyme ou de la distance physique qu'il y a avec internet et le fait que les jeunes se sentent plus "libres" de commettre des actes qu'ils n'oseraient pas faire dans la "vie réelle" ou s'ils étaient devant leur victime. » (JDM, 8 novembre 2011, p. 43). Notons que les caractéristiques étayées dans le discours médiatique pour décrire la cyberintimidation sont aussi celles soulevées par les chercheurs. Les scientifiques désignent en effet ces caractéristiques comme étant des éléments souvent utilisés pour distinguer la cyberintimidation de l'intimidation traditionnelle (Slonje, Smith et Frisèn, 2013; Slonje et Smith, 2008; Tokunaga, 2010).

Ainsi, les actions d'intimidation autrefois limitées à la cour d'école sont maintenant transposées dans le cyberspace, un univers où les frontières sont sans limites géographiques (Patchin et Huinduja, 2010). À ce sujet, une chroniqueuse de *La Presse* stipule qu'« avec l'émergence des nouvelles technologies, le légendaire coup de poing sur la gueule a gagné en subtilité et s'est modernisé. » (LP, 27 novembre 2013, p. A28).

Dans la même ligne de pensée, nous pouvons aussi y lire que « bien que [la] pratique [de “l’égoportrait”] existe depuis longtemps, sa diffusion a pris des proportions inégales grâce à la tribune sans frontière qu’offre l’internet » (LP, 28 avril 2014, p. A15).

Nous constatons donc que les caractéristiques propres aux technologies sont souvent utilisées par les médias pour présenter les facettes négatives de l’univers virtuel<sup>12</sup> et, par le fait même, les conséquences qu’elles engendrent. Selon les médias, les caractéristiques des technologies sont perçues comme des sources potentielles de danger et les conséquences engendrées par leur utilisation sont considérées comme plus importantes que celles engendrées par d’autres situations de victimisation. Par exemple, nous pouvons lire dans *Le Devoir* qu’« [a]ujourd’hui, la cyberintimidation peut se faire plus discrète, plus rapide et moins facile à détecter » (LD, 2 février 2014, p. G6). De manière plus spécifique, les médias qualifient les conséquences engendrées par la cyberintimidation comme étant plus importantes que celles de l’intimidation traditionnelle et stipulent que « [l]es méchancetés lancées sur Internet sont plus virulentes que celles lancées dans les cours d’école. » (LP, 12 janvier 2008, p. A2).

En définitive, miser sur les caractéristiques propres aux nouvelles technologies pour présenter la cyberintimidation permet d’orienter le discours et d’accentuer les conséquences néfastes potentiellement causées par leur utilisation. De cette façon, la presse écrite parvient à forger l’image que les nouvelles technologies et le cyberspace sont potentiellement dangereux pour les utilisateurs.

---

<sup>12</sup> Nous souhaitons préciser que très peu d’articles journalistiques ont su traiter des bienfaits et des caractéristiques positives que permet l’usage des technologies. Nous comptons seulement trois articles qui ont su explicitement énumérer ces bienfaits. Parmi ceux-ci figuraient l’utilisation d’Internet comme un outil pédagogique (LD, 3 juin 2008, p. A4), la diffusion d’information nouvelle (JDM, 14 avril 2011, p. 26) et « l’accès gratuit à un insondable bassin de connaissances » (LD, 4 novembre 2013, p. B8).

#### *4.1.2 La crainte et les risques causés par les nouvelles technologies*

Dans les journaux analysés, la cyberintimidation est surtout désignée comme un phénomène qui « préoccupe de plus en plus les Canadiens » (LP, 12 juillet 2008, p. A21). La crainte à l'égard de la cyberintimidation est, en outre, accentuée par la présentation des caractéristiques néfastes des TIC.

Dans le cadre du dépouillement de notre corpus, nous remarquons que lorsqu'il est question des risques potentiellement engendrés par la cyberintimidation, ces journaux s'appuient sur les caractéristiques qui seraient propres aux nouvelles technologies, et ce afin de créer un climat de tension. Par exemple, ces journaux affirment que les « menaces viennent souvent en crescendo » (LP, 13 janvier 2008, p. A3) et stipulent que « les risques sont aujourd'hui infiniment plus grands [car] [l]es photos peuvent être vues par un nombre incalculable de personnes et [...] rester là pour toujours » (LP, 24 février 2011, p. A2). Dans cet exemple, l'idée de l'omniprésence des technologies est exploitée par les revendicateurs afin de montrer que le contenu des TIC est accessible à tous et peut être consulté par une multitude d'individus. Ces citations nous montrent que les spéculations à l'égard des impacts dangereux et nuisibles des technologies sont une composante centrale du discours lorsque les médias abordent les dangers anticipés de la cyberintimidation. De plus, ajoutons que ce pouvoir octroyé aux technologies permet d'élargir l'éventail d'agresseurs potentiel et vient ainsi alimenter le sentiment que l'agresseur peut être « the boy next door » (Schissel, 2006, p.63). L'omniprésence des technologies et l'anonymat qu'elles procurent alimentent donc l'idée que tous peuvent, un jour ou l'autre, utiliser les TIC pour causer des torts à autrui. Dit autrement, alors que dans les situations « traditionnelle » d'intimidation l'agresseur était facilement

identifiable, avec les TIC, tout le monde devient susceptible de devenir un agresseur, d'où le parallèle nous semble-t-il avec cette idée de « boy/girl next door ».

La mention des risques potentiels que présentent les technologies dans notre corpus documentaire est peu étonnante. En effet, plusieurs recherches, portant sur la couverture médiatique de la cyberintimidation (Mascheroni et coll., 2010; Thom et coll., 2010; Vandebosch et coll., 2013) ont elles aussi soulevé cette idée que les risques présentés par les TIC constituaient un élément central du discours médiatique et ce, d'autant plus lorsque cela impliquait des jeunes.

Ajoutons que dans le discours médiatique, la présentation des risques potentiellement engendrés par la cyberintimidation est accompagnée par l'exacerbation d'un sentiment d'inquiétude à l'égard des TIC chez certains acteurs. Dans le discours journalistique analysé, nous constatons que lorsque l'accent est mis sur les risques potentiels du matériel dangereux que renferme Internet, les journaux mobilisent la parole d'acteurs. Comme mentionné en guise d'introduction, dans ces circonstances, les médias accordent la parole aux parents des victimes afin qu'ils puissent partager leur l'anxiété à l'égard de la cyberintimidation.

À titre d'exemple, nous pouvons lire dans le journal *La Presse* le témoignage d'un père d'une victime qui dévoile sa naïveté envers les technologies et raconte qu'il est important de s'en méfier. Ce dernier stipule qu'« [il était] un peu aveugle [et que] comme bien d'autres parents, [il] pensai[t] que [son enfant] allait sur Internet essentiellement pour s'amuser. » (LP, 13 janvier 2008, p. A3). Un autre article de *La Presse* aborde les « angoisses parentales » manifestées par plusieurs adultes envers les usages que font leurs enfants des TIC (LP, 27 novembre 2013, p. A28). Dans *Le Journal de Montréal*, il est

souligné qu'il n'est « pas étonnant que les parents s'inquiètent de ce que leurs enfants peuvent découvrir sur Internet » (JDM, 1er septembre 2009, p. 27).

Soulignons aussi que certains articles du corpus étaient rédigés par des parents dont les enfants étaient victimes de cyberintimidation. Ces derniers racontaient les événements vécus par leurs enfants en misant sur l'horreur et les séquelles engendrées par ce type de violence. Par exemple, une mère rappelle à quel point personne ne sort indemne de l'intimidation : « l'intimidation laisse toujours des séquelles. Plus ou moins sérieuses. Plus ou moins visibles » (LP, 7 avril 2011, p. A23). Comme nous l'avons constaté dans la revue de littérature, les inquiétudes parentales sont aussi exploitées par les médias de notre corpus pour transmettre l'idée que tout enfant est à risque d'être victime de la cyberintimidation. Le vécu personnel d'un individu est alors mobilisé pour généraliser la situation à l'ensemble des familles, une manière d'interpeler le lecteur.

En somme, la définition de la cyberintimidation comme une situation nouvelle ainsi que le recours aux exemples des caractéristiques néfastes des TIC et celui de l'inquiétude parentale face à l'usage que font leurs enfants de ces technologies sont trois outils mobilisés par les journaux analysés pour opérationnaliser la rhétorique du danger. Le discours qui est véhiculé est celui que la cyberintimidation est une situation qui « menace de prendre un inquiétant virage avec l'entrée des cyber-caïds, véritables petits experts dans l'art de terroriser par Internet » (LP, 13 juillet 2003, p. A4). D'autres passages, tels que « [l]a cyberintimidation, un crime sans nom et sans visage, est difficile à repérer et presque impossible à empêcher » (JDM, 3 novembre 2009, p.33), transmettent l'idée qu'il est possible d'être victime de cyberintimidation à tout instant, d'où la nécessité de constamment vivre dans un état de méfiance lors de l'utilisation des

technologies. De par la mise en mots de leur discours, ces journaux promeuvent un état de crainte et de peur à l'égard de la cyberintimidation.

## **4.2 La rhétorique de l'épidémie**

La rhétorique médiatique de l'épidémie est une autre des stratégies médiatiques observées. Rappelons que le recours à cette rhétorique par les revendicateurs s'effectue généralement de manière quantitative afin de montrer la croissance observée ou à venir d'une situation problème. Ajoutons que cette présentation de la croissance permet par la suite au revendicateur de désigner la situation de fléau social en plus de mettre en valeur la perte de contrôle que celle-ci entraîne.

### *4.2.1 La dégénérescence de la cyberintimidation*

Le discours de notre corpus documentaire qualifie la cyberintimidation de phénomène en pleine croissance. Au cours des années, l'essence de ce discours laisse présager un nombre grandissant de cas de cyberintimidation chez les jeunes. À de nombreuses reprises, nous retrouvons dans notre corpus des expressions voulant transmettre l'idée que la situation est en constante croissance. Les médias affirmeront que le phénomène s'accroît (LD, 8 avril 2011, p. A2; LP, 8 avril 2011, p. A4), que la cyberintimidation « est nettement plus présente sur les réseaux sociaux » (JDM, 19 mai 2011, p. 6), que « l'intimidation en ligne [est] de plus en plus présente » (LP, 19 avril 2007, p. A13) ou encore que « la cyberintimidation [est] un fléau qui prend de plus en plus d'ampleur en Occident. » (JDM, 22 mars 2014, p. 54).

Le recours à l'image de la pointe de l'iceberg pour illustrer la croissance de la cyberintimidation est également utilisé afin de laisser présager que les cas extrêmes ne

sont qu'une fraction des cas potentiels. Nous pouvons ainsi lire dans le journal *La Presse* que le nombre de cas rapportés n'est « possiblement que la pointe de l'iceberg puisque plusieurs victimes n'en parlent tout simplement pas » (LP, 8 avril 2011, p. A4). Le journaliste tente ici d'exposer le fait que les situations de cyberintimidation non-rapportées seraient encore plus nombreuses que celles exposées au grand jour. Cette comparaison est aussi employée dans un article du *Journal de Montréal* qui stipule que « ceux qui en arrivent au suicide [ne sont que] que la pointe de l'iceberg » (JDM, 21 octobre 2012, p. 14).

De plus, nous remarquons que le portrait de la cyberintimidation dépeint par les journaux de notre corpus tend vers la conceptualisation d'une situation en perte de contrôle. Qualifier la cyberintimidation de « véritable problème de société » (JDM, 25 octobre 2014, p. 68) laisse présager une situation qui ne cessera jamais. Cette idée est identifiée dans le discours des trois quotidiens étudiés. Dans le journal *La Presse*, nous pouvons y lire que « la cyberintimidation a augmenté de façon significative au cours des dernières années » (JDM, 2 février 2005, p. 55). Les journalistes du *Journal de Montréal* stipulent quant à eux que « le phénomène du cyberharcèlement prend plus d'ampleur d'année en année » (JDM, 29 avril 2013, p.5) alors que ceux du *Devoir* constatent que « [l]a croissance exponentielle de l'utilisation des médias sociaux ainsi que leur grande accessibilité font en sorte que les corps policiers ne sont pas capables d'en assurer la surveillance » (LD, 21 novembre 2012, p. A6). Par ces affirmations, les médias transmettent l'idée que la cyberintimidation est en augmentation constante et qu'elle pourra difficilement être contrôlée.

Suite à la présentation d'un portrait croissant du phénomène dans le discours médiatique, voyons maintenant comment l'énumération de comportements nommés de cyberintimidation et l'utilisation répétée d'estimations alimentent à leurs façons cette perception de la croissance du phénomène et contribuent à transmettre l'image d'une « situation épidémique ».

#### *4.2.2 La cyberintimidation : un phénomène aux visages multiples*

Suite à notre analyse, nous pouvons affirmer que pour circonscrire la cyberintimidation, les trois quotidiens analysés ont recours à une définition plutôt large du phénomène, ce qui leur permet d'inclure sous la même bannière plusieurs comportements souvent distincts les uns des autres (Best, 1990). Bien que l'ensemble des situations se déroule via les nouvelles technologies, les formes que prennent ces situations sont différentes, tout comme l'ampleur des conséquences qu'elles engendrent (David-Ferdon et Hertz, 2007). La cyberintimidation est perçue comme un phénomène complexe et à visages multiples (LD, 4 février 2008, p. B7; LP, 25 avril 2008, p. A22). Comme nous l'avons soulevé lors de l'introduction, nous décelons que les journaux analysés identifient un éventail de situations comme des actions de cyberintimidation. De l'insulte en passant par la publication d'images à caractère sexuel jusqu'aux menaces de mort, nous percevons rapidement la difficulté de présenter ces comportements en une situation unique. Ainsi, la « diffusion de photos sur les réseaux sociaux » (LP, 9 août 2013, p. A2), « [l]es menaces et injures lancées sur l'internet » (LP, 14 janvier 2013, p. A3), les « insultes [...] ponctu[es] de nombreux commentaires moqueurs des autres élèves » (LP, 10 juin 2013, A3), la publication des menaces « jusqu'à s'en prendre à votre intégrité physique » (JDM, 12 octobre 2013, p. 9), le « lynchage en ligne » (LP, 22

novembre 2008, p. plus5) et la diffusion « de sales rumeurs sur un [site web] » (LD, 5 janvier 2013, p. E3) sont tous des comportements qui sont étiquetés comme étant de la cyberintimidation.

En amalgamant ainsi une grande variété de comportements, il devient alors possible de comprendre pourquoi la « cyberintimidation » ne peut qu'augmenter. Un lien peut être fait avec l'étude de Bailey (2014) sur les discours académique et politique au sujet de la cyberintimidation. Dans sa recherche, Bailey qualifiait le terme cyberintimidation d'« *umbrella term* », soit un terme unique pour nommer un nombre varié de situations. Ainsi, dans le discours journalistique analysé, nous observons le même constat : le terme cyberintimidation est devenu une expression « fourre-tout », utilisée pour désigner toute situation de conflits entre jeunes ayant lieu via le cyberspace. En effet, pour qualifier une situation comme une forme de cyberintimidation, la gravité du geste importe peu et n'est pas prise en compte. Le seul élément qui semble être pris en considération pour nommer une situation de « cyberintimidation » est que la situation de conflit survienne via les nouvelles technologies. À ce sujet, nous désirons souligner que l'incohérence définitionnelle du terme cyberintimidation n'est pas unique au discours médiatique et que d'un point de vue scientifique, les balises définitionnelles de ce terme sont elles aussi peu claires (Law et coll., 2012; Mishna, Saini et Solomon, 2009; Mishna et coll., 2012; Patchin et Hinduja, 2006; Tokunaga, 2010). Pour cette raison, nous sommes peu étonnés de constater un manque de consensus définitionnel lors de l'utilisation du terme cyberintimidation dans les trois journaux analysés.

#### 4.2.3 Qui dit phénomène grandissant, dit plus de victimes.

Alors que la rhétorique de l'épidémie cherche à offrir un portrait quantitatif d'une situation donnée, nous remarquons un autre élément important utilisé pour construire l'image de la cyberintimidation, soit le recours aux estimations. En effet, pour imager le phénomène, les estimations deviennent un élément central du discours médiatique, puisqu'elles permettent de mesurer la situation et de capter l'attention du lecteur (Best, 2001). Par contre, Best (1990, p. 22) soutient que, dans bien certains cas, le recours aux statistiques est plus souvent utilisé pour promouvoir l'idée de la peur plutôt que pour recréer le portrait du phénomène.

Le recours aux estimations pour soutenir l'idée qu'un nombre croissant d'individus est impliqué dans des actions de cyberintimidation est aussi mis de l'avant dans notre corpus documentaire. Pour aborder l'augmentation des cas de cyberintimidation, les journaux parlent de « chiffres bouleversants » (JDM, 8 avril 2011, p.5) et de « hausse fulgurante dans le milieu scolaire » (JDM, 8 avril 2011, p.5). Certains journalistes choisiront, quant à eux, de présenter des données chiffrées pour illustrer le nombre de victimes potentiellement affectées par ces situations. Par exemple, dans le journal *La Presse*, nous pouvons y lire que, selon un sondage mené par Jeunesse, J'écoute, « 65 % des jeunes ont affirmé avoir été victimes de cyberintimidation » (LP, 15 avril 2013, p. arts5). Un autre article publie plutôt les résultats d'une recherche de l'Université Laval qui porte sur la violence dans les écoles au Québec et dévoile que « 8 % des élèves disent avoir vécu au moins un acte de cyberagression » (JDM, 9 juin 2014, p. 51). Nous constatons par ces deux exemples que les statistiques mobilisées à travers le discours médiatique varient grandement. Cette divergence de statistiques pourrait s'expliquer par la variation des définitions de cyberintimidation, des démarches

méthodologiques et des publics ciblés dans le cadre de chaque étude (Holfeld et Leadbeater, 2015; Sabella, Patchin et Hinduja, 2013; Von Marées et Petermann, 2014). Par contre, ce qu'il faut noter ici c'est le recours systématique des médias aux estimations afin de projeter l'image que le phénomène affecte un grand nombre de personnes.

Ce recours aux estimations est également présent chez plusieurs chercheurs. Bien que ceux-ci ne s'entendent pas sur la validité des données statistiques au sujet de la cyberintimidation, la plupart d'entre eux soulèvent toutefois l'idée d'une croissance du phénomène. (Holfed et Leadbeater, 2015; Marcum et coll., 2014; Marées et Perterman, 2012). À cet effet, certains auteurs stipulent que « this phenomenon is becoming a part of many children's everyday experience and is much more widespread than most educators and students think » (Marées et Perterman, 2012, p. 469). D'autres mentionnent qu'en raison d'un accès grandissant aux TIC par les adolescents, il n'est pas surprenant de constater une augmentation des situations de victimisation chez les jeunes suite à leur utilisation des TIC (David-Ferdon et Hertz, 2007; Holfed et Leadbeater, 2015). En somme, tant les journaux de notre corpus documentaire que plusieurs chercheurs universitaires estiment que le phénomène de la cyberintimidation ne cesse de croître, et ce, même si les données quantitatives permettant d'arriver à un tel constat font l'objet de débats.

Les données statistiques divulguées sont toutefois rarement remises en question par les médias. Ils utilisent plutôt les statistiques pour accentuer l'ampleur galopante du phénomène, mais également pour mettre en valeur l'aspect épidémique de la situation (Cohen et Brooks, 2014). Pour ce faire, le discours médiatique s'appuie sur les propos d'acteurs « experts » du domaine abordé (Cohen et Brooks, 2014). Dans notre corpus

documentaire, nous constatons que les professionnels scolaires et les policiers sont deux groupes d'acteurs grandement mobilisés pour soutenir cette idée de l'augmentation de la situation.

En effet, dans le discours sur la cyberintimidation, une voix est accordée aux acteurs du milieu scolaire afin d'aborder l'aspect croissant du phénomène. Ainsi, dans un article de *La Presse*, les propos des autorités syndicales des enseignants du Québec sont cités pour montrer la hausse que prend le phénomène. Ces organisations stipulent que « les élèves sont davantage cyberintimidés » et que la cyberintimidation « prend les écoles de court » (LP, 11 avril 2008, p. A11). Tant à lui, un article du *Journal de Montréal*, a recours aux propos d'enseignants pour souligner « qu'il y a eu une augmentation significative des cas de cyberintimidation » (JDM, 8 avril 2011, p. 5) et que « 40 % des répondants affirment connaître au moins une personne ayant été la cible de cyberintimidation, par rapport à 27 % en 2008 » (JDM, 8 avril 2011, p. 5). Ces extraits traduisent la présence marquée de la cyberintimidation dans les écoles québécoises et tentent de mettre en valeur l'augmentation du nombre d'individus affectés par cette situation.

Les policiers sont eux aussi un groupe d'acteurs grandement sollicités par les journalistes pour soutenir l'idée que la cyberintimidation est en hausse. Le *Journal de Montréal* mentionne que « [l]a Sûreté du Québec confirme que le nombre de plaintes de menaces et de harcèlement formulées sur les réseaux sociaux comme Twitter et Facebook est en hausse » (JDM, 13 octobre, 2013, p. 12). Un autre article soulève quant à lui que pour répondre à l'augmentation du nombre de cas, une équipe de cinq enquêteurs a été créée afin d'« amorcer [un] travail au sein de l'unité sur la cyberintimidation pour

enquêter sur toutes les plaintes de cyberintimidation » (JDM, 8 août 2013, p.14). Par le recours à ces deux groupes acteurs, les journalistes mobilisent une rhétorique qu'Aristote nommait l'appel à l'autorité. Ces groupes d'acteurs sont choisis en raison de la notoriété qu'ils ont au sujet des enjeux en matière de cyberintimidation, une manière pour les médias de garantir une certaine crédibilité aux faits qu'ils présentent (Chemark, 1994).

En résumé, la définition de nombreux comportements comme des actes de cyberintimidation, le recours à l'exemple de la pointe de l'iceberg, la présentation d'estimations traduisant la croissance de la situation ainsi que la mobilisation d'acteurs soutenant cette hausse sont tous des moyens mobilisés dans notre corpus documentaire pour articuler la rhétorique de l'épidémie. Le jumelage de ces éléments permet à la presse écrite québécoise de qualifier la cyberintimidation d'épidémie et de fléau social. Qualifier une situation d'épidémie engendre une tendance à vouloir généraliser la situation et à laisser entendre que tous sont victimes de cyberintimidation (Sabella, Patchin et Hinduja, 2013).

### **4.3 La rhétorique de la calamité**

Avant d'étayer comment la rhétorique de la calamité est utilisée par la presse écrite de notre échantillon pour articuler leur discours sur la cyberintimidation, nous désirons rappeler que par l'emploi de cette rhétorique, les revendicateurs tentent de mettre en valeur les effets dévastateurs que peut causer une situation. Cette illustration du phénomène permet de présenter la situation comme devant être prise au sérieux. Pour parvenir à transmettre cette vision du phénomène, les médias emploieront des cas extrêmes pour illustrer l'ensemble des incidents de cyberintimidation.

À cet égard, il importe de rappeler que les distinctions entre la rhétorique du danger et celle de la calamité s'avèrent ténues. Nous pouvons les distinguer ainsi : alors que dans la rhétorique du danger ce sont les sentiments et émotions provoqués par les risques des technologies qui sont essentiellement mis de l'avant, dans la rhétorique de la calamité nous cherchons davantage à illustrer les conséquences concrètes du phénomène de cyberintimidation

#### *4.3.1 La cyberintimidation, une situation catastrophique*

Une idée largement répétée dans la couverture journalistique analysée est celle voulant que la cyberintimidation soit un phénomène préoccupant, dévastateur et catastrophique. Nous constatons que la rhétorique de la calamité est grandement mobilisée, notamment par l'utilisation de termes tels que dramatiques et tragiques. Ainsi, nous remarquons que le Journal *La Presse* aborde « [les] problème[s] émergents que représente la cyberintimidation » (LP, 28 avril 2014, p. A15) et présente « [l]es ravages [...] particulièrement dévastateurs [du phénomène] » (LP, 2 mars 2011, p. A2). Dans le journal *Le Devoir*, les auteurs traitent quant à eux de « [la] préoccupante démonstration des dérives rendues possibles par Internet dans les sociétés occidentales et plus précisément des proportions tragiques que peut prendre un geste apparemment sans conséquence » (LD, 5 janvier 2013, p. E3).

À ce sujet, *Le Devoir* et *Le Journal de Montréal* stipulent que la cyberintimidation est un « phénomène [qui] doit être prise au sérieux (JDM, 2 février 2005, p.55 et LD, 3 juin 2008, p. A4) et que « la cyberintimidation est une préoccupation réelle pour toute personne » (JDM, 22 avril 2013, p.28). Nous pouvons aussi lire dans *La Presse* que les violences verbales et la cyberintimidation sont des enjeux préoccupants (LP, 15 août

2013, p. art3). Bien que les formulations soient multiples, ce qui tente d'être transmis est l'idée que la cyberintimidation est un phénomène qui ne cesse que s'aggraver, ce qui est préoccupant. Des extraits tels que « les graves séquelles de l'intimidation sur les réseaux sociaux » (LP, 7 avril 2011, p. A23) ou encore « les conséquences graves qui peuvent découler de la cyberintimidation » (LP, 18 décembre 2008, p. A34) ne sont qu'une parcelle des expressions utilisées pour traduire les impacts négatifs de cette situation. De plus, nous pouvons lire dans *Le Journal de Montréal* qu'« Ottawa fait remarquer que le problème s'aggrave lorsque ces images servent plus tard à alimenter des “attaques humiliantes” de cyberintimidation sans le consentement de la personne » (JDM, 21 novembre 2013, p. 24). Cette mise en mots de la cyberintimidation est l'une des façons mobilisées par les acteurs pour parvenir à construire la cyberintimidation en un problème social.

#### 4.3.2 *La mobilisation du cas extrême du suicide*

Cette construction du phénomène est aussi observée lors de la mobilisation de cas exceptionnels pour illustrer l'ensemble du « problème » de la cyberintimidation. Bien que la cyberintimidation ne soit pas définie comme un acte criminel, nous remarquons toutefois que de nombreuses caractéristiques de la nouvelle criminelle peuvent aussi être observées dans la couverture de la presse écrite québécoise. Comme nous l'avons expliqué dans la revue de littérature, la mise en mots du phénomène de la cyberintimidation dans les médias s'apparente d'ailleurs grandement à la représentation journalistique du crime et de la criminalité, où la présentation de situations bizarres, sensationnelles ou horribles est davantage privilégiée (Benedict, 1992, notre traduction, p.8).

À ce sujet, un exemple très souvent employé dans la couverture journalistique de notre corpus est celui du lien entre la cyberintimidation et le suicide. *Le Journal de Montréal* explique qu'« il faut se rendre à l'évidence [que] de plus en plus d'élèves [...] sont victimes [de cyberintimidation] et [que] certains d'entre eux sont prêts à prendre des mesures draconiennes pour mettre fin au harcèlement. » (JDM, 3 novembre 2009, p. 33). Des propos similaires sont tenus dans *Le Devoir* où nous pouvons y lire que la cyberintimidation entraîne « des réalités tragiques de plus en plus courantes » (LD, 5 janvier 2013, p. E3).

En effet, nous notons dans plusieurs articles le lien de causalité entre la cyberintimidation et le suicide. Par exemple, les quotidiens mentionnent « que la cyberintimidation fait des ravages et a mené des adolescents au suicide » (LP, 16 août 2014, p. A20), « [l]a détresse psychologique a, dans certains cas, mené jusqu'au suicide. » (LP, 24 septembre 2014, p. A18) ou encore « [la cyberintimidation] cause des ravages [à] [l']estime de soi, et [...] mène même au suicide en cas extrêmes » (JDM, 23 mars 2013, p.64). Ces illustrations ne sont que quelques-uns des passages qui unissent la cyberintimidation au geste suicidaire. Lors de la présentation du décès d'une adolescente, nous pouvons lire que « cette jeune fille de 17 ans [...] s'est suicidée après avoir été violée puis intimidée à répétition sur les réseaux sociaux » (LP, 15 avril 2013, p. artsspectacle5). De manière similaire, le reportage d'un autre événement mentionne qu'une « jeune femme s'est donnée la mort [...] après avoir expliqué sur YouTube, la façon dont elle avait été harcelée par des étudiants et par un inconnu en ligne. » (JDM, 20 octobre 2012, p. 10). Certains extraits laissent croire que le suicide est presque une finalité associée à tous les actes de cyberintimidation. Ainsi, nous pouvons lire dans *Le Journal*

*de Montréal* qu'« [h]eureusement dans ce cas-ci la jeune femme n'a pas mis fin à ses jours. » (JDM, 3 janvier 2014, p. 14). Dans cet extrait, l'auteur partage son soulagement de ne pas avoir vu la jeune fille passer à l'acte, comme si cela était une exception. Toutefois, les scientifiques ayant étudié la question soulignent que la majorité des victimes ou intimidateurs ne passent pas à l'acte et que le suicide reste une réponse isolée pour mettre fin à la cyberintimidation (Sabella, Patchin et Hinduja, 2013). Évidemment, établir un lien de causalité entre la cyberintimidation et le suicide reste une simplification erronée aux dires de Sabella, Patchin et Hinduja (2013).

Autrement dit, nous avons noté que lorsque les médias soulèvent cette relation de causalité, ils choisissent de ne pas prendre en compte le fait que la cyberintimidation n'est jamais l'unique facteur ou événement qui mène un individu au suicide. Selon les recherches, il est plutôt approprié de parler d'une relation de corrélation entre la cyberintimidation et le suicide, l'intimidation et la cyberintimidation étant des facteurs de risques à considérer chez les jeunes ayant des idées suicidaires (Patchin et Hinduja, 2010; Sabella, Patchin et Hinduja, 2013; Skapinakis et coll. 2011), au même titre que le sont la dépression, le rejet social et les problèmes psychosociaux (Ryalls, 2012; Sabella, Patchin et Hinduja, 2013; Skapinakis et coll., 201). La présentation actuelle du suicide chez les victimes et agresseurs de cyberintimidation, dans le discours analysé laisse plutôt présager l'adoption de cette pratique par la majorité des jeunes, alors qu'elle reste plutôt une réponse isolée, voire rarissime.

En conclusion, nous notons que tant l'utilisation d'un vocabulaire traduisant la gravité et la préoccupation du phénomène que le recours répété à l'exemple du suicide pour montrer les conséquences potentiellement engendrées par la cyberintimidation sont

mobilisés par notre corpus documentaire pour opérationnaliser la rhétorique de la calamité dans leur discours.

#### **4.4 La rhétorique de la perte**

Une autre rhétorique médiatique que nous avons repérée dans nos données est celle de la perte. La mobilisation de cette rhétorique par les médias implique la qualification d'un groupe d'individus comme étant des êtres naïfs et vulnérables. Dans le cadre de notre analyse, les enfants et les adolescents incarnent ce groupe qui doit être protégé, car il ne peut y parvenir lui-même. Ainsi, apparaissent sous cette rhétorique médiatique diverses mesures mises en place pour assurer la prise en charge de ce groupe, telles l'éducation ou la prévention.

Lorsque la presse écrite québécoise traite de la cyberintimidation, nous remarquons que les enfants sont étiquetés comme des êtres vulnérables, que ce soit lorsqu'ils occupent le rôle de la victime ou de l'agresseur. Un ensemble de termes particuliers sont alors mobilisés pour les décrire. Les termes « isolé » (LP, 7 avril 2006, p. A10), « sensible » (LP, 13 janvier 2008, p. A3), « fragile » (LP, 9 août 2013, p. A2), « naïf » (JDM, 18 novembre 2010, p. 31), « différent » (LP, 7 avril 2006, p. A10) et « innocent » (LP, 21 novembre 2012, p. A6) sont souvent utilisés pour décrire les jeunes impliqués dans des situations de cyberintimidation. À cet égard, *Le Journal de Montréal* décrit les enfants comme « les citoyens les plus précieux et les plus vulnérables de notre société » (JDM, 18 décembre 2008, p.31) en plus de les nommer comme des « esprits influençables » (JDM, 1<sup>er</sup> septembre 2009, p.27). *La Presse* stipule quant à elle que « les jeunes ados sont plus vulnérables, plus démunis » (LP, 5 février 2010, p. vivre2). De par

ces extraits, nous constatons que l'idée de la vulnérabilité est au cœur de la description des enfants impliqués dans des situations de cyberintimidation.

Notons que lorsque les médias abordent la cyberintimidation, la dimension qui est davantage exploitée par ces derniers est celle de la vulnérabilité sociale qui est définie comme un manque de connaissances et d'habiletés que présente l'enfant envers divers sujets (Meyer, 2007). Ainsi, dans nos données, les jeunes sont représentés comme des individus n'ayant pas les connaissances et les habiletés nécessaires qui leur permettraient d'utiliser adéquatement les TIC. Ils sont qualifiés d'« adolescents inexpérimentés » (LP, 17 juillet 2010, p. A23) ce qui les rend « moins aptes à se défendre dans les périodes de fragilité. » (LP, 9 août 2013, p. A2). La faible maturité de ce groupe ainsi que leur inexpérience expliquerait leur inaptitude à adopter un usage adéquat des technologies. Notons qu'ici, la dimension de « dangers » que présentent les technologies permet d'accentuer davantage l'incapacité des jeunes à utiliser ces outils. En fin de compte, la description des jeunes vulnérables et leur incapacité à utiliser adéquatement les technologies seront deux arguments essentiels pour construire l'idée de la nécessité de protection de ce groupe.

#### *4.4.1 La nécessité de protéger les âmes vulnérables*

Cette description de l'enfant comme un être vulnérable permet donc de mobiliser le recours à des mesures de protection à son égard (Meyer, 2007, p. 89), puisqu'il ne peut y parvenir seul. En matière de cyberintimidation, la protection des enfants est considérée comme une priorité dans le discours journalistique analysé. Plusieurs articles soulignent en effet l'importance qu'un contrôle parental en matière d'usage des technologies soit installé tout en signifiant que chaque parent doit « protéger sa famille des dangers du

cyberespace » (JDM, 2 février 2005, p. 55). La presse écrite accorde ainsi le rôle de protecteur aux adultes impliqués dans la vie des enfants. Plus particulièrement, des articles stipulent qu'il est nécessaire pour les parents de prendre en charge la situation puisque le cyberespace est un milieu dangereux pour leurs enfants (JDM, 2 février 2005, p. 55). Dans un autre article, nous pouvons y lire qu'« [i]l devient extrêmement important comme parent, d'être au courant de ce phénomène et de bien cadrer notre jeune dans l'utilisation d'Internet. » (JDM, 8 novembre 2011, p. 43). Les trois quotidiens analysés partagent cette idée qu'un adulte doit intervenir pour encadrer les enfants dans leurs usages des nouvelles technologies puisque ceux-ci ne peuvent y parvenir eux-mêmes. Il y a donc une nécessité assignée aux parents de surveiller leurs enfants (LP, 24 septembre 2013, p. A3) et de leur apprendre l'utilisation des médias sociaux (JDM, 21 novembre 2013, p. 32). Les parents se doivent aussi « de faire comprendre [à l'enfant] qu'Internet [...] ne lui permet pas de tout dire ou écrire sans conséquence ou sans en prendre la responsabilité. » (JDM, 8 novembre 2010, p. 43). Les revendicateurs appellent ici à la mobilisation des parents pour rendre le cyberespace plus sécuritaire et accessible à leurs enfants.

#### *4.4.2 Les moyens d'intervenir en matière de cyberintimidation*

La nécessité d'intervenir auprès de ces jeunes impliqués dans des situations de cyberintimidation est un autre élément important du discours médiatique. À ce sujet, Critcher (2008, p.101) mentionne que « [the] adults reaction to children's media exposure are often about control ». Au sujet de la cyberintimidation, la notion de contrôle est en lien avec l'usage des technologies. Le discours qui est alors présenté est qu'il est nécessaire d'accompagner les enfants dans leurs usages de ces outils, puisque ces

derniers renferment de nombreux dangers pour ce groupe social. À cet effet, le *Journal de Montréal* publie qu'« il faut responsabiliser les jeunes à long terme [...] on ne veut pas [faire des jeunes] des pompiers qui éteignent des feux, mais des ambassadeurs du respect pour le reste de leur scolarité » (JDM, 21 octobre 2012, p. 14). Il y a donc une préoccupation de responsabiliser les enfants au sujet des nouvelles technologies.

Nous constatons que les médias soulignent que cet accompagnement peut s'effectuer de diverses façons allant de l'enseignement d'un usage sécuritaire des TIC à la privation de leur usage. Par exemple, dans un article du *Journal de Montréal*, il est mentionné que « l'utilisation de ces technologies et de la vie en réseau [doit être] précédé d'une vision globale qui débute par la mise en place d'un ou plusieurs cours de citoyenneté numérique » (5 octobre 2013, p. 69). Dans un autre article, nous pouvons y lire que plutôt que d'accompagner leurs enfants dans un usage responsable des technologies, pour certains parents « la censure peut être tentante » (JDM, 1<sup>er</sup> septembre 2009, p. 27).

Pour mieux encadrer ces jeunes individus, l'intervention d'un groupe responsable est importante afin qu'une marche à suivre dans l'usage des nouvelles technologies puisse être enseignée aux jeunes. Nous pouvons lire dans *La Presse* qu'« il faut que l'école démontre l'utilisation responsable des nouvelles technologies » (19 février 2008, p. actuel<sup>2</sup>) alors que *Journal de Montréal* soutient qu'il faut « fournir des outils aux parents pour qu'ils apprennent à leurs enfants à devenir des internautes avertis » (2 février 2005, p. 55). Dans le même ordre d'idées, un journaliste soulève qu'en ce qui concerne l'usage des technologies, les adultes doivent être des modèles pour leurs enfants, puisque « l'exemple [qu'ils offrent] joue un rôle déterminant dans les

comportements [que leurs enfants] adopteront envers autrui » (LP, 27 novembre 2013, p. A28). Ce qui découle du discours journalistique analysé est que l'intervention et la responsabilisation des jeunes en matière de nouvelles technologies passe par plusieurs acteurs sociaux et non la responsabilité d'un seul acteur.

En revanche, très peu d'actions concrètes et d'initiatives spécifiques sont présentées dans les journaux étudiés. De manière générale, pour mettre fin à la cyberintimidation, ils soulignent l'importance de miser sur la prévention du phénomène de la cyberintimidation. Ainsi l'approche réactive, soit le fait d'agir seulement à la suite d'incidents de cyberintimidation, est jugée insuffisante. La prévention auprès des jeunes est nécessaire (LD, 7 septembre 2011, p. A11) afin que la situation ne dégénère pas davantage. Ainsi, la doctrine il vaut « prévenir au lieu de guérir » (LD, 26 avril 2008, p. G7) est celle qui s'applique le mieux à l'intervention anticipée en matière de cyberintimidation. Ainsi, mettre fin à la cyberintimidation ne s'effectue pas par une solution unique. Nos données parlent plutôt d'un devoir d'éducation, d'enseignement, de sensibilisation, de dissuasion et de responsabilisation envers les jeunes qui utilisent les technologies, insistant particulièrement sur les moyens de prévention. Certains articles expliquent que l'intervention débute par la sensibilisation des jeunes à l'égard des conséquences et des impacts de la cyberintimidation. À ce sujet, nous pouvons lire dans le journal *La Presse* qu'« [u]ne grande importance [se doit d'être] accordée à la sensibilisation et la prévention » (LP, 15 janvier 2008, p. A14). Un article du *Devoir* stipule, quant à lui, que « [l']on doit sensibiliser les jeunes et les rendre plus critiques quant au contenu du Web » (LD, 3 juin 2008, p. A4). Un autre aspect du discours mise sur l'éducation des jeunes. Les auteurs parlent alors d'éducation préventive (LD, 7

septembre 2011, p. A11) et mentionnent qu'« il faut responsabiliser les jeunes à long terme » (JDM, 21 octobre 2012, p. 14).

Alors que divers moyens de prévention sont énumérés, nous remarquons aussi que par leur discours, les journaux essaient de traduire l'urgence de passer à l'action. En ce sens, plus les années avancent, plus nous notons que le discours s'oriente de sorte à soulever la nécessité d'intervenir plus tôt dans la vie des enfants puisque la cyberintimidation est présentée comme un phénomène affectant une clientèle de plus en plus jeune. Suivant cette ligne de pensée, nous pouvons lire dans *Le Journal de Montréal* que « la prévention ce n'est [plus] qu'au secondaire, qu'il faut en faire parce que les chiffres nous disent que la cyberagression commence beaucoup plus tôt » (JDM 9 juin 2014, p. 5). Nous retrouvons plusieurs autres passages de ce type qui visent à traduire cette nécessité d'intervenir tôt dans la vie des enfants.

Soulignons en conclusion de cette section que la définition des jeunes comme un groupe vulnérable, la présentation des groupes assurant la protection des jeunes dans les cas de cyberintimidation ainsi que l'énumération de nombreux exemples d'intervention dans le domaine comme la prévention et l'éducation sont des moyens qui ont été mis de l'avant par les médias pour illustrer la rhétorique de la perte.

#### **4.5 La rhétorique de la guerre**

La dernière rhétorique médiatique identifiée dans notre corpus empirique est celle de la guerre. Rappelons que lorsque cette rhétorique est mobilisée, les revendicateurs identifient un ennemi à combattre tout en soulignant qu'un effort collectif doit être mis en

branle pour tenter de l'éliminer. De plus, notons que pour décrire cet état de lutte, un vocabulaire guerrier est souvent employé par les revendicateurs.

Tout d'abord, nous remarquons que tout au long du discours médiatique analysé, des références à la guerre sont effectuées. Que ce soit pour parler des interventions à effectuer dans ces situations ou encore pour qualifier les TIC, les auteurs ont recours à un éventail de termes empruntés au vocabulaire guerrier. Certains auteurs comparent les nouvelles technologies à des armes destructrices. Ainsi, dans *Le Journal de Montréal* nous pouvons lire qu'« [e]ntre les mains d'esprits malicieux et tordus, Internet peut devenir une arme redoutable » (JDM, 22 octobre 2003, p. 16) et que « Facebook, My Space et MSN sont devenus de véritables armes que les jeunes utilisent pour intimider leurs camarades » (JDM, 11 avril 2008, p. 7). Le journal *Le Devoir* affirme, quant à lui, qu'« Internet [doit être] utilisé comme outil pédagogique qui aura un impact positif et non comme une arme pour blesser les autres » (LD, 3 juin 2008, p. A4.) Par cette mise en mots, qui cherche à mettre de l'avant le côté destructeur des TIC, les revendicateurs enrichissent le sentiment de peur que provoque la cyberintimidation.

Dans certains articles, les journalistes poussent cette analogie guerrière à un second niveau et font allusion à l'époque du Far West pour nommer le cyberspace. Ils nomment alors les nouvelles technologies des « réalités si inédites, si changeantes, si insaisissables, tellement elles évoluent vite, qu'on a l'impression [...] d'être au Far West » (LP, 16 novembre, p. A4). En effet, nommé comme le « Far Web », ils comparent l'univers du cyberspace à l'époque de la Conquête de l'Ouest américain, une époque marquée par l'exploration, les guerres et l'absence de lois et de balises qui encadrent la vie sociale. La presse écrite affirme alors que « ce "Far Web" est décrit comme un vaste

territoire aux frontières toujours plus éloignées, où il [est] impossible de faire régner l'ordre, le civisme et le respect » (JDM, 25 novembre 2013, p. 32). Ainsi, cette comparaison de la cyberintimidation avec l'époque du Far West coïncide avec celle d'Internet qui est souvent décrite comme un univers sans limites où tout est permis. Ces nombreuses comparaisons de la cyberintimidation avec le climat guerrier permettent aux journaux de notre corpus de susciter une prise d'action envers cette situation.

De plus, qui dit combat, dit ennemi. Pour les médias, ce sont les nouvelles technologies, source de nombreux risques pour les jeunes, qui incarnent cet ennemi à combattre. Ainsi, définir les technologies comme étant un mal qui doit être éliminé vient faciliter la question de la prise en charge et de la mobilisation des groupes d'acteurs autour de cet enjeu. De plus, en identifiant un ennemi contre lequel l'ensemble de la communauté doit se rallier, la presse écrite tend à montrer que la seule façon de mettre fin à la cyberintimidation est d'entreprendre un combat contre le phénomène (Best, 1999)

À cet effet, cette promotion d'un combat à mener contre la cyberintimidation est dévoilée dans les trois journaux étudiés. Pour ne donner que quelques exemples, mentionnons *Le Journal de Montréal*, qui stipule qu'il faut « lutter contre la cyberintimidation » (JDM, 3 novembre 2009, p. 33) et « contrer [...] ce fléau qui prend malheureusement de plus en plus d'ampleur en Occident ». (JDM, 22 mars 2014, p. 54). *La Presse* souligne, pour sa part, que certains acteurs qualifient le combat contre la cyberintimidation « de chasse aux sorcières des temps modernes » (LP, 17 juillet 2010, p. A23) et *Le Devoir* mentionne que « les écoles [doivent se] doter d'une stratégie pour lutter contre la violence » (LD, 8 avril 2011, p. A2). Par ces extraits, nous constatons que les journaux de notre échantillon mettent en évidence la nécessité d'éliminer, d'attaquer,

d'enrayer, d'éradiquer et de contrer la cyberintimidation. Pour accentuer cette prise d'action envers la cyberintimidation, le message qui est transmis est que l'implication de tous et chacun est nécessaire pour que l'éradication de la situation soit réalisable. Les extraits suivants traduisent bien cette idée de partage des responsabilités. Ainsi, la prise en charge de la cyberintimidation est considérée une « responsabilité collective » (JDM, 14 avril, 2013 p. 9), et nous pouvons lire dans le journal *La Presse* que « [l]a popularité d'Internet et les nouveaux moyens de communication commandent donc un nouveau type de responsabilisation pour tous » (LP, 15 janvier 2008, p. A18). Le même discours est présenté dans le journal *Le Devoir*, où les auteurs soulignent que c'est le devoir de tous et chacun de dénoncer les actes d'intimidation et de cyberintimidation (LD, 16 février 2012, p. 14).

#### *4.5.1 Une intervention collective pour lutter contre la cyberintimidation*

Les journaux analysés font donc la promotion d'un effort collectif pour vaincre la cyberintimidation. Ils affirment qu'« il faut tout un réseau, non seulement des individus, pour mettre fin aux situations [de cyberintimidation] » (LP, 8 avril 2011, p. vivre6). Plusieurs groupes sont présentés comme des acteurs importants dans le combat contre la cyberintimidation. De responsabilité parentale qu'elle était au début, la « guerre à la cyberintimidation » devient rapidement le combat d'une société dans les journaux étudiés.

En effet, initialement, nos données présentent la cyberintimidation comme une situation qui doit être prise en charge par les parents. L'intervention est alors considérée comme principalement une responsabilité individuelle et familiale. Les journaux signalent en ce sens qu'il est nécessaire pour les parents « d'accompagner leurs enfants

dans l'usage des nouvelles technologies » (LP, 9 novembre 2012, p. art4), et que c'est « aux parents que revient l'ultime responsabilité de sensibiliser les enfants [aux usages des nouvelles technologies] » (LP, 24 septembre 2014, p. A18).

Progressivement, nous voyons apparaître dans nos sources l'idée que les parents seuls ne pourront vaincre la situation problématique et qu'il devient dès lors important de mobiliser l'aide du personnel scolaire pour lutter contre la cyberintimidation. *La Presse* souligne par exemple qu'en matière de cyberintimidation « les parents et les écoles détiennent tous les deux une part de responsabilité » (LP, 14 janvier 2008, p. A2). Nous pouvons aussi y lire qu'« il faut compter sur la participation des parents et des écoles afin de développer et d'élaborer un [...] code d'éthique [afin de] bien fonctionner dans le cyberspace » (LP, 7 avril 2006, p. A10). Rapidement, les enseignants se sont joints à cette lutte. Toutefois, la presse écrite québécoise souligne aussi qu'« il ne faut pas se limiter à pelleter le problème dans la cour des écoles » (LP, 14 avril 2008, p. A16) et que « les écoles ne peuvent pas porter seules cette problématique sur [leurs] épaules » (JDM, 16 avril 2011, p.9). Ainsi, le discours journalistique tente de traduire ce sentiment que parents et enseignants doivent collaborer afin de vaincre la situation.

Afin de poursuivre le combat contre la cyberintimidation, les journaux analysés montrent aussi que les policiers doivent être impliqués, leurs actions étant réquisitionnées non plus seulement pour intervenir dans les cas extrêmes, mais pour toutes situations en lien avec la cyberintimidation. Le discours médiatique laisse entrevoir une évolution de l'implication des policiers auprès des cas de cyberintimidation. Dans les premières années du discours étudié, les policiers intervenaient uniquement «que si les menaces [étaient] de nature criminelle» (LP, 13 juillet 2004, p. A4). Par contre, peu à peu, ils sont

appelés à intervenir dans tout type de situation de cyberintimidation. Un extrait du journal *La Presse* stipule que « les policiers se retrouvent de plus en plus mêlés aux dossiers d'intimidation. » (LP, 2 mars 2011, p. A3) tandis qu'un autre article rappelle de « ne pas hésiter à contacter la police si le message [publié sur le Web] est de nature haineuse ou diffamatoire » (LP, 7 juin 2013, p. A13). Nous pouvons aussi y lire que « [I]es policiers sont très actifs [...] et visitent les écoles pour sensibiliser les enfants » (LP, 3 décembre 2011, p. A24).

Par la promotion de l'implication policière dans les dossiers de cyberintimidation, les journaux de notre échantillon parviennent à créer un lien avec la criminalisation du comportement. Le discours porte alors sur les accusations qui peuvent être portées contre les agresseurs et le parcours de ces derniers dans le processus judiciaire. Les médias mentionnent qu'en lien avec des situations de cyberintimidation, « un nombre bien plus important de jeunes se retrouvent toutefois au tribunal de la jeunesse » (LP, 2 mars 2011, p. A3), alors qu'un autre article soutient que « l'enquête [d'un cas de cyberintimidation] se poursuit et la police affirme que d'autres accusations pourraient être portées » (LP, 20 octobre 2012, p.A19). En ce sens, le recours aux discours des policiers pour soutenir la lutte contre la cyberintimidation vient nourrir l'aspect répressif envers la cyberintimidation et ainsi renforcer la conception d'une cyberintimidation à lire comme un comportement criminel qu'il faut combattre.

Malgré de nombreux efforts d'intervention des parents, des enseignants et des agents de la paix, la presse écrite présente la cyberintimidation comme une situation de plus en plus présente et causant de plus en plus de victimes. L'intervention de ces groupes est jugée insuffisante dans la lutte contre la cyberintimidation et pour cette

raison, les journaux mobilisent un dernier groupe d'acteurs afin de contribuer au combat contre la problématique, soit celui des autorités gouvernementales. Par la mobilisation des politiciens dans leur discours, les journaux de notre corpus parviennent à présenter la cyberintimidation comme un enjeu d'ordre social. Les politiciens sont alors présentés comme ayant les réponses ultimes pour pallier cette croissance du phénomène, le mandat de protection des jeunes leur étant aussi attribué. En ce sens, nous pouvons lire dans *Le Journal de Montréal* « qu'il incombe au gouvernement de protéger les citoyens les plus précieux et les plus vulnérables de notre société, en l'occurrence les enfants » (JDM, 18 décembre 2008, p. 31). Dans notre corpus, nous avons identifié deux événements où les politiciens sont mobilisés pour tenter de protéger les enfants.

Tout d'abord, le discours de la presse écrite souligne que sur la scène provinciale, l'annonce d'un plan d'action pour contrer la violence dans les écoles est une première intervention gouvernementale qui fut anticipée par divers acteurs sociaux comme étant la réponse ultime pour mettre un terme à la cyberintimidation. Ce plan était présenté comme une solution importante qui allait permettre de mieux intervenir sur le plan de l'intimidation et de la cyberintimidation (LP, 22 avril 2008, p. A12). Par cette initiative, plus de ressources étaient promises afin de mieux encadrer les intervenants scolaires dans leur lutte contre le phénomène. Ceci dit, il faut noter que le discours journalistique présente également les mécontentements de la population, à l'égard des résultats observés sur le terrain, résultats qui, aux dires rapportés par les journaux, ne répondent pas, aux promesses initiales des politiciens. (LD, 3 juin 2008, p. 4; LP, 22 novembre 2008, p. plus5). Comme le mentionnent les journaux de notre corpus, une révision de ce plan d'action fut rapidement exigée par des acteurs sociaux, puisque l'initiative politique fut

jugée insuffisante pour faire face à la situation (JDM, 16 avril 2011, p. 9; LD, 8 avril 2011, p. A2; LP, 8 avril 2011, p. A4).

Par la suite, nous voyons émerger dans le discours de la presse écrite la nécessité pour le gouvernement fédéral d'intervenir. En effet, une intervention du gouvernement fédéral est alors réquisitionnée par le public et relayée par les médias afin d'apporter une solution à la lutte contre la cyberintimidation. Une modification des lois, une « modernis[ation du] Code criminel [afin de] l'adapter à la réalité de la cyberintimidation » (LD, 21 novembre 2013, p. A2) et le développement de meilleurs outils pour intervenir dans le cyberspace sont alors demandés. La présentation du projet de loi C-13 entend répondre à cet appel d'intervention. Ce dernier, nommé projet de loi sur la cyberintimidation, était en grande partie axé sur les nouveaux pouvoirs policiers pour mener les enquêtes sur Internet (LD, 26 novembre 2013, p. A1). Pour cette raison, ce projet de loi a aussi été très contesté par divers acteurs comme étant une fausse présentation, puisque peu de contenu abordait réellement la situation de la cyberintimidation. Bien que ce projet de loi amène une modification du Code criminel au sujet de la diffusion non consentante d'images intimes (LD, 9 juin 2014, p. A5), les critiques, à son endroit, lui reprochent que des mesures étaient déjà prévues au Code criminel pour faire face à ce type d'infraction.

Nous remarquons que ce qui se dégage du discours en matière d'interventions gouvernementales dans des situations de cyberintimidation, est que l'aide des politiciens est souvent réquisitionnée par d'autres acteurs sociaux qui se sentent démunis face à la situation, tel que rapporté dans notre corpus documentaire. Toutefois, l'aide proposée par

ces derniers ne semble jamais suffisante ni adéquate et est souvent par la suite longuement critiquée par ces mêmes acteurs à travers les journaux analysés.

En somme, nous constatons que la définition de l'intervention envers la cyberintimidation comme un combat guerrier et les multiples exemples repérés dans le discours pour mettre en valeur comment chaque acteur contribue au combat collectif envers cette situation problématique ont été les outils d'opérationnalisation mobilisés par les journaux de notre corpus pour articuler la rhétorique de la guerre.

#### **4.6 Les jeunes et la sexualité : deux thèmes transversaux du corpus empirique**

Ayant présenté comment chacune des stratégies médiatiques était mobilisée dans le discours de la presse écrite québécoise, nous trouvons pertinent de nous attarder rapidement sur deux thèmes discutés par les médias tout au long de notre période à l'étude, soit l'omniprésence des jeunes dans les situations de cyberintimidation et la mobilisation répétée de la sexualité pour illustrer la cyberintimidation.

##### *4.6.1 L'omniprésence de la cyberintimidation chez les jeunes*

À travers leur discours, les journaux présentent la cyberintimidation comme une situation qui affecte particulièrement les jeunes, et ce même si d'autres acteurs sociaux, tels les enseignants et les personnalités connues, sont parfois présentés comme des victimes<sup>13</sup>. Que ce soit à titre de victime ou d'agresseur, les jeunes sont les acteurs centraux de cette situation problème. Comme nous l'avons détaillé sous la rhétorique de la perte, les jeunes sont présentés comme un groupe vulnérable, bien plus susceptible que

---

<sup>13</sup> Ces références aux autres acteurs sociaux comme victimes de la cyberintimidation restent très marginales dans le corpus empirique étudié.

d'autres groupes d'être exposés aux situations dangereuses engendrées par les technologies. Ainsi, le discours tenu par les journaux de notre corpus peut laisser croire que l'usage que font les jeunes des nouvelles technologies les place en situation de danger potentiel. *Le Journal de Montréal* soulève à cet égard que « les élèves posent plusieurs gestes en ligne sans se soucier des conséquences [...] [ils] évaluent parfois mal l'impact de leurs comportements dans les médias sociaux » (JDM, 1<sup>er</sup> septembre 2014, p.8). Cet extrait médiatique présente les jeunes comme étant incapables d'utiliser adéquatement les technologies en raison de leur innocence, leur naïveté et leurs fragilités. Cette présentation de ce groupe soulève la nécessité de mettre en place des outils de contrôle afin de les protéger de tous les dangers auxquels ils pourraient faire face.

Toutefois, il est intéressant de constater que lorsque les quotidiens accordent la parole aux jeunes, leur vision de la situation est tout autre<sup>14</sup>. Tout d'abord, les jeunes n'apposent par toujours l'étiquette de cyberintimidation aux actes qu'ils commettent. À titre d'exemple, un article de *La Presse* relate que « les jeunes ne définissent pas toujours leur comportement comme étant de la cyberintimidation, ils pensent que ce sont des conversations privées » (LP, 14 janvier 2008, p. A2). Un autre souligne plutôt que « les insultes [...] dans la tête de nos élèves, ça ne compte pas comme de la violence » (LP, 22 septembre 2013, p. A3). Cette différente conceptualisation est observée lorsque les jeunes expliquent les conséquences qui peuvent survenir via le cyberspace. Dans bien des cas, les jeunes ne perçoivent pas leurs actions comme des infractions à la loi. C'est dans cette lignée de pensée que nous pouvons lire dans le journal *La Presse* :

---

<sup>14</sup> Nous trouvons important de souligner que peu d'articles journalistiques ont accordé la parole aux jeunes, afin que ceux-ci puissent émettre leur opinion au sujet de la cyberintimidation, bien que cette situation soit construite par les médias écrits comme étant un problème touchant principalement les jeunes.

Le problème [...] c'est que la jeune fille qui offre un "portfolio" à son copain (avec des photos d'elle nue, la nouvelle tendance de l'heure), le jeune homme qui se déshabille devant sa webcam ou se masturbe devant son cellulaire, ne voit pas cela comme un crime. [...] Pour eux, ce qu'ils font ce n'est pas grave. [...] Ils pensent qu'il n'y a pas de danger » (LP, 8 février 2009, p. A2).

Des jeunes décrivent même la mise en ligne de propos haineux comme « une blague » (JDM, 20 octobre 2010, p. 9) et non comme un acte de violence. Lorsque la parole est accordée aux jeunes, nous constatons que les journaux de notre corpus soulignent la distinction de conceptualisation de la problématique par ce groupe d'acteurs, trouvant. Si nous comparons le portrait de la situation tel que vu par les jeunes et dépeint par les journaux, nous aurions tendance à conclure que les jeunes semblent plutôt banaliser quelque peu les conséquences que peut entraîner la cyberintimidation.

Abordons maintenant comment la presse écrite a conceptualisé les rôles joués par les jeunes dans ces situations de cyberintimidation, soit celui de la victime puis celui de l'agresseur. Nous remarquons qu'une division dans la présentation de ces rôles tente d'être articulée. En effet, comme le mentionne Meyer (2007, p. 87), « child crime tend to be understood through the discourse of innocence when children are victims (Kitsinger, 1997) and through the discourse of the evil child when children are perpetrators (Valentine, 1996) ». Un enfant est donc soit le cyberintimidé (la victime), soit le cyberintimidateur (l'agresseur).

#### 4.6.1.1 La construction du portrait de la victime

Dans le corpus empirique étudié, nous constatons que les médias écrits accordent une place plus importante à la représentation de la victime de cyberintimidation. En ce sens, une grande part de leur discours porte sur la représentation de cet acteur et sur la façon dont il vit la cyberintimidation. Tout d'abord, soulignons que la presse écrite

québécoise rapporte que la cyberintimidation est une situation sociale principalement vécue par des filles. À ce sujet, nous pouvons lire dans *Le Journal de Montréal* que « les victimes sont majoritairement des élèves et que les filles sont plus touchées que les garçons » (JDM, 9 avril 2011, p. 5), ou encore que « la manifestation virtuelle de l'intimidation est plus fréquente chez les filles que chez les garçons » (JDM, 24 mai 2013, p. 21). Le même discours est tenu dans *La Presse* où il est publié que « la cyberintimidation est beaucoup plus dévastatrice pour les filles que pour les garçons » (LP, 29 août 2014, p. A3). Cette présentation dans le discours de la presse écrite ne correspond pas à ce qui est rapporté par les recherches scientifiques étudiés, celles soulignant qu'aucune différence significative ne peut être observée et que la cyberintimidation est une situation qui touche autant les filles que les garçons (Ahlfors, 2010; Slonje, Smith et Frisén, 2013)

De plus, pour mettre en mots le portrait de la victime, les journaux analysés ont recours de manière répétée à des cas exceptionnels et évocateurs. Comme nous l'avons vu précédemment, ces cas d'exception sont alors utilisés dans le discours médiatique pour désigner la norme. Par exemple, dans le discours médiatique analysé, nous remarquons que les cas de victimes de cyberintimidation qui se sont suicidés figurent parmi les plus mobilisés par la presse écrite. Les histoires de plusieurs victimes telles Marjorie Raymond, Megan Meier et de Ryan Halligan ont ainsi été mentionnées à plusieurs reprises dans la presse écrite québécoise. Par contre, deux cas retiennent davantage notre attention compte tenu de l'importante couverture médiatique qu'ils ont reçue au cours de la période étudiée, soit ceux d'Amanda Todd et de Rehtaeh Parsons. Ces deux jeunes filles canadiennes ont été présentées dans notre corpus comme ayant mis

fin à leur vie après avoir vécu de la cyberintimidation. Or, quand elles ont été mentionnées, les informations divulguées pour expliquer les événements décrivaient principalement les adolescentes et non les faits. En effet, leur âge ainsi que plusieurs qualificatifs permettant d'accentuer la victimisation de ces jeunes filles furent relatés. Par exemple, dans le cas d'Amanda Todd, nous pouvons lire dans *Le Journal de Montréal* en date du 12 avril 2013 (p. 11) que la jeune femme « sombr[ait] dans la dépression, la drogue et l'alcool ». Cette description renforçait le portrait de la jeune victime, puisqu'en se limitant aux caractéristiques individuelles, la presse écrite québécoise illustre les impacts individuels et ignore complètement la prise en compte du contexte social, économique et culturel dans le déroulement des événements (Ryalls, 2012).

Ces cas d'exception sont aussi utilisés pour rappeler les conséquences dramatiques et dévastatrices auxquelles peut mener la cyberintimidation. La situation de ces adolescentes est présentée comme ayant « bouleversé le pays » (JDM, 18 septembre 2013, p. 36) et « provoqué une colère nationale » (LD, 9 août 2013, p. A3). Nous pouvons aussi lire dans un article du *Journal de Montréal* que « [l]a triste histoire d'Amanda avait enflammé l'opinion publique en 2012 et celle de Rehtaeh l'a bouleversée davantage en 2013. » (JDM, 3 janvier 2014, p. 14). Comme nous l'avons mentionné précédemment, le recours aux exemples dramatiques permet aux revendicateurs de produire un sentiment de crainte et de peur envers la cyberintimidation. Toutefois, il ne faut pas oublier que les faits vécus par ces adolescentes sont des cas plutôt extrêmes et ne peuvent à eux seuls représenter l'ensemble du phénomène.

#### 4.6.1.2 La construction du portrait de l'agresseur

Dans notre corpus empirique, la place qui est accordée à l'agresseur est beaucoup moins importante que celle accordée à la victime, mais la présentation qui est faite de cet acteur permet de forger l'image d'un potentiel cyberintimidateur. Ainsi, dans la construction du rôle de l'agresseur, nous constatons que le portrait offert contraste avec celui de la victime. Bien que de nombreux détails personnels soient fournis lorsque nos données décrivent les victimes, le portrait de l'agresseur est souvent constitué de très peu d'informations. Nous voyons donc apparaître ici une distinction flagrante entre la façon de présenter l'agresseur versus la victime de la cyberintimidation. En effet, le vocabulaire utilisé pour décrire l'agresseur permet de créer une image stéréotypée et les termes utilisés sont chargés d'une forte connotation négative. Des expressions comme « les cybercaïds » (LP, 13 juillet 2003, p. A4), « les cybervoyous » (JDM, 3 novembre 2009, p. 33), « les cyber-harcèleurs » (JDM, 19 mai 2011, p. 6), « les ados délinquants<sup>8</sup> » (LP, 15 avril 2013, p. arts spectacles<sup>5</sup>) ou encore les « trolls » (JDM, 12 octobre 2013, p. 8), permettent de modeler une image de l'agresseur comme un être qui ne peut que faire du mal, autrement dit comme un groupe à part. Ainsi, dans le rôle de l'agresseur, les jeunes sont perçus comme des êtres dangereux, un portrait que Best (1990) appelle le *evil perpetrator*.

Comme le souligne Christie (1986), moins les médias dévoilent de l'information sur l'individu, plus il est facile de le catégoriser comme ennemi. En décrivant l'agresseur par des traits abstraits renvoyant à des groupes « ennemis » plutôt que des caractéristiques individuelles qui permettraient de comprendre certains éléments de la situation, les médias créent l'image du *faceless perpetrator* (Chemark, 1994). Cette façon de présenter l'agresseur permet au public de s'imaginer « de manière abstraite et

symbolique » (Loyré, 2009, p. 563) à quoi ressemblent ces individus tout en permettant de se distancier d'eux.

Nous notons également que lorsque la presse écrite accorde une place à l'agresseur, il est souvent question de la possibilité de criminalisation de cet acteur. En effet, une composante importante du discours journalistique étudié est le lien établi entre les acteurs et leur implication dans le système de justice. Pour ce faire, les journaux de notre corpus détaillent les sanctions criminelles auxquelles font face les accusés d'acte de cyberintimidation. Par exemple, dans un article du *Journal de Montréal*, les journalistes mentionnent que deux adolescents font face à « des accusations de production et de distribution de matériel pornographique » (JDM, 24 août 2013, p.26) après avoir fait circuler des images de l'agression d'une adolescente de 15 ans. Nous constatons que le même discours est tenu dans *La Presse* où un article partage le cas d'un adolescent qui « a été poursuivi devant le tribunal de la jeunesse [puisqu'il] avait convaincu quatre filles [...] de lui envoyer des photos d'elles nues, puis de se caresser devant la caméra et d'avoir des relations sexuelles - filmées - entre elles et avec lui » (LP, 24 février 2011, p. A2). Finalement, un dernier article met en valeur cet aspect judiciaire et stipule que « des dizaines d'adolescents sont trainés chaque année devant le tribunal de la jeunesse pour avoir menacé ou harcelé un camarade, que ce soit sur l'Internet ou autrement » (LP, 29 août 2014, p. A2). Le message envoyé par cette construction d'un agresseur criminalisé est que tous les cyberintimidateurs seront trainés devant les tribunaux et condamnés.

Comme nous venons de l'illustrer, la présentation des auteurs de cyberintimidation dans notre corpus de données ne concorde pas avec celle tenue par les

chercheurs (Ahlfors, 2010; Marcum et coll. 2014; Mishna et coll. 2012). Dans le discours journalistique analysé, un enfant est soit victime, soit agresseur, et la présentation de ces acteurs laisse croire à deux groupes distincts. La littérature scientifique, quant à elle, présente des liens étroits entre les victimes et les agresseurs de cyberintimidation. Il n'est pas question d'identifier deux groupes distincts, mais plutôt de montrer comment la victime peut, à son tour, cyberintimider un autre jeune, et vice versa. Comme le soulève Ahlfors (2010, p. 514), « [t]echnology provides a suitable medium for aggressive behaviors in that online communications often appear to be anonymous and therefore untraceable ». Grâce à l'anonymat que procurent les technologies, une victime de cyberintimidation peut plus simplement reprendre une forme de contrôle sur la situation et riposter aux méchancetés qui lui sont lancées (Marcum et coll., 2014; Mishna et coll., 2012). Par cette logique, nous voyons comment une victime de cyberintimidation peut devenir à son tour l'agresseur. Cet anonymat offert par les technologies permet donc aux jeunes d'occuper une double fonction de victime et d'agresseur contrairement à l'image de deux groupes distincts véhiculés par le discours médiatique. La cyberintimidation est, du point de vue du discours scientifique, une situation sociale où le rôle de la victime et celui de l'agresseur sont dans bien des cas interchangeables.

#### *4.6.2 La popularité de la sexualité dans le discours médiatique*

Comme nous l'avons énoncé précédemment, les comportements nommés comme des actes de cyberintimidation sont nombreux. Toutefois, plusieurs de ces comportements mettent en valeur une dimension particulière, soit celle de la sexualité.

Dans le discours médiatique étudié, la diffusion de contenu à caractère sexuel via le web est largement abordée. Un lien est rapidement fait entre la cyberintimidation et les

comportements de nature sexuelle. Ainsi, les journaux analysés traitent du phénomène du *sexting* chez les jeunes, de situations de harcèlement en lien avec la sexualité (LP, 19 avril 2007, p. A13), en plus de parler d'« insultes et autres insanités du genre, qui revêtaient parfois des connotations sexuelles » (JDM, 31 mars 2011, p.61) et un article ira même jusqu'à qualifier de « sextorsion » la distribution d'images à caractère sexuel (LP, 24 septembre 2014, p. A18). Nous retrouvons aussi plusieurs articles qui qualifient de cyberintimidation les faits en lien avec la pornographie juvénile et la transmission et distributions d'images intimes d'une personne sans son consentement. (LP, 27 novembre 2013, p. A28). Il semblerait donc y avoir un intérêt particulier dans nos données à aborder les situations unissant cyberintimidation et sexualité. En nous rappelant que la promotion d'images dramatiques et sensationnelles est souvent utilisée par les médias pour construire leurs enjeux, nous postulons que l'exploitation de la cyberintimidation par l'entremise des comportements à caractère sexuel qui y sont rattachés permet aux médias de capter l'attention du lecteur.

Lorsque ces situations à caractère sexuel sont abordées dans le discours médiatique analysé, la dimension criminelle des actes est encore là mise en valeur. Ainsi, un journaliste publie dans *La Presse* que « des photos nues à moins de 16 ans c'est un crime » (LP, 8 février 2009, p. A2). Par cet extrait, le journaliste dénonce ces comportements. De plus, puisque la sexualité chez les jeunes est un sujet qui ébranle grandement les valeurs sociales des adultes, un appel au contrôle de ces situations est demandé (Heins, 2001; Levine, 2002). Notre corpus empirique montre en effet la nécessité de criminaliser ce type de comportements tout en abordant la question des sanctions judiciaires auxquelles devrait faire face l'agresseur. Ce lien entre les situations

à caractère sexuel et le crime est illustré dans les exemples suivants. Tout d'abord, dans un article abordant le phénomène du *sexting* chez les jeunes, les poursuites criminelles qui pourraient découler de ce comportement sont rapidement soulevées. L'exemple de trois jeunes filles de 14 et 15 ans qui ont envoyé des photos à caractère sexuel à leurs copains est discuté dans un article, puisque ces derniers ont « [été] poursuivis pour fabrication, dissémination et possession de pornographie juvénile [tandis que] leurs copains [ont été] accusés de possession d'images à caractère pédophile » (LP, 8 février 2009, p. A2). Un autre article soutient aussi « qu'inciter quelqu'un à lui montrer sa poitrine via une webcam, et [par la suite] afficher sa photo sur internet » (JDM, 12 avril 2013, p.11) constitue un acte criminel.

Ainsi, lorsque le discours aborde des situations de cyberintimidation à caractère sexuel, les journaux analysés cherchent à présenter le phénomène de manière dramatique tout en montrant que des mesures sont entreprises pour protéger les jeunes. L'énonciation de mesures répressives envers ces actions de nature sexuelle permet de dénoncer ces situations jugées inacceptables et illégales.

L'attrait des médias pour la sexualité et les jeunes peut sans doute s'expliquer en partie par le fait que ces sujets sont depuis longtemps source de controverses, entraînant de nombreux débats moralisateurs (Aggleton, Ball et Mane, 2000; Heins 2001; Levine, 2002). Parler de sexualité soulève souvent un inconfort puisqu'il semble que ce sujet est souvent représenté comme mettant en péril l'existence même de l'enfance (Levine, 2002). Pour cette raison, les dérapages potentiels des jeunes en matière de sexualité sont tous aussi préoccupants. Dans *La Presse*, il est stipulé que « [l]e phénomène des sextos est aussi inquiétant. À l'aide de leur cellulaire, des jeunes s'échangent des photos d'eux

légèrement vêtues ou dans des positions suggestives, sans penser que ces photos peuvent très vite faire le tour de l'école. » (LP, 24 septembre 2014). Ainsi, la conceptualisation des jeunes comme êtres purs, innocents et naïfs ne se marie pas avec celle de la sexualité. Cette dernière est perçue comme une composante dangereuse et pouvant corrompre l'état de pureté observé chez l'enfant (Heins 2001; Levine, 2002; Robinson, 2013).

# Conclusion

Suite à notre analyse du discours de la presse écrite québécoise, nous pouvons conclure que cinq rhétoriques médiatiques ont été mobilisées par les journalistes afin de présenter la cyberintimidation comme un problème social nécessitant une intervention. Les rhétoriques du danger, de l'épidémie, de la calamité, de la perte et de la guerre ont toutes été utilisées pour mettre en mots la cyberintimidation. Nous avons également vu que pour illustrer chacune de ces stratégies médiatiques, les journaux analysés ont eu recours à divers moyens d'opérationnalisation.

La définition et l'exemple ont ainsi été mobilisés pour illustrer l'ensemble des cinq stratégies médiatiques abordées. Commençons par les définitions. Sous la rhétorique du danger, la définition qui est au cœur de cette rhétorique médiatique est celle de la cyberintimidation elle-même, essentiellement stigmatisée par sa « nouvelle » dimension technologique. Pour la rhétorique de l'épidémie, la cyberintimidation est davantage définie comme une situation aux multiples visages, où tout - ou presque - semble pouvoir entrer. Concernant la rhétorique de la calamité, le vocabulaire employé ne retient de la cyberintimidation que son caractère grave, voire catastrophique. Pour la rhétorique de la perte, la définition à mettre en avant a plutôt trait aux jeunes, qu'il importe de présenter comme un groupe fragile et vulnérable. Enfin, dans la rhétorique de la guerre, c'est l'intervention même qui est définie comme un combat dans lequel tous les acteurs sociaux doivent s'engager.

Les exemples sont eux aussi utilisés par l'ensemble des stratégies médiatiques. Pensons aux inquiétudes parentales qui sont mentionnées par rapport à l'usage que les jeunes font des TIC (rhétorique du danger), à la pointe de l'iceberg (rhétorique de

l'épidémie), à l'insistance sur les suicides d'adolescentes victimes de cyberintimidation (rhétorique de la calamité), à l'énumération de nombreuses formes d'intervention, telles la prévention et l'éducation (rhétorique de la perte) ou encore à la description des actions de combat entreprises par chacun des groupes sociaux pour mettre fin à la cyberintimidation (rhétorique de la guerre).

Le recours à l'estimation, par ailleurs, a été globalement moins prégnant dans les rhétoriques médiatiques mobilisées par la presse écrite québécoise. On ne le retrouve pour ainsi dire que dans la rhétorique de l'épidémie, une rhétorique sous laquelle la présentation de résultats quantitatifs traduit une supposée croissance de la cyberintimidation.

En fin de recherche, nous souhaitons souligner quelques difficultés d'opérationnalisation que nous avons rencontrées lors de cette recherche. Tout d'abord, lors de l'analyse du corpus empirique, nous avons eu d'énormes difficultés à clairement distinguer les stratégies rhétoriques décrites par Ibarra et Kitsuse (1993). D'un point de vue théorique, ces éléments discursifs étaient présentés par les auteurs comme des éléments distincts. Les auteurs définissaient les idiomes rhétoriques comme un ensemble de symboles et de pôles interprétatifs ayant une valeur morale alors qu'ils décrivaient les *motifs* comme des extraits permettant de décrire le phénomène à l'aide d'un vocabulaire métaphorique. Or, lors de l'analyse du corpus empirique, nous avons rapidement constaté l'étroite proximité qui les liait les unes aux autres. Bien que les auteurs les distinguaient et accordaient par moment une valeur ajoutée aux idiomes rhétoriques, nous avons pris la décision de les conceptualiser comme des éléments de même valeur. C'est pourquoi, afin de limiter la confusion occasionnée par la mobilisation des deux concepts, nous avons

plutôt employé le terme « stratégies médiatiques » pour nommer l'ensemble des éléments langagiers étudiés. De cette façon, nous évitons les ambiguïtés et conceptualisons les idiomes rhétoriques et les *motifs* comme des éléments du langage nous permettant de déceler comment les journaux de notre corpus documentaire ont construit leur discours sur la cyberintimidation.

Par la suite, une autre difficulté identifiée était celle des définitions respectives de chacune des stratégies médiatiques. Lors de leur application, nous avons rapidement constaté que les frontières qui délimitaient chacune des stratégies étaient en fait très poreuses, ce qui rendait difficile la catégorisation de certains propos dans une seule et unique rhétorique. Pour résoudre cette difficulté, nous avons dû effectuer des choix arbitraires et ainsi tenter de clairement étayer chacune des stratégies afin de limiter les frontières qui les distinguaient les unes des autres. Mais quand bien même nous avons cherché à éviter au maximum les glissements d'idées entre les stratégies, certains aspects du discours ne pouvaient être discutés sous une seule stratégie. L'aspect de la nouveauté présenté à de nombreuses reprises dans le corpus empirique étudié pour décrire la cyberintimidation en est un exemple. Nous avons constaté que cette idée de nouveauté utilisée pour définir la cyberintimidation comme une forme de danger était aussi soulevée sous la stratégie de calamité afin d'expliquer l'ampleur que prenait le phénomène et sous la rhétorique de l'épidémie, pour en expliquer sa croissance.

Rappelons-nous que les stratégies médiatiques illustrées dans cette recherche sont, après tout, des idéaux-types. Nous pouvons donc affirmer que nos constats de recherche viennent appuyer ce qui est avancé par Ibarra et Kitsuse (1993, p. 34), à savoir que « [t]he inventory of specific idioms, styles and so forth that we offer is composed of ideal types

and thus stands to be refined, reformulated, and elaborated upon through empirical observation and further theoretical reflection ».

En conclusion, nous trouvons important de souligner que de plus amples recherches devraient s'intéresser à la place centrale occupée par les TIC dans le discours médiatique. Cette préoccupation médiatique face aux technologies que nous avons constatée dans notre corpus empirique a d'ailleurs été mise de l'avant par Thom et coll. (2010) dans le cadre d'une étude sur les médias néo-zélandais. En effet, la cyberintimidation et les nouvelles technologies sont constamment dépeintes comme étant l'ennemi à combattre collectivement. Les « risques » engendrés par l'usage des TIC, les nombreuses conséquences qui y sont associées et l'inquiétude que celles-ci soulèvent chez plusieurs groupes sociaux permettent au discours de la presse écrite québécoise de décrire la cyberintimidation comme un problème social nécessitant une intervention individuelle et collective. En d'autres mots, ce ne sont plus tant la violence des gestes posés qui poseraient problèmes aux yeux des journaux écrits, mais davantage les technologies en elles-mêmes.

## **Références bibliographiques**

- AGGLETON, Peter, Andrew BALL et Purnima MANE, (2000). « Young People, Sexuality and Relationships », *Sexual and Relationship Therapy*, Vol. 15, n° 3, p. 213-220.
- AHLFORS, Rebecca (2000). « Many Sources, One Theme : Analysis of Cyberbullying Prevention and Intervention Websites », *Journal of Social Science*, Vol. 6, n°4, p. 513-520.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC (2012). *Projet de loi n°. 56: Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 39e législature, 2<sup>e</sup> session, sanctionné.
- BAILEY, Jane (2014). « Time to Unpack the Juggernaut?: Reflections on the Canadian Federal Parliamentary Debates on “Cyberbullying” », *Dalhousie Law Journal*, Vol. 37, n° 2, p. 661-707.
- BARBOUR, Rosaline (2008). « Scope and Contribution of Qualitative Research », dans Barbour, Rosaline. *Introducing Qualitative Research: a Student Guide to the Craft of Doing Qualitative Research*, Thousand Oaks: SAGE Publications, p. 9-34.
- BELLOT, Céline, Marie-Ève SYLVESTRE et Bernard ST-JACQUES (2013). « Construire un problème social. Et pourquoi pas? Le cas de la judiciarisation de l'itinérance », dans Otero, Marcelo et Shirley Roy (dir.), *Qu'est-ce qu'un problème sociale aujourd'hui: Repenser la non-conformité*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 207-248.
- BENEDICT, Helen, (1992). *Virgin or Vamp: How the Press Covers Sex Crimes*, New York: Oxford University Press, 309 p.
- BERG, Bruce et Howard, LUNE (2012). *Qualitative Research Methods for the Social Sciences*, 8<sup>e</sup> éd., Upper Saddle River: Pearson Education, 432 p.
- BEST, Joel (2001). « Introduction: The Diffusion of Social Problems », dans BEST, Joel (dir.) *How Claims Spread: Cross-National Diffusion of Social Problems*, Hawthorne (NY) : Aldine de Gruyter, p. 1-18.
- BEST, Joel (1999). *Random Violence: How We Talk about New Crimes and New Victims*, Berkeley: University of California Press, 242 p.
- BEST, Joel (1995). *Images of Issues: Typifying Contemporary Social Problems*, 2<sup>e</sup> éd., Hawthorne (NY) : Aldine de Gruyter, 362 p.
- BEST, Joel (1990). *Threatened Children: Rhetoric and Concern about Child-Victims*, Chicago: The University of Chicago Press, 239 p.
- BEST, Joel (1987). « Rhetoric in Claims-Making: Constructing the Missing Children Problem », *Social Problems*, Vol. 34, n° 2, p. 101-121.

- BLUMER, Hebert (1971). « Social Problems as Collective Behaviour », *Social Problems*, Vol. 18, n° 3, p.298-306.
- CELLARD, André (1997). « L'analyse documentaire », dans Poupart, Jean et coll. (dir.) [Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives], *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal, p.275-296.
- CEFRIO. CENTRE FACILITANT LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS LES ORGANISATIONS (2009). *Netendances 2008 : L'utilisation d'Internet au Québec*, [en ligne, Québec, <http://www.cefrio.qc.ca/media/uploader/Rapport-NETendances-2008-secur.pdf> (Page consultée le 5 avril 2015)].
- CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA. (2013). *Projet de Loi C-13 : Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur la concurrence et la loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*, Ottawa, éditeur officiel de, 41<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, sanctionné.
- CHEMARK, Steven (1994). « Crime in the News Media: A Refined Understanding of How Crime Become News », dans Barack, Gregg (dir), *Media, Process and the Social Construction of Crime : Studies in Newsmaking Criminology*, New York : Garland Publishing Inc, p.95-129.
- COHEN, Stanley (1972). *Folk Devils and Moral Panics: The Creation of the Mods and Rockers*, London (UK): MacGibbon & Kee, 224 p.
- COHEN, Jeffrey W. et Robert A. BROOKS (2014). *Confronting School Bullying: Kids, Culture and the Making of a Social Problem*, Boulder: Lynne Rienner Publishers Inc, 253 p.
- CHRISTIE, Nils (1986). « Images of Man in Modern Penal Law », *Contemporary Crises*, Vol. 10, p. 95-106.
- COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE (2012). *La cyberintimidation, ça blesse! Respect des droits à l'ère numérique*, Ottawa, Sénat.
- CRITCHER, Chas (2008). « Making Waves: Historical Aspects of Public Debates about Children and Mass Media », dans Drotner, Kristen et Sonia Livingstone (dir). *The International Handbook of Children, Media and Culture*, London: SAGE Publications Inc, p. 91- 105.
- CYR, Katie, Marie-Ève CLÉMENT et Claire CHAMBERLAND (2014). « La victimisation, une norme dans la vie des jeunes au Québec? », *Criminologie*, Vol. 47, n°1, p. 17-40.

- DAVID-FERDON, Corinne et Marci HERTZ (2007). « Electronic Media, Violence, and Adolescents: An Emerging Public Health Problem », *Journal of Adolescent Health*, Vol. 41, p. S1-S5.
- DICKINSON, Paul et Jonathan ELLISON (2001). « Les Canadiens se branchent : l'utilisation d'Internet par les ménages reste à la hausse », *L'observateur économique Canadien*, Vol. 14, n° 1, p. 3.1 – 3.13.
- DORVIL, Henri et Robert MAYER (2001), *Problèmes Sociaux - Tome II: Études de Cas et Interventions Sociales*, « Problème sociaux et interventions sociales », Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 680 p.
- DORVIL, Henri (2013). « Chicago », dans OTERO, Marcelo et Shirley ROY (dir.), *Qu'est-ce qu'un problème sociale aujourd'hui: Repenser la non-conformité*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 281-315.
- DOUVILLE, Olivier (2015). « Patrick Landman : Tous hyperactifs ? L'incroyable épidémie de troubles de l'attention. », *Figures de la psychanalyse*, Vol. 29 n°1, p. 179-181.
- DURHAM, Alexis, Preston ELROD et Patrick KINKADE (1995). « Images of Crime and Justice : Murder and the "True Crime" Genre », *Journal of Criminal Justice*, Vol. 23, n°2, p.143- 152.
- ÉVRARD, Renaud et Pascal LE MALÉFAN (2010). « Une marge de la psychopathologie contemporaine : les “enfants indigo” », *L'information psychiatrique*, Vol. 86, n°5, p. 413-421.
- FAIGLEY, Lester et Jack SELZER (2015). *Good Reasons Researching and Writing Effective Arguments*, 6<sup>e</sup> éd. Boston : Pearson Education, 320 p.
- GABOR, Thomas et Gabriel WEIMANN (1987). « La couverture du crime par la presse : un portrait fidèle ou déformé? », *Criminologie*, Vol. 20, n° 1, p. 79.98.
- GOODE, Erich et Ben-Yehuda, Nachman (1994). « Moral Panics: Culture, Politics and Social Constructions », *Annual Review Sociology*, Vol. 20, n° 7, p. 149-171.
- GRECO, Christopher et Patrice CORRIVEAU (2014). « La représentation médiatique du leurre d'enfants à l'aide des nouvelles technologies : une mise en mots et en maux », *Revista de Investigaciones sobre Género y Estudios Culturales*, n°1, p. 35-56.
- HADDON, Leslie et Gitte STALD (2009). « A Comparative Analysis of European Press Coverage of Children and the Internet », *Journal of Children and the Media*, Vol. 3, n° 4, p.379-393.

- HASEBRINK, Uwe, Sonia LIVINGSTONE and Leslie HADDON (2008), *Comparing Children's Online Opportunities and Risks across Europe: Cross-national Comparisons for EU Kids Online*, London: EU Kids Online (Deliverable D32).
- HEINS, Marjorie (2001). *Not in Front of the Children: "Indecency," Censorship and The Innocence of Youth*, NY: Hill and Wang, 402 p.
- HOLFELD, Brett et Bonnie J. LEADBEATER (2015). « The Nature and Frequency of Cyber Bullying Behaviors and Victimization Experience in Young Canadian Children », *Canadian Journal of School Psychology*, Vol. 30, n° 2, p. 116-135.
- IBARRA, Peter R. et John I. KITSUSE (1993). « Vernacular Constituents of Moral Discourse: An Interactionist Proposal for the Study of Social Problems » dans MILLER, Gale et James HOLSTEIN (dir.). *Constructionist Controversies: Issues in Social Problems Theory*, New York: Aldine de Gruyter, p. 21-54.
- IPOS Reid (2009). *What's Your Child Doing on Facebook?*, [en ligne], Calgary, <http://www.ipsos-na.com/news-polls/pressrelease.aspx?id=4437> (Page consultée le 2 avril 2015).
- JENKINS, Philip (1992). *Intimate Enemies: Moral Panics in Contemporary Great Britain*, Hawthorne : Aldine de Gruyter, 262 p.
- KILLINGBECK, Donna (2001). « The Role of Television News in the Construction of School Violence as a "Moral Panic" », *Journal of Criminal Justice and Popular Culture*, Vol. 8, n° 3, p. 186-202.
- KOHN, Steven A (2009). « Naming, Shaming and Criminal Justice: Mass Mediated Humiliation as Entertainment and Punishment », *Crime Media Culture*, Vol. 5, n° 2, p. 188-205.
- LAW, Danielle M. et coll. (2012). « The Changing Face of Bullying: An Empirical Comparison Between Traditional and Internet Bullying Victimization », *Computers in Human Behaviors*, p. 226-232.
- LEVET, Gilbert (2012). « Quels choix avons-nous en matière d'évaluation précoce et de prévention ? », *Nouvelles pratiques sociales*, n°1, p. 172-182.
- LEVINE, Judith (2002). *Harmful to Minors: The Perils of Protecting Children from Sex*, London: University of Minnesota Press, 299 p.
- LÉVY, Joseph Josy (2013). « L'apocalypse dans les représentations de l'épidémie du VIH/sida : du religieux au médiatique », *Frontières*, Vol. 25, n° 2, p. 41-55.
- LEWIS, Stephen (2006). *Race Against Time Searching for hope in AIDS-Ravaged Africa*, Toronto, House of Anansi Press, 214 p.

- LOYRÉ, Ghislaine (2009). « Amalgame et construction de l'Autre. Amalgame envers les minorités nationales et les minorités immigrés », *Revue Internationale de Sociologie*, Vol. 19, n° 3, p. 559-567.
- LYNN, Randy (2010). *Constructing Parenthood in Moral Panics of Youth, Digital Media, and 'Sexting'*, présenté au 105e Annual Meeting of the American Sociological Association (August 14-17, 2010), Atlanta, Georgia.
- MARCUM, Catherine D. et coll. (2014). « Exploring of the Cyberbullying Victim/Offender Overlap by Sex », *American Journal of Criminal Justice*, Vol.39, p.538-548.
- MARÉES, Nandoli von et Franz PERTERMANN (2012). « Cyberbullying: An Increasing Challenge for Schools », *School Psychology International*, Vol. 33, n° 5, p 467-476.
- MASCHERONI, Giovanna et coll. (2010). « Comparing Media Coverage of Online Risks for Children in Southern European Countries: Italy, Portugal and Spain », *International Journal of Media and Cultural Politics*, Vol. 6, n° 1, p. 25-44.
- MAYER, Robert et Marcelle LAFOREST (1990). « Problème social: le concept et les principales écoles théoriques », *Service social*, vol. 39, n° 2, p.13-43.
- MAYER, Robert (2001). « Le constructivisme et les problèmes sociaux », dans Dorvil, Henri. et Robert Mayer (dir.), *Problèmes sociaux - Tome 1: Théories et méthodologies*, Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, p. 111-133.
- MERCIER, Lucie (1995). « La pauvreté : phénomène complexe et multidimensionnel », *Service social*, Vol. 44, n°3, p. 7-27.
- MEYER, Anneke (2007). « The moral rhetoric of childhood », *Childhood*, Vol. 14, n° 1, p. 85-104.
- MISHNA, Faye et coll. (2012). « Risk Factors for Involvement in Cyber Bullying: Victims, Bullies and Bully-victims », *Children and Youth Services Review*, Vol. 34, p. 63-70.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DU QUÉBEC (2009). *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école : À l'intention des écoles publiques et des établissements d'enseignements privé, de l'éducation préscolaire au secondaire*, Québec. [en ligne], [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/formation\\_jeunes/ViolenceEcole\\_f.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_jeunes/ViolenceEcole_f.pdf), (Page consultée le 4 avril 2015).
- MISHNA, Faye, Michael SAINI et Steven SOLOMON (2009). « Ongoing and Online : Children and Youth's Perception of Cyber bullying », *Children and Youth Services Review*, Vol. 31, p. 1222-1228

- MUSA, Bala A. (2006). « News as Infotainment: Industry and Audience Trends » dans MUSA, Bala A. et Cindy J. PRICE (dir.), *Emerging Issues in Contemporary Journalism: Infotainment, Internet, Libel Censorship, et cetera*. Edwin Mellen Press, Lewiston, 328 pages.
- LA BANQUE DE DONNÉES SUR L'AUDIENCE DES QUOTIDIENS (2015). *NAdbank+PMB Topline Report*, [En ligne], <http://nadbank.com/en/system/files/ToplineReportSpring2015.pdf>, (Page consultée le 20 juin 2015).
- O'CONNOR, Andrew (2009). « Infotainment's Appeals and Consequences », *Neoamericanist*, Vol. 4, n° 2, p. 1 à 10.
- OTERO, Marcello et Shirley ROY (2013). « Introduction », dans Otero, Marcello et Shirley Roy. *Qu'est-ce qu'un problème sociale aujourd'hui*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p.1-18.
- PATCHIN, Justin W. et Sameer HINDUJA (2010). « Bullying, Cyberbullying and Suicide », *Archives of Suicide Research*, Vol. 14, p.206-221.
- PATCHIN, Justin W. et Sameer HINDUJA (2006). « Bullies Move Beyond the Schoolyard: A Preliminary Look at Cyberbullying », *Youth Violence and Juvenile Justice*, Vol. 4, n° 2, p. 148-169.
- POTVIN, Maryse (2008). *Crise des accommodements raisonnables: Une fiction médiatique?*, Outremont : Athéna Éditions, 277 p.
- ROBINSON, Kerry H. (2013). *Innocence, Knowledge and the Construction of Childhood: The Contradictory Nature of Sexuality and Censorship in Children's Contemporary Lives*, New York (NY) : Routhledge, 170 p.
- ROSE, Vicki McNicle (1977). « Rape as a Social Problem: a Byproduct of the Feminist Movement », *Social Problems*, Vol. 25, p. 75-89.
- ROY, Réjean (2009). *Génération C : Les 12-24 ans- Moteurs de transformation des organisations*, [en ligne], Québec, CEFRIO, [http://www.cefrio.qc.ca/media/uploader/rapport\\_synthese\\_generationc\\_final.pdf](http://www.cefrio.qc.ca/media/uploader/rapport_synthese_generationc_final.pdf) (Page consulté le 5 avril 2015).
- RYALLS, Emily (2012). «Demonizing “Mean Girls” in the News: Was Phoebe Prince “Bullied to Death” », *Communication, Culture et Critique*, Vol. 5, p. 463-481.
- RYAN, Johnny. (2007). *Countering Militant Islamist Radicalisation on the Internet: A User Driven Strategy to Recover the Web*, Dublin: Institute of European Affairs, 166 p.

- SACCO, Vincent F. (1995). « Media Construction of Crime », *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 539, p. 141-154.
- SABELLA, Russel A., Justin W. PATCHIN et Sameer HINDUJA (2013). « Cyberbullying Myths and Realities », *Computers in Human Behavior*, Vol. 29, p. 2703-2711.
- SCHISSEL, Bernard (2006). *Still Blaming Children: Youth Conduct and the Politics of Child Hating*, Black Point : Fernwood Publishing, 167 p.
- SELZER, Jack (2004). « Rhetorical analysis: Understanding how texts persuade readers », dans Bazerman Charles et Paul Prior (dir.), *What Writing Does and How it Does it: An Introduction to Analyzing Texts and Textual Practices*, Mahwah: Lawrence Erlbaum Associate, p. 279-307.
- SKAPINAKIS et coll. (2011). « The Association Between Bullying and Early Stages of Suicidal Ideation in Late Adolescents in Greece », *Biomed Central Psychiatry*, Vol. 11, n° 22, p. 1-9.
- SLONJE, Robert et Peter K. SMITH (2008). « Cyberbullying: Another Main Type of bullying? », *Scandinavian Journal of Psychology*, Vol. 49, p. 147-154.
- SLONJE, Robert, Peter K. SMITH, Ann FRISÉN (2013). « The Nature of Cyberbullying and Strategies for Prevention », *Computers in Human Behavior*, Vol. 29, p. 26-32.
- SONTAG, Susan (1989). *Aids and its Metaphor*, New York: Farras, Strauss and Giroux, 95 p.
- SOUBRIAN-PAILLET, Francine (1987). « Presse et délinquance ou comment lire entre les lignes », *Criminologie*, Vol. 20, n°1, p. 59-77.
- SPECTOR, Malcom et John KITSUSE (2001, © 1977). *Constructing Social Problems*. New Brunswick (NJ): Transaction Publishers.
- STATISTIQUE CANADA (1998). *Utilisation d'Internet par les ménages*, [En ligne], <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/990423/dq990423b-fra.htm> (Page consultée le 25 mars 2015).
- SURETTE, Ray (1992). *Media, Crime and Criminal Justice: Images and Realities*, Pacific Grove: Brooks/Cole Publishing Company, 316 p.
- SURETTE, Ray et Charles OTTO (2002). « A Test of a Crime and Justice Infotainment Measure », *Journal of Criminal Justice*, Vol. 30, p. 442-453.
- THOM, Katey et coll. (2011). « Suicide Online : Portrayal of Website-Related Suicide by the New-Zeland Media », *New Media and Society*, Vol. 13, n° 8, p. 1355-1372.
- THOMPSON, Kenneth (1998). *Moral Panics*. London: Routledge, 1998, 157 p.

- TOKUNAGA Robert S. (2010). « Following You Home from School : A Critical Review and Synthesis of Research on Cyberbullying Victimization », *Computers in Human Behavior*, Vol. 26, p. 277-28.
- VANDEBOSCH, Heidi et coll. (2013). « *The Role of the Media* », dans SMITH, Peter K. et Georges STEFFGEN (dir.), *Cyberbullying Through the New Media: Findings from International Network*, New York : Psychology Press, p. 99-118.
- VIDINO, Lorenzo et James et BRANDON (2012) « Countering Radicalization in Europe », *The International Center for the Study of Radicalisation and Political Violence (ICRS)*, [En ligne], <http://icsr.info/wp-content/uploads/2012/12/ICSR-Report-Countering-Radicalization-in-Europe.pdf>.
- WADDINGTON, Peter (1986). « Mugging as a Moral Panic: A Question of Proportion » *The British Journal of Sociology*, Vol.37, n°2, p. 245-59.
- WEBSDALE, Neil (1999). « Predators : The Social Construction of “Stranger-Danger” in Washington State as a Form of Patriarchal Ideology » dans FERRELL, Jeff et Neil Websdale (dir.). *Making Trouble : Cultural Constructions of Crime, Deviance, and Control*, New York : Aldine de Gruyter, p. 91-114.
- YIN, Robert K. (2003). *Case Study Research: Design and Methods*, 3<sup>e</sup> éd. Thousand Oaks, Sage Publications, 179 pages.